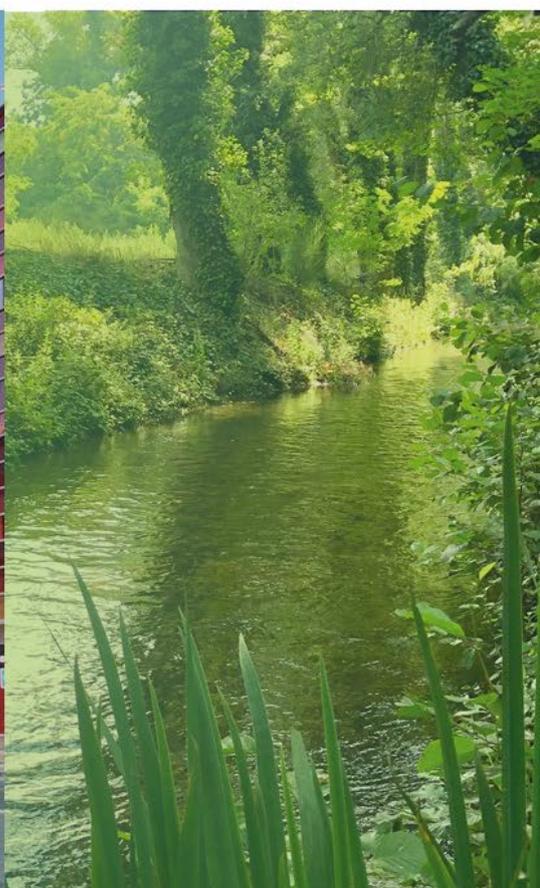


# DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

## CAHIER 3 : Les dynamiques et perspectives économiques



*Révision du SCOT  
Document arrêté le 26 septembre 2023*





# SOMMAIRE



<b>A. ORGANISATION ET RÉPARTITION DE L'EMPLOI.....</b>	<b>5</b>
A1. L'emploi et la population active .....	6
• Évolution et répartition territoriale de l'emploi .....	6
• Caractéristiques de l'emploi et évolution de sa structure.....	8
• Chômage et caractéristiques de la population active.....	10
A2. Les mobilités professionnelles et les grandes zones d'emploi .....	12
• Des flux domicile-travail nombreux... ..	12
• Un système territorial autonome.....	15
<b>B. CARACTÉRISTIQUES DU TISSU ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>16</b>
B1. Maintien du caractère dominant de l'économie résidentielle et des problématiques induites.....	17
• Une domination de la sphère présentielle.....	17
• Une spécialisation de l'économie locale.....	18
• Un tissu d'entreprises potentiellement fragile .....	18
• Un dynamisme de la création d'établissements modéré.....	21
B2. Les piliers de l'économie locale : état des lieux et évolution des principales filières.....	23
• L'agriculture.....	23
• Le tourisme .....	32
• La construction .....	36
• La grande logistique .....	36
• Les énergies renouvelables et le pôle DERBI.....	41
• Le cas particulier de l'activité commerciale.....	42
<b>C. ESPACES ET INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>51</b>
C1. Les principaux pôles d'activités .....	53
• Les pôles identifiés par le SCOT .....	53
• Les pôles d'activités majeurs .....	55
• Les pôles d'activités généralistes .....	58
• Les parcs d'activités économiques spécialisés.....	59
C2. Essai de prospective et identification des besoins.....	63
• État des lieux et besoins.....	63
• Enjeux et problématiques.....	63
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>66</b>

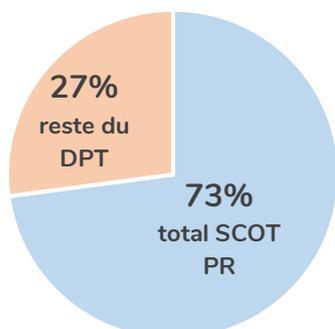


# A. Organisation et répartition de l'emploi

# A1. L'EMPLOI ET LA POPULATION ACTIVE

## • Évolution et répartition territoriale de l'emploi

### 1. Un marché de l'emploi relativement fragile



En 2019, le territoire du SCOT Plaine du Roussillon concentre en **114 380 emplois** (INSEE) soit près de **3/4 des emplois du département des Pyrénées-Orientales**.

Le taux de concentration de l'emploi<sup>1</sup> sur le SCOT Plaine du Roussillon est élevé. Il est de 103 en 2019 (pour 100 actifs le territoire dispose de 103 emplois).

Si les proportions n'ont guère changé et que l'emploi continue de progresser (+0,34% entre 2009 et 2019), **la croissance du nombre d'emplois s'est néanmoins relevée après une période de ralentissement**. Le territoire de la Plaine du Roussillon passe ainsi d'un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 0,17 % entre 2009 et 2014 à 0,51% entre 2014 et 2019.

Figure 1 : Le ratio emplois SCOT PR / emplois Pyrénées Orientales (INSEE 2019)

Sur ces dix dernières années, **28 communes du SCOT perdent des emplois. La croissance de l'emploi n'est pas uniforme** et profite plus aux communes de 1<sup>ère</sup> couronne telles que Cabestany (12,2%), Saint-Estève (9,5%), Toulouges (13,2%), Canohès (28,5%), Pollestres (15,7%), Saleilles (12%), Baho (16,2%) et la ville-centre qui gagne des emplois sur ces 5 dernières années après une période de baisse (1,5% soit environ + 1 000 emplois entre 2009 et 2019). Elle profite également aux bourgs historiques de Rivesaltes (6,7%), Thuir (4%), Latour-Bas-Elne (25%), Ille-sur-Têt et Millas (4,6%) et à certaines communes de la 2<sup>nde</sup> couronne, parmi lesquelles Corneilla-del-Vercol (32%). Elle profite également à la partie Nord du Littoral du SCOT comme Torreilles (29%), Le Barcarès (13%). Et Saint-Nazaire (21,5%). À proximité mais hors périmètre du SCOT Plaine du Roussillon, Ortaffa (44%) et Clara (27%), tirent également leur épingle du jeu en matière de croissance de l'emploi sur cette dernière période

### 2. Une répartition territoriale de l'emploi qui se maintient avec une ville-centre polarisant l'emploi

**Perpignan continue de polariser la majeure partie des emplois du territoire (58%)**, soit 66 402 emplois en 2019. La ville possède un indicateur de concentration de l'emploi<sup>2</sup> élevé : 196 en 2019 ce qui indique que le nombre d'emplois y est plus élevé que le nombre de résidents y ayant un emploi. Cela témoigne à la fois d'une forte concentration de l'emploi dans la ville-centre, mais aussi d'une croissance plus faible du nombre d'actifs habitant au sein de cette dernière. Le pôle de **Saint-Charles notamment représente environ 5.500 emplois. Il constitue le 1<sup>er</sup> bassin d'emploi de la Plaine du Roussillon** mais aussi du département, participant à cette concentration de l'emploi.

Communes	Emploi en 2019	Part dans les emplois du SCOT en 2019
Perpignan	66 402	58,05%
Rivesaltes	4 354	3,81%
Cabestany	3 967	3,47%
St-Estève	3 571	3,12%
Canet	3 540	3,09%

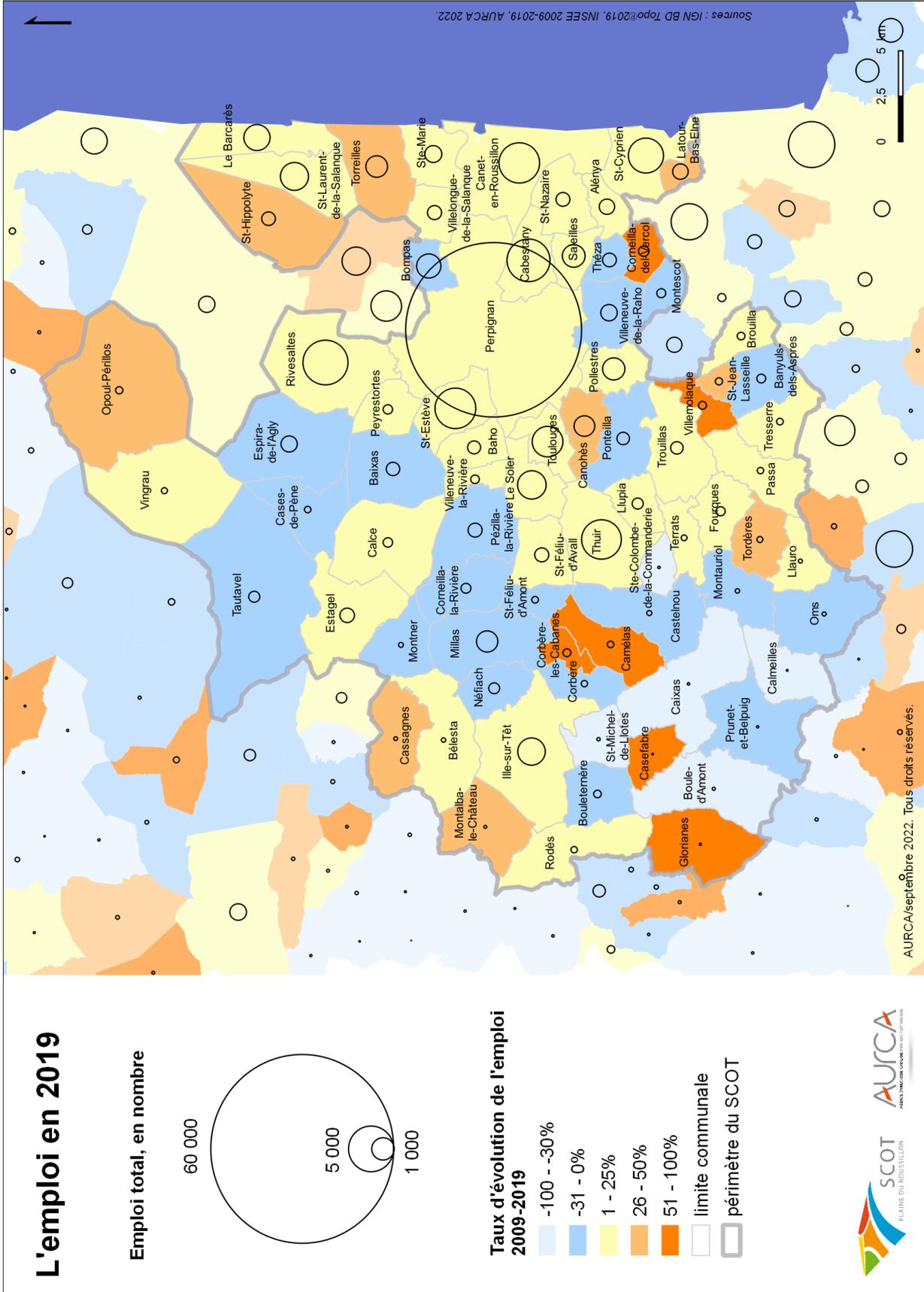
Rivesaltes, Argelès-sur-Mer (hors périmètre du SCOT), Cabestany, Canet-en-Roussillon, Saint-Estève, Thuir, Elne (hors périmètre du SCOT) et Saint-Cyprien concentrent dans cet ordre entre 4 600 et 2 700 emplois. Les pôles d'équilibre du SCOT continuent donc d'assumer leur fonction en matière d'emplois (Rivesaltes et Thuir notamment). Il est constaté également que les villes littorales de Canet-En-Roussillon et Saint-Cyprien confortent leur statut de pôle littoral avec un emploi en croissance et une bonne représentation dans la répartition de l'emploi à l'échelle du SCOT de la Plaine du Roussillon.

<sup>1</sup> Selon l'INSEE, l'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

<sup>2</sup> L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone (INSEE).



Figure 2 : La répartition des emplois sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon en 2019 (INSEE 2009 et 2019)



## • Caractéristiques de l'emploi et évolution de sa structure

### 1. Des emplois tournés vers le secteur tertiaire

Les secteurs de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale restent le 1<sup>er</sup> pourvoyeur d'emplois sur le territoire du SCOT (+40% entre 2013 et 2019), suivi par ceux du commerce, des transports et des services divers qui connaissent une baisse sur la même période (-11%).

L'agriculture reste stable (+4%) et stagne en part à 2% des emplois.

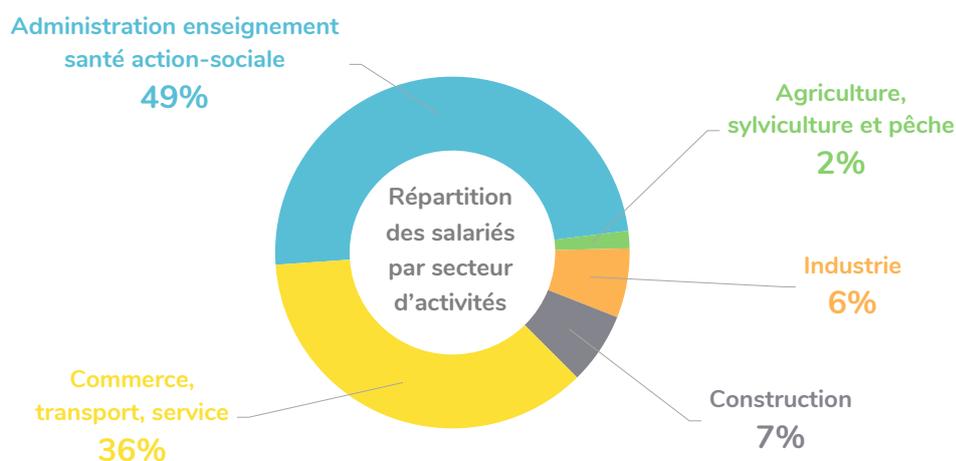
Les secteurs de la construction et de l'industrie se maintiennent en part par rapport à 2013. Ils représentent respectivement 7% et 6% des emplois. Le secteur de l'industrie connaît une hausse de l'ordre de 13% entre 2013 et 2019.

Sur le territoire du SCOT, le secteur tertiaire est donc largement dominant et représente plus de 85% des emplois en 2019 (90 000 emplois environ), dont plus de la moitié dans le secteur de l'administration.

La surreprésentation du secteur tertiaire s'explique notamment par l'importance de Perpignan, ville-centre pourvoyeuse d'emplois, qui constitue le centre administratif départemental et concentre un grand nombre de services dans les domaines de l'administration, de la santé, ou encore de l'enseignement.

S'ajoute à cela l'économie touristique dopée par les communes du littoral.

Figure 3 : Les effectifs salariés selon le secteur d'activité en 2019 (INSEE, FLORES)



### 2. Une spécialisation fonctionnelle du territoire

L'indicateur de concentration de l'emploi permet d'apprécier la spécialisation des communes. Lorsque celui-ci est supérieur à 100, le territoire doit attirer des actifs pour satisfaire les besoins en main d'œuvre des entreprises, il est alors qualifié de territoire « productif ». En dessous de cet indice, le territoire est qualifié de « résidentiel ». On constate pour le SCOT :

- Une spécialisation productive pour Perpignan, Calce, Thuir et Rivesaltes, (indicateur de concentration de l'emploi > 111).
- Une spécialisation équilibrée pour Canet-en Roussillon, Ille-sur-Têt, Saint Cyprien, Cabestany, Le Barcarès et Saint-Estève (86<indicateur de concentration de l'emploi > 110).
- Le reste des communes connaît une spécialisation résidentielle et propose relativement peu d'emplois.

Figure 4 : Les effectifs salariés par secteur d'activité (INSEE, FLORES 2019)

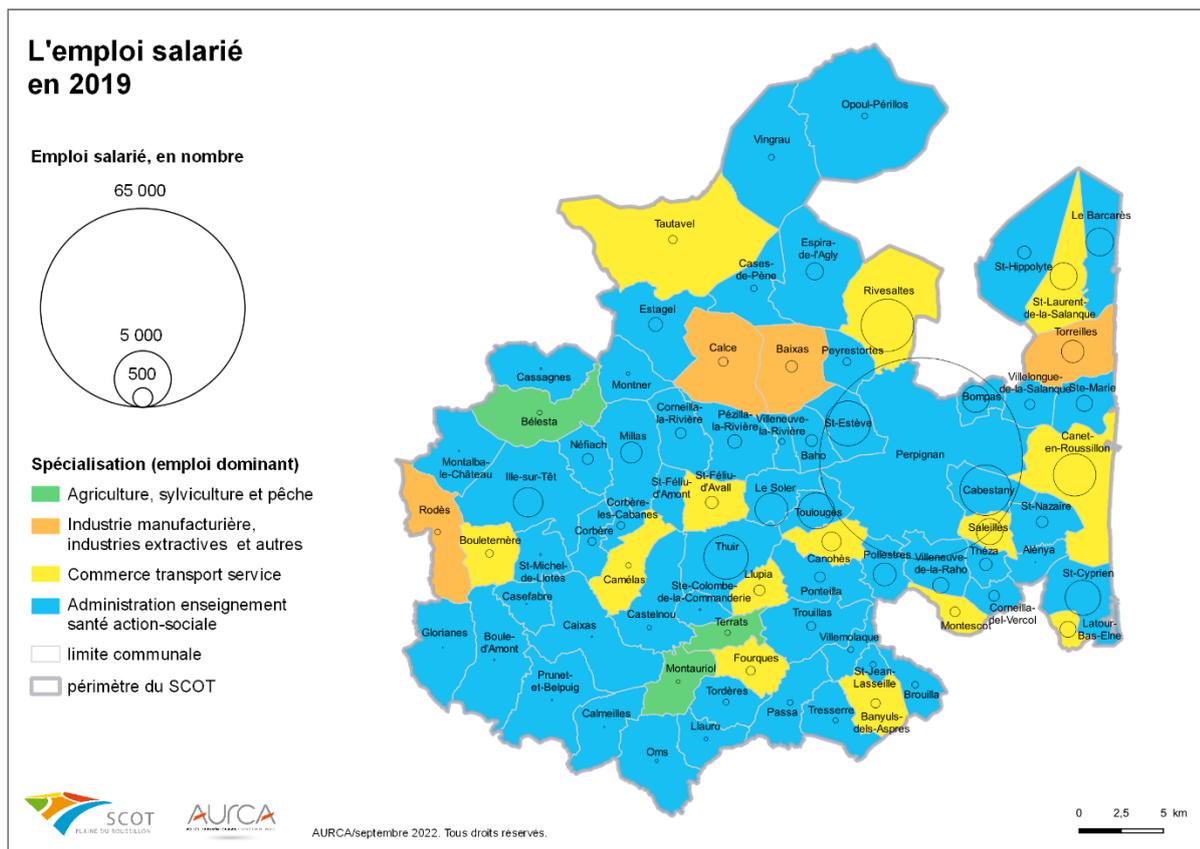
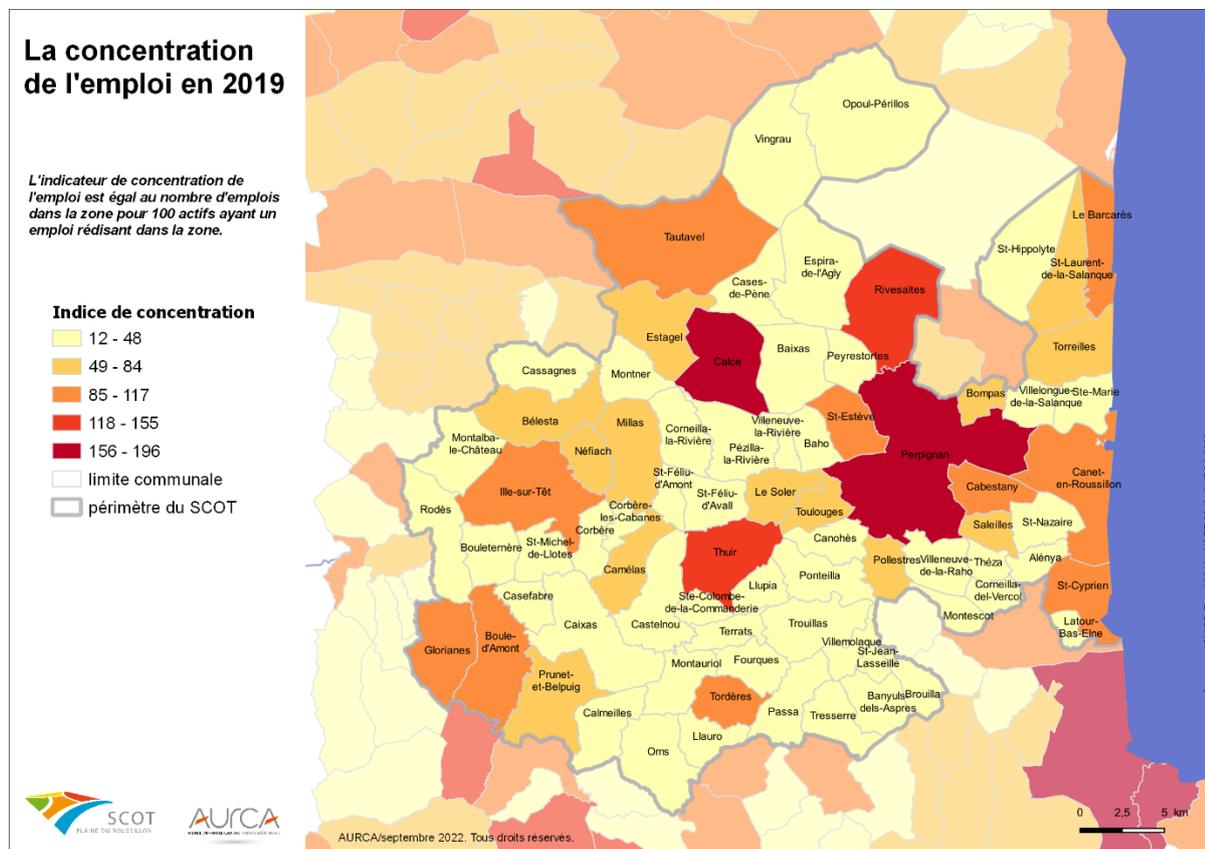


Figure 5 : La concentration de l'emploi (INSEE 2019)



# • Chômage et caractéristiques de la population active

## 1. Caractéristiques de la population active

### La population active par CSP

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers

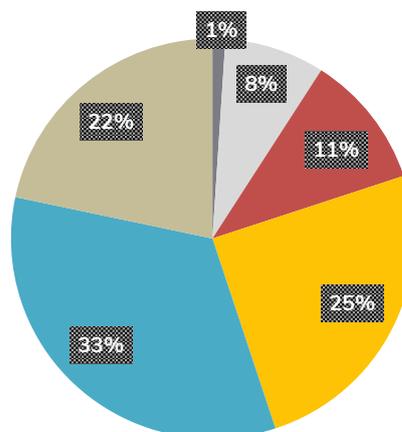


Figure 6 : La population active par CSP sur le SCOT PR (INSEE 2019)

Parmi les actifs, **la catégorie des employés est la plus représentée** (33% en 2019), **suivi de celle des professions intermédiaires** (25% en 2019) et des ouvriers (22% en 2019). Les agriculteurs pèsent 1% des actifs tandis que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise représentent près de 11 500 actifs (soit 9% des actifs en 2019).

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont bien représentés (11% en 2019) et attestent du **caractère urbain du territoire et de son attractivité**, notamment comparé aux autres territoires de SCOT voisins. Néanmoins leur représentation reste bien inférieure à celles de grandes métropoles, comme en témoigne la comparaison avec le territoire du SCOT de Montpellier Méditerranée Métropole (11% contre 23%).

### La population active par CSP

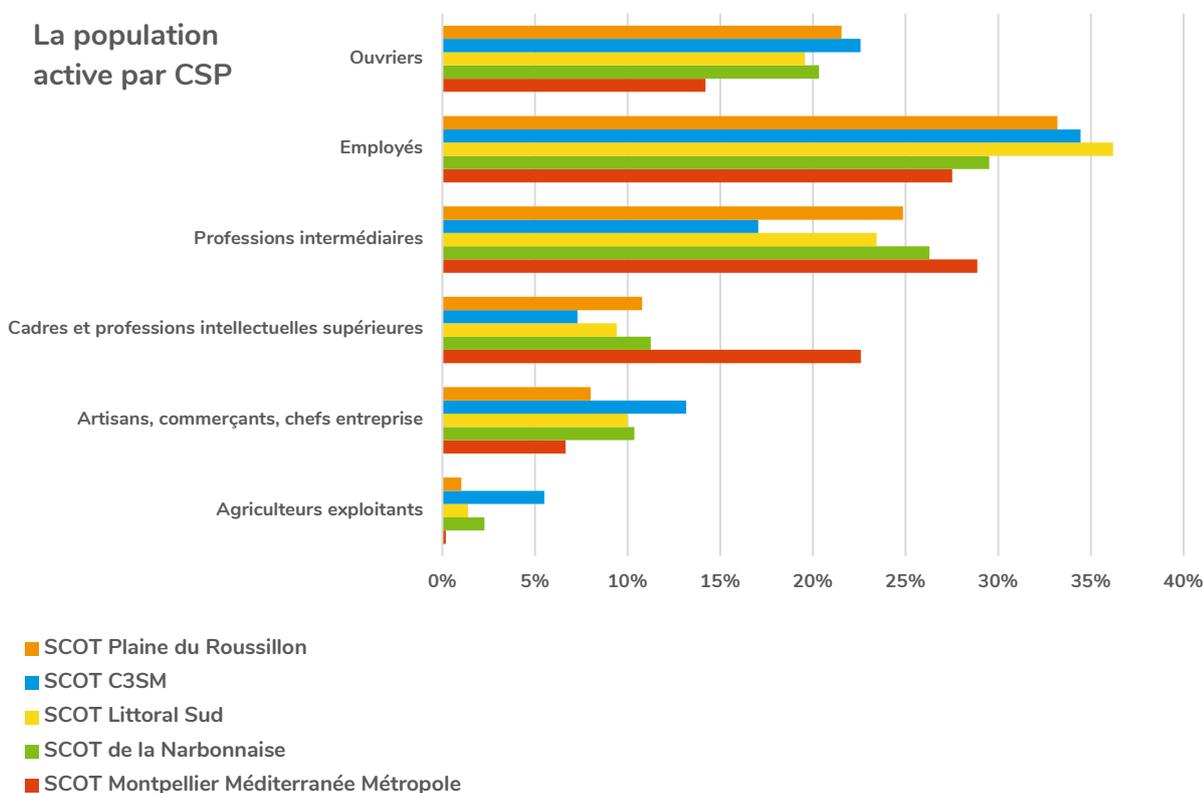


Figure 7 : La population active de 15 à 64 ans par CSP, comparaison (INSEE 2019)

## 2. Un taux de chômage qui reste élevé

Communes au-dessus du taux de chômage du SCOT Plaine du Roussillon	Taux de chômage en 2019 (INSEE)
Calmeilles	38,5%
Boule-d'Amont	32,1%
Prunet-et-Belpuig	30,0%
Oms	29,6%
Le Barcarès	27,5%
Bélesta	26,1%
Saint-Cyprien	25,0%
Perpignan	24,7%
Tautavel	23,3%
Caixas	22,7%
Canet-en-Roussillon	22,7%
Llauró	22,0%
Tordères	21,2%
Sainte-Marie	20,9%
Ille-sur-Têt	20,8%
Villemolaque	20,8%
Saint-Laurent-de-la-Salanque	20,2%
Montalba-le-Château	20,0%

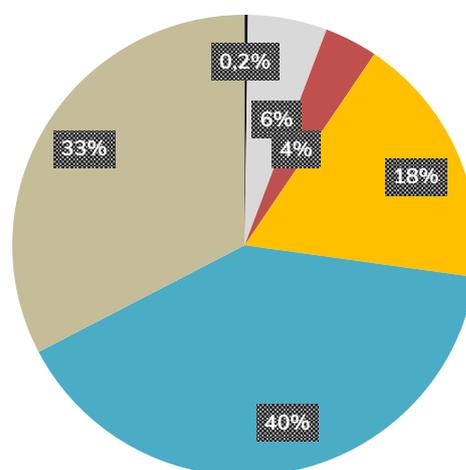
Après une légère baisse au milieu des années 2000, **le taux de chômage sur le SCOT Plaine du Roussillon ne cesse d'augmenter depuis 2008 et atteint 19,3% en 2019, soit près de 26 300 chômeurs.**

Il touche inégalement les communes du territoire, Perpignan figurant dans le peloton de tête avec un taux de chômage d'environ 24,7%.

On constate que la ville-centre, le littoral mais aussi les massifs sont parmi les plus touchés et la 1<sup>ère</sup> couronne, attractive pour les actifs, paraît relativement épargnée en comparaison.

Les catégories socio-professionnelles **les plus touchées par le chômage sont les employés** (40% des chômeurs) et les ouvriers (33% des chômeurs).

Ce sont donc eux qui ont également le ratio d'actifs le plus défavorable.



### La répartition des chômeurs par CSP en 2019

- Agriculteurs chômeurs
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise chômeurs
- Cadres et professions intellectuelles supérieures chômeurs
- Professions intermédiaires chômeurs
- Employés chômeurs
- Ouvriers chômeurs

Figure 8 : La répartition des chômeurs par CSP (INSEE 2019)

## 3. Un taux d'activité plus bas qu'au niveau national

Au sein du SCOT Plaine du Roussillon, **109 587 actifs occupent un emploi sur les 196 158 personnes en âge de travailler (15-64 ans) en 2019.** Le taux d'activité<sup>3</sup> s'établit à **69,3%** chez les 15-64 ans, soit légèrement moins que dans le département, où il est de **69,8%** et qu'en France métropolitaine où il atteint **74,3%** en 2019.

On notera que **ce taux décroît à mesure que l'on s'éloigne du cœur d'agglomération.** Il est en revanche **relativement bas sur la ville-centre de Perpignan et sur le littoral.** Il est également plus élevé sur certaines communes de la plaine périurbaine proche tel que dans le Rivesaltais ou le bas Ribéral.

<sup>3</sup> Selon l'INSEE, le taux d'activités correspond au rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante

#### 4. Une population active massivement présente en 1<sup>er</sup> couronne

Répartition de la population active de 15 à 64 ans en 2019

- Ville-centre
- 1ère couronne
- 2ème couronne
- le reste

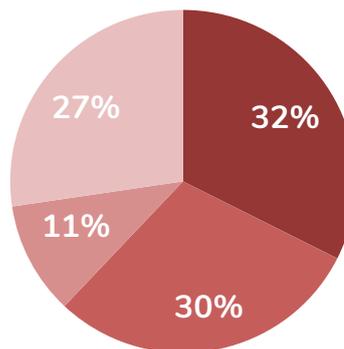


Figure 9 : La part de chaque secteur géographique dans la répartition des actifs (INSEE 2019)

Fort d'une importante concentration d'emplois, **la ville de Perpignan concentre également la majorité des actifs** au sein du SCOT Plaine du Roussillon. En 2019 elle héberge un peu plus d'un tiers des actifs (soit 44.046 actifs). Néanmoins, la part d'actifs est moins élevée que la part d'emplois. En effet, un bon nombre d'actifs choisit de s'installer en 1ère couronne (30% en 2019). 11% des actifs choisissent de vivre au sein d'une commune de la seconde couronne.

Cette répartition emplois / actifs ayant un emploi est à l'origine de **flux domicile-travail importants**.

## A2. LES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES ET LES GRANDES ZONES D'EMPLOI

- Des flux domicile-travail nombreux...

### 1. ... au sein du SCOT et avec l'extérieur du territoire

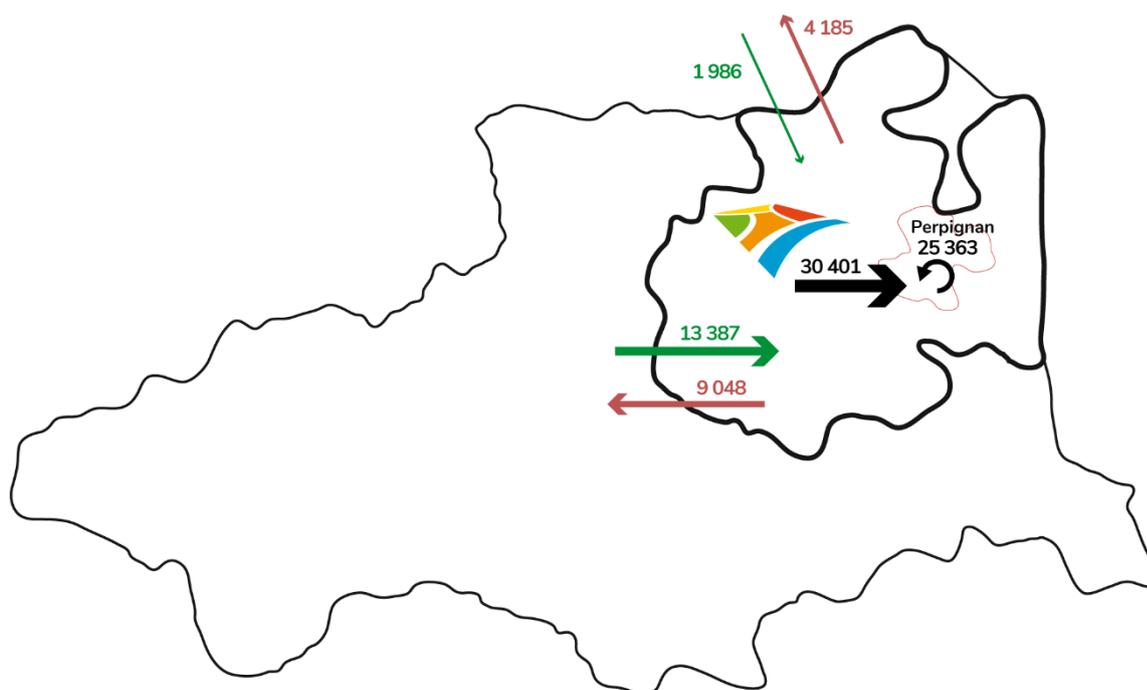


Figure 10 : Les flux domicile-travail du SCOT PR en 2019 (INSEE)



Au sein du SCOT, **45 499 actifs travaillent dans leur commune de résidence sur les 109 587 actifs occupés que compte le territoire en 2019**. Ce qui revient à dire que 64 088 actifs du SCOT sont amenés à se déplacer quotidiennement hors de leur commune de résidence pour se rendre sur leur lieu de travail.

**Plus de la moitié des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence vivent à Perpignan (25 363 actifs, soit 56%),** impliquant des déplacements nombreux au sein même de la ville-centre. Néanmoins, on relève que le nombre d'emplois (64 402) y est plus élevé que le nombre de résidents y ayant un emploi, témoignant d'une **forte concentration de l'emploi sur la ville-centre mais aussi d'une croissance plus faible du nombre d'actifs qui y habitent**, une part importante des actifs (30%) privilégiant les communes de la 1ère couronne pour y établir leur résidence.

**Chaque jour, ce sont près de 15 373 actifs qui rentrent au sein du territoire du SCOT. 13 387 sont originaires du département.** Les flux proviennent essentiellement des communautés de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, Corbières Salanque Méditerranée, Vallespir et Conflent Canigou. **1 986 viennent de l'extérieur du département**, dont notamment des communes du sud du Grand Narbonne.

Rang	Principaux EPCI de destination des actifs entrants	Nombre d'actifs entrants
1	CC des Albères Côte Vermeille Illibéris	5 558
2	CC Corbières Salanque Méditerranée	4 349
3	CC du Vallespir	1 418
4	CC Conflent-Canigó	1 235
5	CA le Grand Narbonne	853
6	CC Agly Fenouillèdes	442
7	CC du Haut Vallespir	295
8	Montpellier Méditerranée Métropole	141
9	CA de Béziers-Méditerranée	109
10	CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	103

Les **actifs sortants du SCOT représentent 13 233 actifs**. Néanmoins ceux qui restent au sein des Pyrénées-Orientales sont majoritaires (68% soit 9 048 actifs) et vont principalement vers les communautés de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (Argelès-sur-Mer), Corbières Salanque Méditerranée (Claira), Vallespir (Céret) et Conflent Canigou (Prades, Vinça). Ceux qui sortent totalement du département se dirigent notamment vers le Grand Narbonne (969 actifs). La Métropole de Montpellier capte 390 actifs du SCOT et celle de Toulouse 387 actifs.

Rang	Principaux EPCI de destination des actifs sortants	Nombre d'actifs sortants
1	CC Albères Côte Vermeille Illibéris	3 944
2	CC Corbière Salanque Méditerranée	2 111
3	CC Vallespir	1 279
4	CA du Grand Narbonne	969
5	CC Conflent Canigó	836
6	Métropole Montpellier Méditerranée	390
7	Toulouse Métropole	387
8	CC Agly Fenouillèdes	304
9	CC Pyrénées Catalanes	290
10	CC du Haut Vallespir	218

**Perpignan capte 30 401 actifs du SCOT** qui quittent leur commune pour venir travailler au sein de la ville-centre, tandis que **5 156 actifs quittent Perpignan pour travailler dans une autre commune du SCOT** (principalement Cabestany, Rivesaltes, Canet-en-Roussillon, Saint-Estève, Thuir et Toulouges). À l'échelle du département, mais également du Sud-Est régional, **le territoire du SCOT est donc attractif en termes d'emplois**.

## 2. ... avec des emplois attirés en périphérie de Perpignan

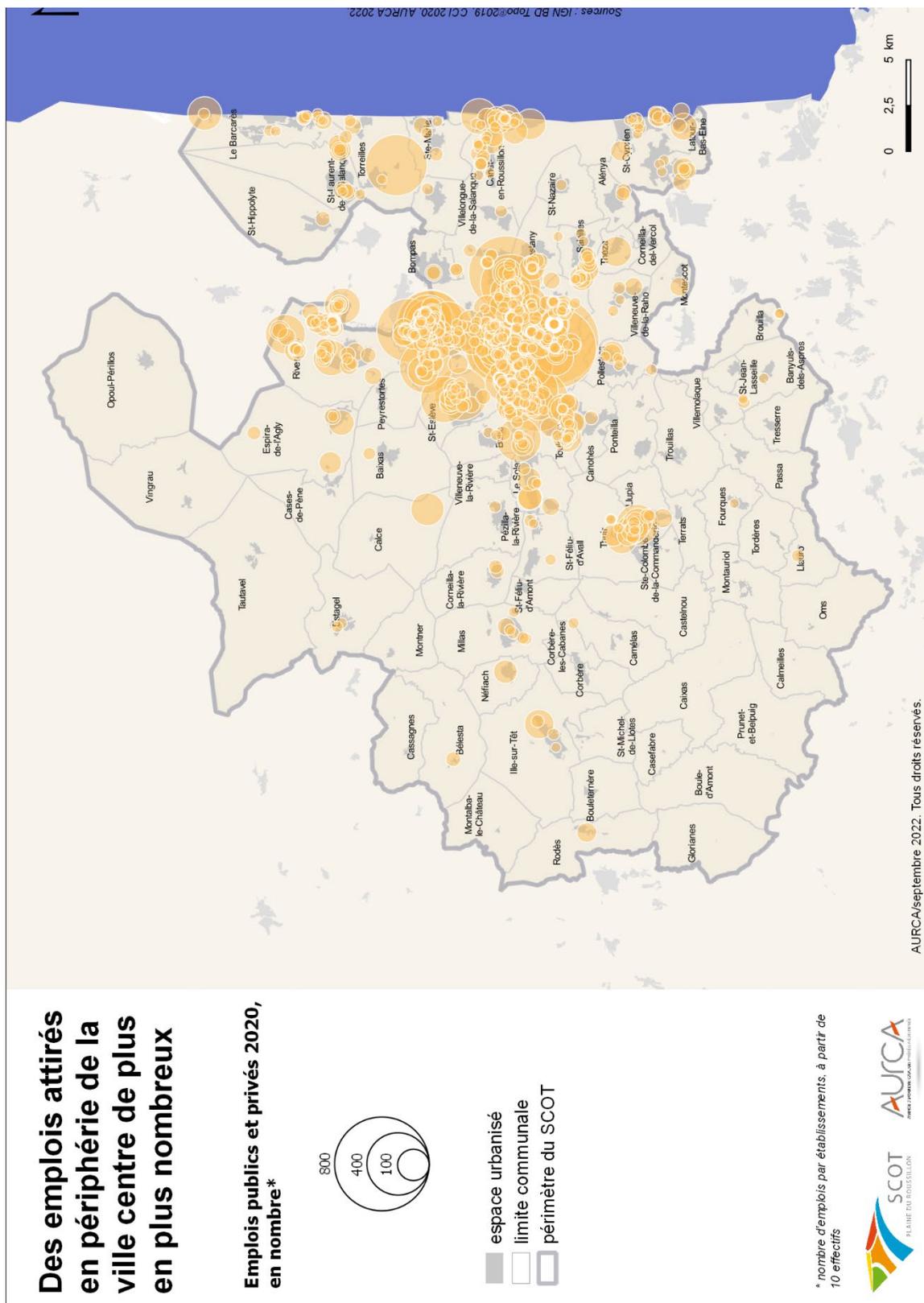


Figure 11 : Densité de l'emploi en 2020 (CCI)

Les grandes zones d'emplois et commerciales sont situées en dehors du centre de Perpignan. Pour beaucoup, elles forment une couronne en périphérie de territoire communal de la ville-centre. **La concentration des flux domicile-travail vers Perpignan est à nuancer car les mobilités professionnelles se répartissent vers les grandes zones d'emplois situées sur Perpignan et également en 1ère couronne, à proximité des grandes infrastructures routières** (Saint-Charles, Polygone Nord, Porte d'Espagne, Mas Balande). Les dynamiques de création d'emplois perpétuent ce schéma et viennent **conforter cette périphérie pourvoyeuse d'emplois** avec de nombreuses zones d'activités en développement (Torremilà, Tecnosud, Mas de la Garrigue...)

## • Un système territorial autonome

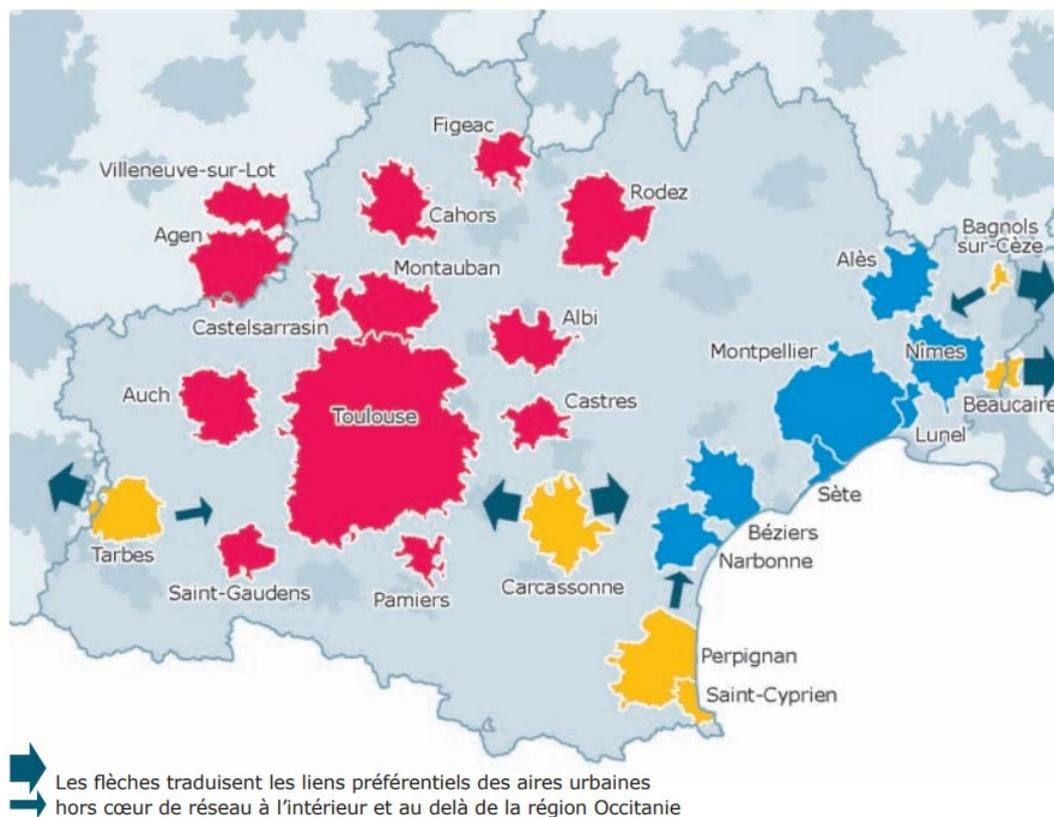


Figure 12 : Les systèmes territoriaux dans la grande région (INSEE)

La géographie révélée par ces flux du quotidien atteste d'un **système territorial roussillonnais particulier, bâti autour du duo d'aires urbaines INSEE autonomes « Perpignan » – « Saint-Cyprien », et des systèmes territoriaux de Toulouse et de Montpellier**. En seconde intention, et par réflexe ex-régional ou déterminisme méditerranéen, il se raccroche préférentiellement à celui de Montpellier avec qui les relations sont plus fortes, qu'avec Toulouse. Ce travail, issu d'une collaboration entre l'INSEE et l'aua/T repose sur cinq types de flux analysés :

- Les déplacements domicile-travail de l'ensemble des actifs occupés ;
- Les déplacements domicile-travail des cadres des fonctions métropolitaines ;
- Les migrations résidentielles pour l'ensemble des individus de plus de 5 ans ;
- Les migrations résidentielles des étudiants ;
- Les transferts d'établissements (entreprises).

En rouge, le réseau d'aires urbaines de Toulouse. En bleu, celui de Montpellier. En jaune, les aires urbaines rattachés à d'autres réseaux extrarégionaux (Beaucaire, Bagnols-sur-Cèze), tiraillées par plusieurs réseaux (Carcassonne, Tarbes) ou **fonctionnant de manière autonome (Perpignan et Saint-Cyprien)**.

# B. Caractéristiques du tissu économique

# B1. MAINTIEN DU CARACTÈRE DOMINANT DE L'ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE ET DES PROBLÉMATIQUES INDUITES

- Une domination de la sphère présenteielle

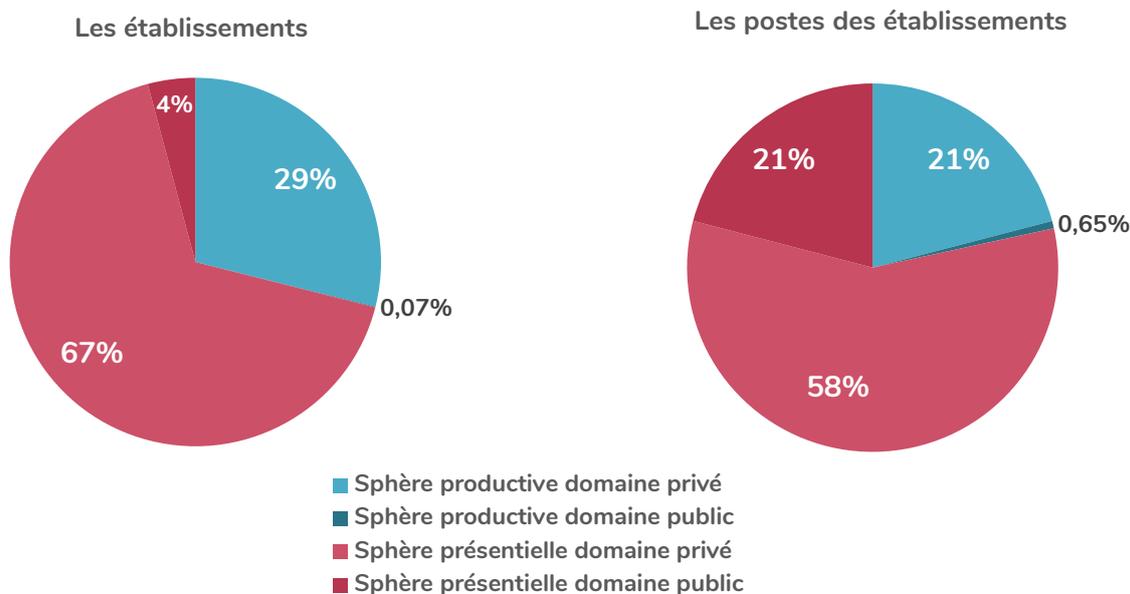


Figure 13 : La répartition des établissements et postes associés par sphère de l'économie en 2019 (INSEE, FLORES)

En économie, les activités issues de la sphère présenteielle sont opposées classiquement aux activités issues de la sphère productive. Selon l'INSEE, les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, résidentes ou touristes (exemples : le commerce, en particulier le commerce de proximité et de détails, les transports, les banques et assurances, les travaux publics).

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes (exemple : les activités industrielles de façon générale et le commerce de gros).

Au sein du SCOT Plaine du Roussillon, **les activités issues de la sphère présenteielle sont majoritaires**. Cela s'observe autant sur le nombre d'emplois (78% des emplois) mais aussi, sur le nombre d'établissements (71% des établissements publics et privés confondus), traduisant **une économie majoritairement tournée vers la production de biens et de services à destination des personnes présentes sur le territoire**.

De fait, l'économie locale est très largement dépendante de la population en place. La saisonnalité liée au fort potentiel touristique du département peut induire des emplois précaires et une économie fortement dépendante de la fréquentation touristique.

## • Une spécialisation de l'économie locale

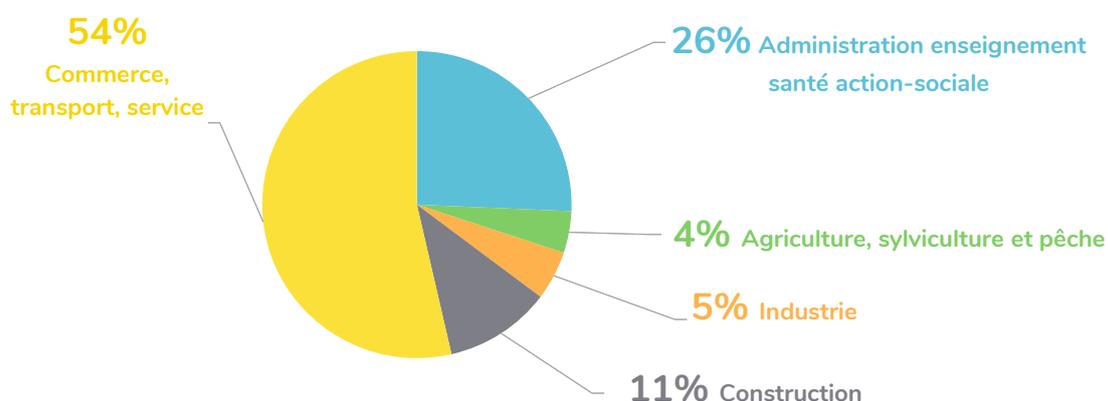


Figure 14 : Les établissements par secteur d'activité en 2019 (INSEE ; FLORES)

En comparaison avec la répartition départementale, régionale ou française, **la part des établissements dans l'agriculture est légèrement plus faible sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon**. Cela peut s'expliquer en partie par la crise de l'agriculture méditerranéenne et la pression foncière vécues par ce territoire attractif. Le secteur tertiaire est logiquement plus important à l'image de la répartition des emplois. Sa part est plus élevée qu'à l'échelle régionale et se rapproche de la part nationale dans le domaine.

## • Un tissu d'entreprises potentiellement fragile

Au 31 décembre 2020, le territoire du SCOT compte **29 719 entreprises** (INSEE/SIRÈNE).

Selon le répertoire des entreprises de la CCI, **seules 21 entreprises dépassent les 200 salariés** dans les Pyrénées-Orientales.

Le groupe de nettoyage industriel La Pyrénéenne compterait au cumul de ses trois sociétés, 1 130 emplois (répartis dans toute la France) selon la CCI. Il constituerait le 1er groupe privé du département devant les établissements de santé du groupe Médipôle Partenaires (les cliniques Saint-Roch et Saint-Pierre), le Crédit Agricole et Auchan.

Rang	Raison sociale	Commune	Catégorie	Type d'activités	Effectif
1	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD-MÉDITERRANÉE	Perpignan	Service	Banques	770
2	SA AUCHAN FRANCE	Perpignan	Commerce	Hypermarché	658
3	MÉDIPÔLE SAINT-ROCH	Cabestany	Service	Activités hospitalières	547
4	LA PYRÉNÉENNE DE NETTOYAGE	Perpignan	Service	Activités de nettoyage	457
5	LA PYRÉNÉENNE	Perpignan	Service	Activités de nettoyage	431
6	VERNET-DIS	Perpignan	Commerce	Hypermarché	405
7	RÉPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS	Perpignan	Industrie	Fabrication de papier et de carton	379
8	SOTRANASA-TELEVIDEOCOM	Perpignan	Construction	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	376



Rang	Raison sociale	Commune	Catégorie	Type d'activités	Effectif
9	FLORETTE FOOD SERVICE FRANCE	Torreilles	Industrie	Transformation et conservation de légumes	375
10	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES	Perpignan	Service	Location de logements	360
11	ONET SERVICES SAS	Cabestany	Service	Activités de nettoyage	353
12	SNCF	Perpignan	Service	Transports ferroviaires	302
13	BANQUE POPULAIRE DU SUD	Saint-Estève	Service	Banques	279
14	CÉMOI CHOCOLATIER	Perpignan	Industrie	Chocolaterie, Confiserie	271
15	LA PYRÉNÉENNE HYGIÈNE-SERVICES	Perpignan	Service	Activités de nettoyage	242
16	STERIMED SAS	Amélie-Les-Bains-Palalda	Industrie	Fabrication de papier et de carton	238
17	DIPA	Perpignan	Commerce	Commerce de gros alimentaire non spécialisé	238
18	LA POSTE	Perpignan	Service	Postes nationales	232
19	ORANGE	Perpignan	Service	Télécommunications filaires	226
20	VECTALIA PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	Perpignan	Service	Transports urbains de voyageurs	218
21	LA PINÈDE	Saint-Estève	Service	Activités hospitalières	216
22	RÉGIE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS PYRÉNÉES-ORIENTALES	Perpignan	Service	Transports routiers réguliers de voyageur	207

Figure 15 : Les entreprises comptant plus de 200 salariés dans le 66 (annuaire des entreprises CCI)

Classement des communes accueillant des entreprises de 400 salariés et plus	
Commune	Effectif
Perpignan	9428
Canet-en-Roussillon	1152
Cabestany	894
Saint-Cyprien	817
Saint-Estève	685
Rivesaltes	653
Saint-Laurent-de-la-Salanque	484
Thuir	479
Toulouges	400

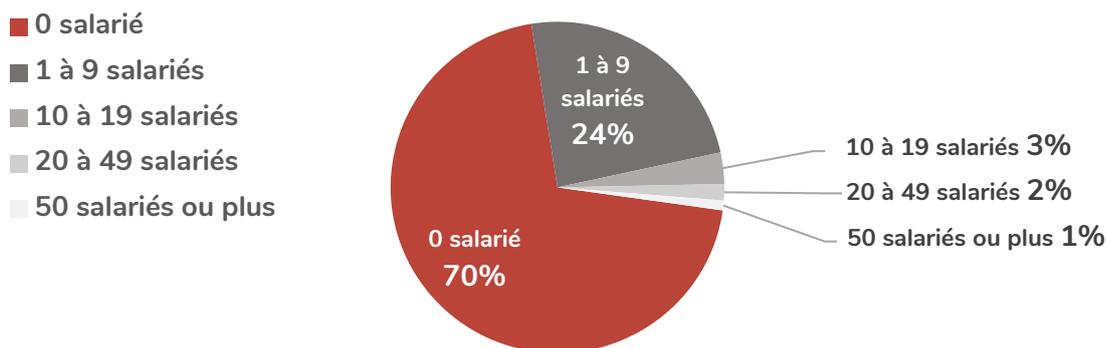
Cette analyse confirme d'une part l'ancrage de grandes entreprises dans les domaines du commerce et des services, ainsi que la spécialisation économique du territoire dans ces mêmes domaines.

On constate aussi que l'industrie regroupe plusieurs des plus grandes entreprises locales.

**Les plus gros employeurs du département restent néanmoins ceux du secteur public.**

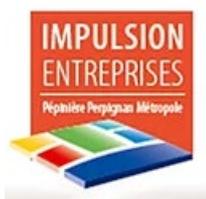
L'hôpital Saint-Jean de Perpignan reste le plus important (2500 emplois environ), suivi de la Mairie de Perpignan (2400 emplois), le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (2200 emplois), et de l'hôpital Léon-Jean Gregory de Thuir (950 emplois environ) (source : La semaine du Roussillon).

Figure 16 : Les entreprises par tranche d'effectifs salariés (INSEE / FLORES / SIRÈNE 2019)



**Les entreprises sans salariés (autoentrepreneur, indépendants) sont les plus représentées sur le territoire. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent à elles seules 94% des entreprises sur le territoire du SCOT.** Cette prédominance des petites entreprises et autoentrepreneurs reflète bien la domination de la sphère présenteielle et représente une richesse certaine, source d'une multiplicité d'activités et d'innovation au sein du territoire. Néanmoins, ces petites entreprises restent parmi les plus exposées aux crises et aux aléas économiques et demeurent donc fragiles.

Cette importance du tissu d'autoentrepreneurs s'explique en partie, par **l'importance des dispositifs d'accompagnement vers la création d'entreprise** mis en œuvre par les chambres consulaires, les syndicats, mais aussi par les collectivités territoriales du territoire.



Entre autres, Perpignan Méditerranée Métropole propose des services d'accompagnement au sein de 2 pépinières d'entreprises.

Le cluster Pôle Action Média, dit le « PAM », a pour vocation le développement de la filière des industries créatives et numériques et concentre au Soler un panel d'outils indispensables à la réussite des entreprises de ce domaine parmi lesquels un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprises. Il est créé à l'initiative de l'Institut de Développement et d'Enseignement Multimédia (IDEM), appuyée par la ville du Soler, Perpignan Méditerranée Métropole et le Conseil départemental.

Le Conseil départemental accompagne également les initiatives d'entrepreneuriat, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Implanté au sein de l'Espace Entreprises Méditerranée à Rivesaltes, Plein Sud Entreprises est une pépinière d'entreprises labélisée CEEI (centre européen entreprise et innovation) qui bénéficie de liens privilégiés avec le pôle de compétitivité DERBI et se concentre sur les énergies renouvelables, le génie de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

La communauté de communes Sud-Roussillon s'est également dotée en 2017 de sa propre pépinière d'entreprises, située à Alénia, avec une capacité d'hébergement de quatre entreprises. (Alénia)



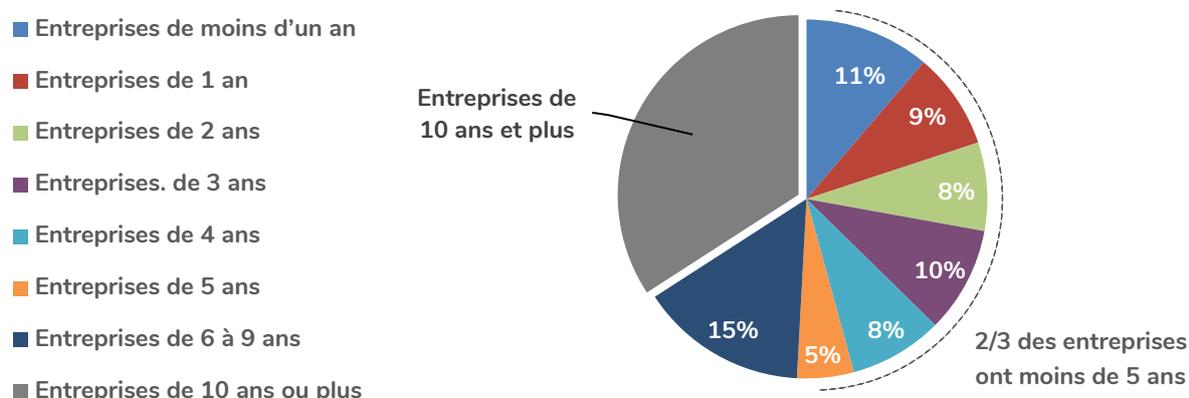
Enfin, la mise en service de l'incubateur<sup>4</sup> d'entreprises de l'Université de Perpignan (UPVD) « IN CUBE », inauguré en avril 2018 complète ce panel de dispositifs d'accompagnement. Celui-ci a émergé suite au constat que très peu d'étudiants porteurs de projets issus de l'UPVD implantaient leur activité entrepreneuriale sur le département. La création de l'UPVD IN CUBE répond à ce besoin du territoire et participe au développement économique du territoire par l'appui à des démarches d'innovation, porteuses de valeur ajoutée.

Figure 17 : « In Cube » (AURCA 2018)

<sup>4</sup> Un incubateur est une structure d'appui à la création d'entreprises. Il a pour objectif de transformer une idée innovante en entreprise performante. Présent à la fois en amont de la création et au cours de la vie de l'entreprise, il met à disposition des porteurs de projets une multitude de services lui permettant de se lancer dans les meilleures conditions. (Source : Agence France Entrepreneur)

## • Un dynamisme de la création d'établissements modéré

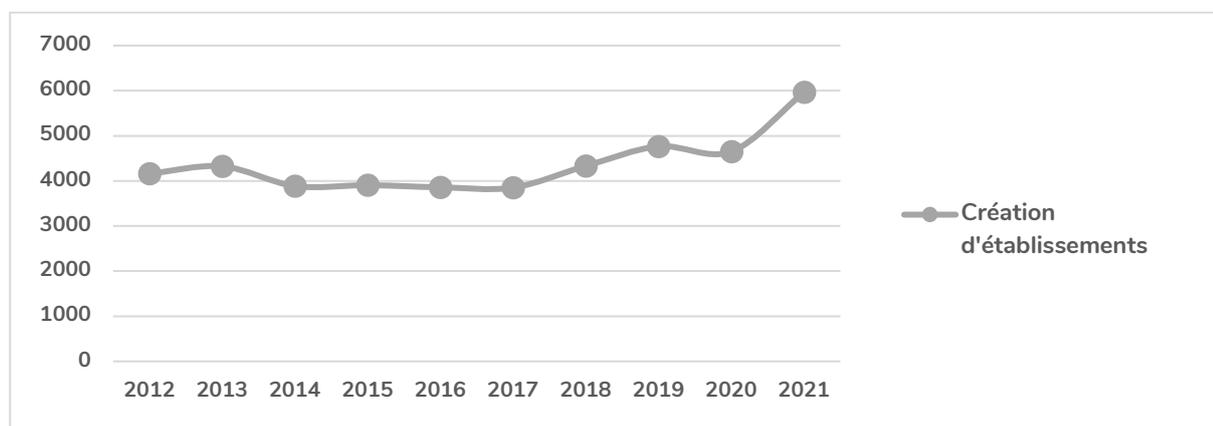
Figure 18 : Les entreprises sur le territoire du SCOT PR par tranche d'âge en 2014 (INSEE 2014)



Les entreprises de 10 ans et plus représentent un tiers des entreprises du SCOT, témoignant d'un ancrage territorial de certaines entreprises, mais aussi d'une relative jeunesse des deux autres tiers des structures locales. En 2021, près de 6.000 établissements<sup>5</sup> ont été créés sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon.

L'ampleur de cette création ainsi que le taux de création d'établissements<sup>6</sup> démontrent que le territoire du SCOT connaît un certain dynamisme en matière de création d'établissements. En effet, après avoir connue une période de création relativement constante entre 2014 et 2017, le territoire du SCOT Plaine du Roussillon connaît une augmentation du nombre de création d'établissements depuis 2018.

Figure 19 : Évolution du nombre d'établissements créés entre 2012 et 2021 (INSEE / SIRÈNE)

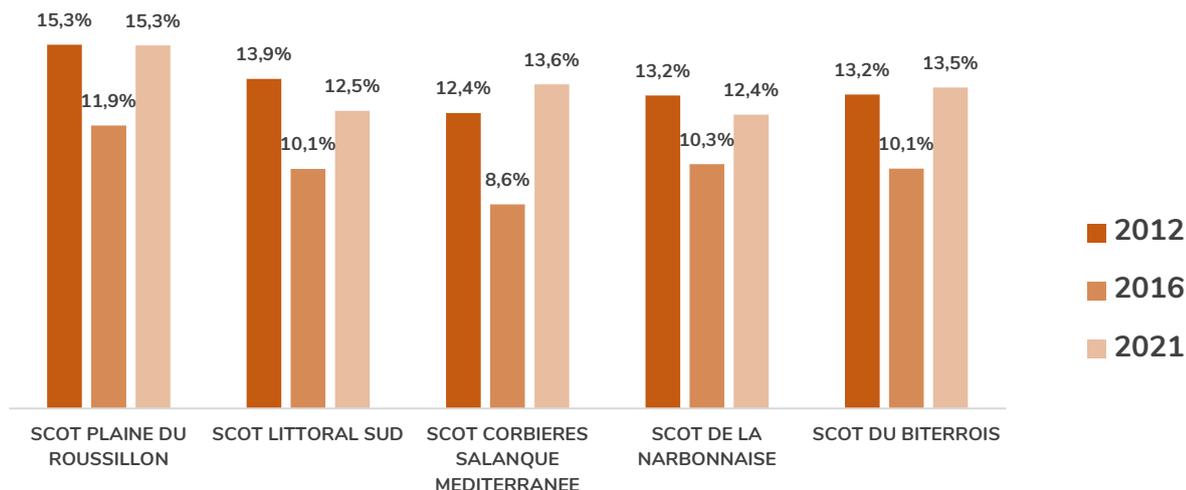


L'analyse du taux de création d'établissements présente le même constat, en 2021 la plupart des territoires de SCOT connaissent un taux de création égal ou supérieur à 2012 après avoir connu une baisse en 2016.

<sup>5</sup> L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, juridiquement dépendant de l'entreprise. Un établissement produit des biens et services. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

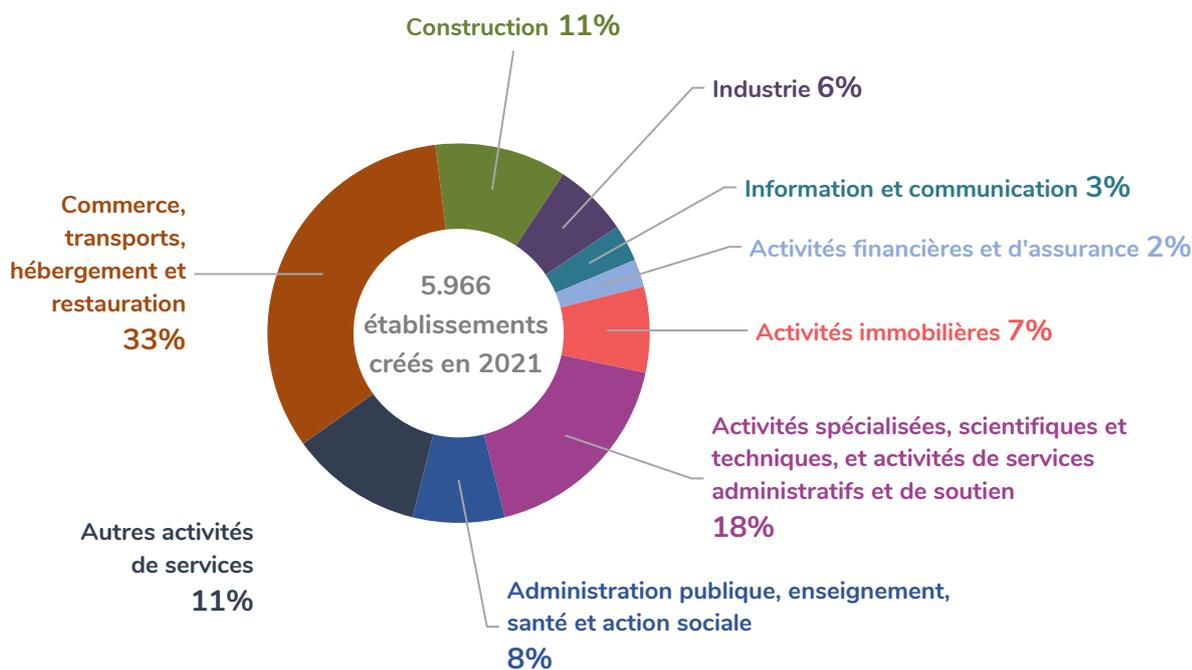
<sup>6</sup> Le taux de création d'établissements est le rapport de nombre de créations d'établissements d'une année n au stock d'établissements au 31 décembre de l'année n-1.

Figure 20 : Les taux de création d'établissements comparés (INSEE / SIRÈNE)



En 2021, le taux de création est de 15,3% sur le SCOT Plaine du Roussillon et est légèrement supérieur à celui de ses voisins : le SCOT Littoral-Sud (12,5%), de Corbières Salanque Méditerranée (13,6%), de la Narbonnaise (12,4%) et le SCOT du Biterrois (13,5%). Il est aussi plus élevé que celui du département des Pyrénées-Orientales (13,25%).

Figure 21 : La répartition des établissements créés en 2021 par secteur (SIRÈNE / INSEE)



En 2021, les créations d'établissements sur le territoire du SCOT concernent majoritairement le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (33% des créations), puis les activités spécialisées (18%). En y regardant de plus près, on constate que les activités de services regroupent plus de 70% de la création d'établissements, ce qui continue de renforcer le caractère présentiel de l'économie locale.

## B2. LES PILIERS DE L'ÉCONOMIE LOCALE : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES PRINCIPALES FILIÈRES

### • L'agriculture

La particularité du territoire du SCOT est que l'ensemble des filières agricoles y sont représentées en lien avec la très grande diversité des terroirs et du climat. Il s'agit d'un **secteur économique prépondérant** pour la Plaine du Roussillon et le département, avec en 2020 près de **9 000 emplois salariés**, dont 80% d'emplois saisonniers.

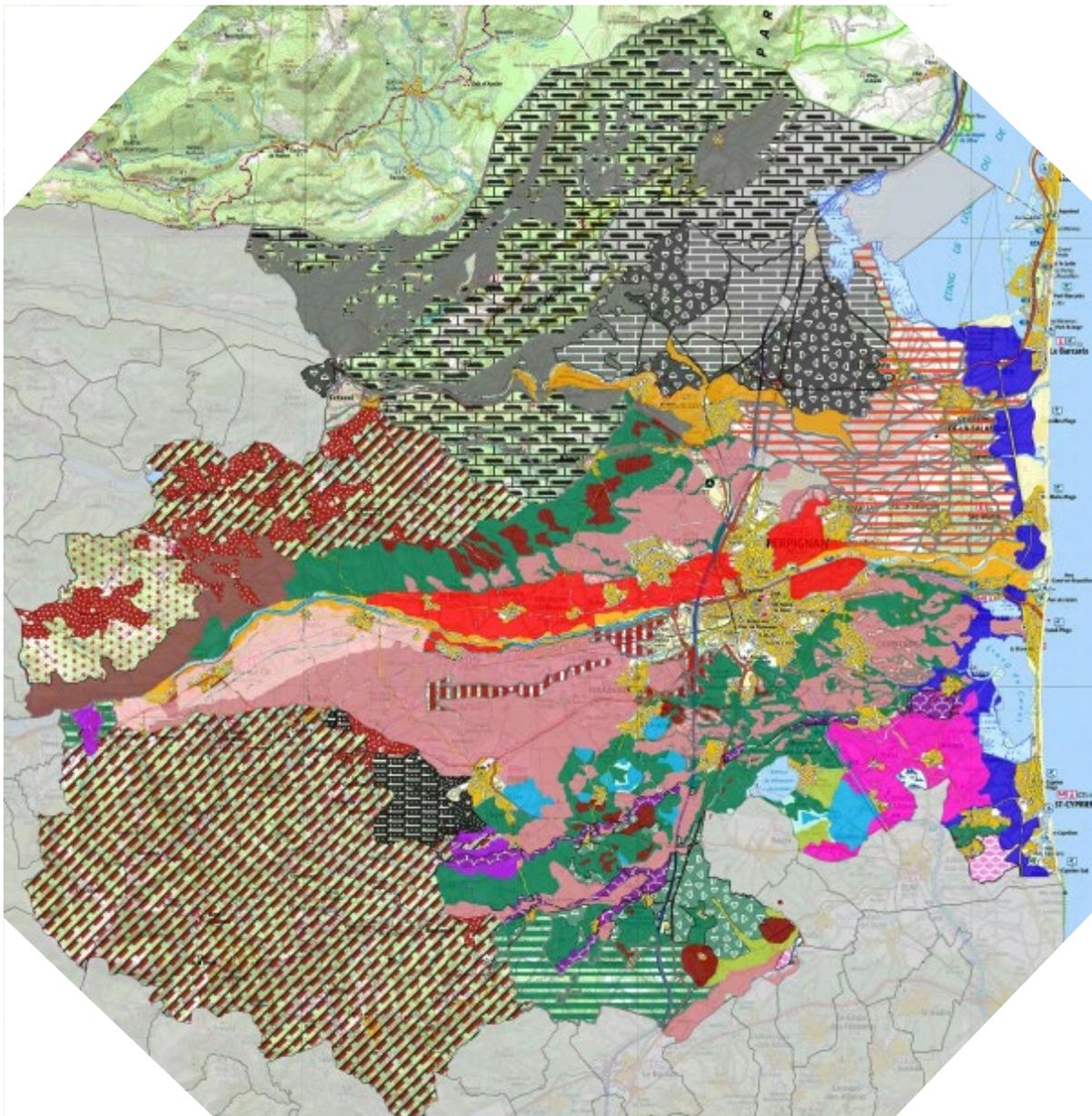
De par la situation géographique du territoire, l'agriculture locale est très impactée par une forte concurrence internationale. La période 1988-2020 est par ailleurs d'un point de vue agricole, marquée par des crises successives qui ont entraîné l'arrêt de nombreuses exploitations et une évolution significative des friches.

Les principales productions des PO (volumes en tonnes)	1968	2014	2015	2016	Variation en % 2015-2016
Laitues, autres salades	22500	14830	17360	20099	16
Concombres	0	14400	11964	14022	17
Tomates	37000	24500	18992	19764	4
Abricots	78000	14010	13964	14000	0
Cerises	5500	500	548	432	-12
Pêches, nectarines, pavies	62000	67720	62200	54312	-12
Olives (bouches et huiles)	46	0	704	1029	46
Kiwis	0	0	1210	1100	-9
Amandes	0	0	27		-
Artichauts	4200	0	4899	7500	53
Chicorées	0	0	10035	17945	79
Persil	0	0	1944	1950	0
Pommes de table				2613	
Raisins de table		127	130	100	-23

Cheptel élevage par tête	2000	2014	2015	2016	Variation en % 2015-2016
Bovins	17697	15112	15262	15662	3
Ovins	27498	17750	17500	17150	-2
Porcins	742				
Caprins	3493				





**TERROIRS ISSUS DES ALLUVIONS RECENTES**

- La Vallée de la Têt**
- Terroir de débordements récents limoneux à sableux de la Têt
  - Terroir de débordements récents sableux de la Têt
- La Vallée de l'Agly**
- Terroir d'alluvions récentes limoneuses à sableuses de la Salanque
  - Terroir d'alluvions sableuses de l'Agly
  - Terroir d'alluvions récentes limono-sableuses d'Estagel
- La Vallée du Réart**
- Terroir de débordements récents sablo-graveleux de la vallée du Réart
- La Vallée du Tech**
- Terroir de débordements récents limoneux à sableux du Tech
  - Terroir sableux à limono-sableux de l'ancienne vallée du Tech
  - Terroir sableux du cordon littoral
  - Terroir à hydromorphie maritime
  - Terroir hydromorphe des marécages
- TERROIRS ISSUS DES DEPOTS DU PLOCIENE**
- Terroir pliocène limoneux à argileux alcalin
  - Terroir pliocène limoneux acide
  - Terroir pliocène argileux et caillouteux
  - Terroir sableux graveleux des Aspres
  - Terroir hydromorphe des dépressions fermées
  - Terroir de bordure de dépression
  - Terroir à hydromorphie temporaire

**TERROIRS ISSUS DES ANCIENNES TERRASSES QUATERNAIRES**

- Terroir des hautes terrasses
  - Terroir des basses et moyennes terrasses siliceuses
  - Terroir limoneux à sableux de la basse terrasse de la Têt
  - Terroir de débordements récents sur terrasses
  - Terroir des basses et moyennes terrasses schisteuses
  - Terroir de colluvionnement des terrasses
- TERROIRS ISSUS DES SOLS DE BORDURE DES CORBIERES ET DE THUIR**
- Région de Thuir**
- Terroir du Causse de Thuir
  - Terroir de colluvions calcaires
- Région des Corbières**
- Terroir des terrasses de l'Agly à encroûtement calcaire compact
  - Terroir du Crest de l'Agly : terrasses calcaires
  - Terroir de marnes et colluvions marneuses sur terrasses de l'Agly
  - Calcaire en place
- TERROIRS ISSUS DES MASSIFS DE BORDURE**
- Terroir de schistes
  - Terroir de colluvions schisteux
  - Terroir des arènes granitiques
  - Terroir granitique



Figure 22 : Les terroirs dans le périmètre du SCOT (Chambre de l'Agriculture du 66)

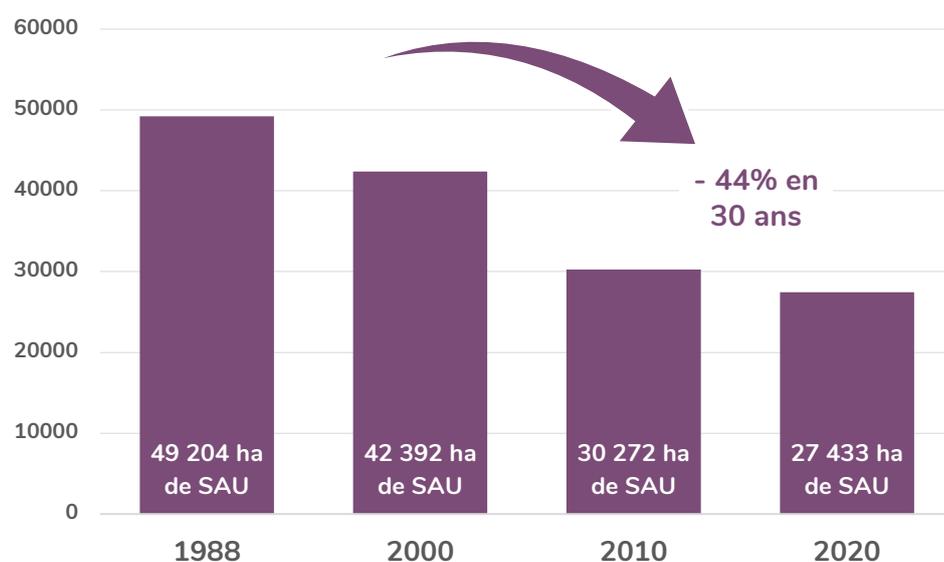


## 1. Tendances globales de l'activité

D'une façon générale, **la surface agricole utile (SAU) a considérablement diminué entre 1988 et 2020**. Sur le territoire du SCOT elle ne représente plus que **27 433 ha**. Cette tendance lourde est également observable au sein de la plupart des communes.

Les données du Recensement Général Agricole (RGA) sur l'évolution de la SAU des exploitations à la commune permet de constater que depuis 1988, **c'est dans les communes de la 1ère couronne de Perpignan** (Baho, Bompas, Cabestany, Canohès, Saleilles, Toulouges, Villeneuve de la Raho...) **et sur le littoral** (Canet-en-Roussillon, Torreilles, Sainte-Marie...) **que la baisse de la SAU est la plus élevée (-50%)**. Cette baisse est aussi constatée sur quelques communes de 2<sup>nd</sup>e couronne (Néfiach, Llupia, Cassagnes, Bouleternère, Villemolaque...)

Figure 23 : L'évolution des superficies agricoles utilisées sur le territoire du SCOT (AGRESTE)



Malgré leur proximité de Perpignan, et/ou leur rôle de centralité historique (pôle d'équilibre du SCOT) les communes de **Saint-Estève, Rivesaltes, Saint-Cyprien ou encore Thuir ont une SAU qui baisse peu de 1988 à 2020** (moins de ¼). À l'inverse, **Perpignan connaît une baisse de l'ordre de 44,3%**.

Rang	Commune	SAU en 2020 (source RGA)
1	Rivesaltes	1 691 ha
2	Ille-sur-Têt	1 195 ha
3	Perpignan	1 189 ha
4	Thuir	1 188 ha
5	Trouillas	1 038 ha
6	Baixas	1 030 ha

Il était coutumier d'entendre que Perpignan était la 1ère commune agricole du Département. En 2020, les SAU les plus importantes sont présentes sur les communes de Rivesaltes (1 091 ha), Ille-sur-Têt (1 195 ha) et Perpignan (1 189 ha).

**Perpignan reste en revanche la commune qui totalise le plus grand nombre d'exploitations** ayant leur siège sur la commune (96 unités).

Selon le RGA, en 2020, le nombre d'exploitations professionnelles qui ont leur siège sur le territoire est de **1 642 unités** (secret statistique important). **Il était de 3 638 en 2000 (soit une baisse de 55%)**.

En 2020, on dénombre 1 536 entreprises agricoles contre 2 145 en 2000 (soit une baisse de 609 exploitations en moins de 20 ans). **La tendance est beaucoup plus lourde pour les exploitations que pour les surfaces qui elles baissent de 29,5% sur la même période**. Toutes les communes voient leur effectif d'exploitations diminuer et 16 communes ont vu leur effectif diminuer de plus de la moitié. Baixas, Calce, Oms, Rodès, Sainte-Marie, Saint-Estève, Villemolaque et Villeneuve de la Raho sont les rares communes qui ont connu une baisse de leurs effectifs d'exploitations n'excédant pas 25%.

**En 2020, la répartition des exploitations fait ressortir que seuls 8 communes dépassent les 50 unités : Perpignan (96), Baixas (93), Tautavel et Rivesaltes (68), Espira-de-l'Agly (55), Pézilla-la-Rivière (53) et Thuir et Ille-sur-Têt (52)**

Sur le territoire du SCOT, il est comptabilisé **4.154 unités de travail annuel (UTA)**, contre 4.848 en 2000, **soit une baisse de 14% en 20 ans.**

Il faut ajouter à cet état des lieux une tendance lourde de vieillissement de la population agricole.

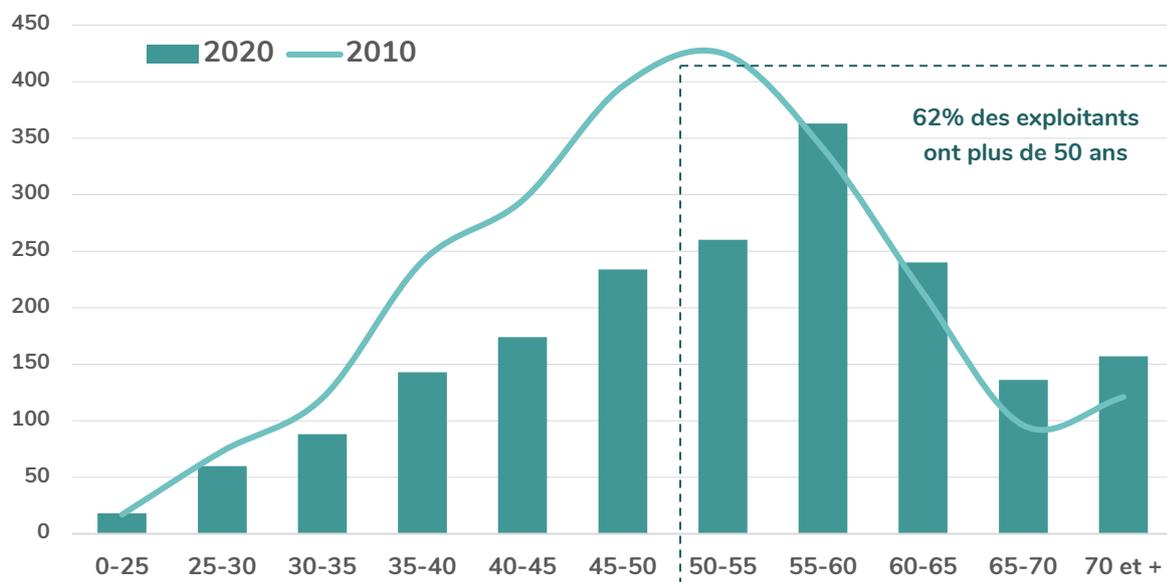


Figure 24 : La répartition des exploitants par tranche d'âge – comparaison 2010-2020 (RGA 2020)

L'observation de l'âge des exploitants permet d'avoir une approche de la dynamique d'installation et à l'inverse celle de la reprise successorale.

**On observe qu'une majorité d'exploitants a plus de 50 ans, 62% en 2020 contre 51 en 2010. Ils représentent presque un tiers de la population agricole en activité** traduisant ainsi un vieillissement des exploitants et un renouvellement difficile. Les jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) sont largement minoritaires avec une représentativité de 16% (contre 19% en 2010). La question de **la succession se pose pour les 20% d'exploitants qui ont plus de 60 ans.**

**En 2020, 20% de la SAU est détenue par des exploitants de 60 ans et plus** amenant nécessairement là aussi la question de la succession sur un peu moins de la moitié des terres agricoles.

En 2020, **500 exploitations concernées par la question de la succession** (soit près de 30% des exploitations) **n'avaient pas de successeur connu.**

Si le tableau dépeint précédemment laisse entrevoir un avenir complexe pour l'activité agricole, il est néanmoins observé un **regain d'installation ces dernières années.** Depuis 2010, 29 projets d'installation ont été menés sur les Pyrénées-Orientales dans le cadre de la procédure « Dotation Jeune Agriculteur » (système d'aide à l'installation pour les moins de 40 ans). Ces projets concernent principalement la filière viticole avec 18 installations dont 10 en cave particulière.

Les candidats à l'installation ont privilégié la commercialisation de leur production sur des circuits courts. Le mode de conduite culturale choisi se partage dans les mêmes proportions entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle.

Si l'installation dans le cadre familial est légèrement plus marquée, **l'installation en dehors du cadre familial représente 45%.** Le 1er cas facilite la pérennité de l'activité avec un foncier déjà acquis, ce qui est souvent source de difficultés pour le second cas.

Il est observé que **les installations sur ces dernières années s'avèrent être largement insuffisantes pour compenser les départs à la retraite dans le contexte de vieillissement de la population agricole** décrit auparavant. En moyenne, ces installations aidées sont chaque année au nombre d'une trentaine dans le département.

Il n'existe pas de chiffres relatifs sur les installations non aidées. Cependant cette population est souvent âgée (+ de 40 ans) et certains projets n'ont pas toujours un caractère professionnel.

Dans le cadre du Centre de Formalité des Entreprises de la Chambre d'Agriculture, il est enregistré dans les Pyrénées-Orientales entre 250 à 300 nouvelles immatriculations chaque année dont 1/3 concernant l'immatriculation des chefs d'exploitation et une cinquantaine en moyenne de sociétés agricoles. Ces chiffres montrent que les installations se font de plus en plus hors dispositif jeunes agriculteurs pour des candidats venant d'autres horizons qu'agricoles et souhaitant changer de vie professionnelle. En 2016, sur Perpignan Méditerranée Métropole, 33 nouveaux chefs d'exploitation ont été enregistrés au CFE, confirmant cette tendance.

Enfin la problématique de l'installation est aussi tributaire de l'accès au foncier qui est notamment rendue difficile par la pression foncière exercée par le développement urbain en périphérie immédiate des zones urbanisées.

## 2. Tendance par type de culture

### La viticulture : culture dominante

Répartie sur la quasi-totalité de la plaine jusqu'aux contreforts des Aspres et du Fenouillèdes, la vigne reste la culture prédominante sur le territoire de SCOT. La richesse des sols et la diversité des cépages est à l'origine de productions variées et se traduisent par plusieurs zonages liés à la reconnaissance de ces produits, calés sur des terroirs propices à la viticulture de qualité. Principalement et historiquement le vignoble est dans sa grande partie classé en AOC/AOP Côtes du Roussillon mais aussi Villages et Vins Doux Naturels :

- **L'AOC/AOP Côtes du Roussillon Villages** concerne 34 communes dans le département. Il existe des appellations communales Villages pour Tautavel (production sur cette commune mais aussi Vingrau) et Latour de France (production sur cette commune mais aussi Cassagnes, Estagel, et Montner) ;
- **Une appellation Villages Baixas** est en cours de création ;
- La plupart des communes viticoles au nord de la Têt sont en **AOC/AOP Villages**. Celles du sud de la Têt sont dans **l'AOC/AOP Côtes de Roussillon Les Aspres**.

La recherche d'une plus grande qualité des produits participe à une personnalisation des produits et au dynamisme des producteurs locaux.

Entre 2010 et 2020, **la SAU viticole a baissé de 21%, passant de 17 512 à 13 765 ha**. Le nombre d'exploitations connaît une baisse encore plus forte puisqu'il est passé de à **1 118 à 883, (soit une baisse de près de 21% du nombre d'exploitations viticoles)**.

En 2020, la SAU viticole du SCOT représente environ **40,55% de la SAU viticole du département des Pyrénées-Orientales**.

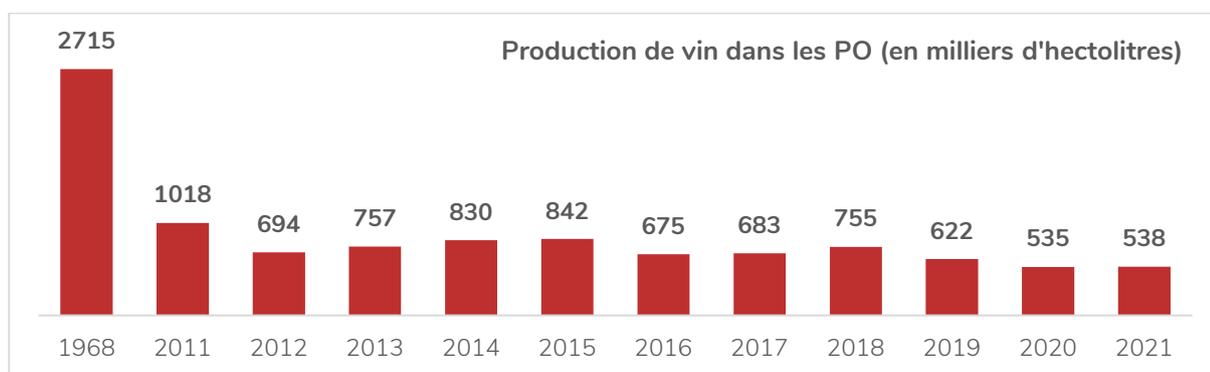


Figure 25 : La production de vin dans les Pyrénées-Orientales (AGRESTE, INSEE, La semaine du Roussillon °1123)

Sur le plan économique, **la production viticole se maintient entre 2020 et 2021 à l'inverse des autres départements viticoles français**. La filière souffre néanmoins d'une crise liée à la surproduction mondiale et qui pousse la commission européenne à favoriser l'arrachage définitif et l'abandon des droits de production. Si ce système peut convenir aux agriculteurs partant à la retraite sans reprenneur de leur exploitation, d'autres préfèrent un arrachage provisoire, en conservant leurs droits à produire pendant quelques années. Ce système de Reconversion Qualitative Différée explique que plusieurs centaines d'hectares soient replantés chaque année mais aboutit aussi au **développement important des friches agricoles**. La définition de zones agricoles pérennes permettrait de concentrer les efforts pour l'entretien et la reconversion de ces friches.

## L'arboriculture et le maraîchage

	Production <i>en tonne</i>	% dans la région
<b>Productions maraichères</b>	<b>57 929</b>	<b>22%</b>
<i>dont Concombres</i>	14 022	74%
<i>dont Chicorées</i>	8 973	57%
<i>dont Laitues</i>	13 066	39%
<i>dont Tomates</i>	19 764	29%
<b>Productions fruitières</b>	<b>72 386</b>	<b>15%</b>
<i>dont Abricots</i>	14 000	34%
<i>dont Cerises</i>	432	7%
<i>dont Pêches, nectarines</i>	54 312	55%
<i>dont Olives</i>	1 029	15%

Figure 26 : Les principales productions des PO en 2016 (CCI)

L'arboriculture et le maraîchage sont également des activités traditionnelles de la plaine du Roussillon. En 2016 sur le département, ces deux activités représentent respectivement **72 386 tonnes de production (15% de la production régionale), et 57 929 tonnes (22% de la production régionale)** (source : CCI).

Les vergers se concentrent sur la 1<sup>ère</sup> terrasse au sud de la Têt sur des parcelles irriguées à partir de nombreux canaux. Ils occupent en 2020 **5.874 ha** et ont progressé de 20% depuis 2010. **Le nombre d'exploitations, en revanche, a baissé : -13% entre 2010 et 2020** et ce en lien avec un fort mouvement de concentration des exploitations et la professionnalisation de la filière (présence de coopératives fruitières). Ces organisations de producteurs pourront à terme être associées aux réflexions sur la vocation des terres.

Le département se positionne ainsi au **1er rang national pour la pêche** (55% de la production régionale en 2016 et 26% de la production nationale en 2017) et au **5ème rang pour l'abricot** (34% de la production régionale en 2016 et 10% de la production nationale en 2017).

- **L'AOC puis récemment l'AOP Abricots Rouges du Roussillon** (2016) a été reconnue en 2015 après 15 ans de démarches (rendues difficiles en raison de la dénomination retenue).

Le territoire du SCOT concentre **la majorité des surfaces départementales vouées au maraîchage (71% en 2020)**. Cette part s'est vue réduite en comparaison du précédent SCOT avec le départ des communes de la Communauté de communes Corbières Salanque-Méditerranée, mais également des communes de l'Illibéris. Le climat local permet d'assurer plusieurs rotations de cultures dans l'année. L'essentiel de la production est localisé sur les terrains alluvionnaires de la Salanque et du lit majeur de la Têt (terres inondables). Certains sites sont emblématiques et méritent une attention particulière comme les jardins de Saint-Jacques. La production est majoritairement destinée à l'exportation via Saint-Charles mais une part est commercialisée en circuit court.

La tendance est à la baisse en ce qui concerne le nombre d'exploitations : **-21% entre 2010 et 2020, 318 exploitations, soit 87 exploitations de moins qu'en 2010. La SAU connaît une très légère baisse de l'ordre de -3% entre 2010 et 2020 pour compter 1.244 ha.**



Dans ce domaine-là la qualité des cultures locales est également reconnue :

- **L’AOC/AOP Pommes de Terre Primeur du Roussillon** a été reconnue en 2006. L’aire est délimitée sur 22 communes de la plaine du Roussillon et couvre 5 500 hectares ;
- **L’IGP Artichauts** a été validée en 2015.

La filière maraîchère s’organise et s’oriente vers une technicité plus poussée en recherchant une certaine plus-value grâce à la transformation sur place et une complémentarité avec le secteur agro-alimentaire en développement.

### Le cas de l’élevage

L’élevage concerne surtout les hauts cantons mais il est prépondérant sur une partie du SCOT dans les Aspres. La filière élevage a un **rôle économique via la fourniture de l’abattoir de Perpignan** et de nombreux ateliers de transformation locaux. Traditionnellement l’élevage était axé sur l’élevage bovin allaitant extensif, sans production fourragère et transhumant. Aujourd’hui, l’activité s’est redéployée et diversifiée avec l’arrivée de néo-ruraux et le développement des filières équinnes, caprines, apicoles, de volailles ou encore de lamas, basées sur des pratiques extensives, des circuits courts, des pratiques fermières ou agritouristiques. Outre son rôle économique, **l’élevage est un acteur fondamental de l’aménagement du territoire** qui permet de maintenir ouverts les espaces et de débroussailler à faible coût les zones à risque d’incendie.

Au-delà du poids du pastoralisme sur les secteurs d’altitude, c’est la répartition des zones déclarées comme exploitées qui est intéressante. **Sur les Aspres, cette répartition couvre l’ensemble du territoire, avec une continuité des zones exploitées et des créations récentes et installations en cours.**

Aujourd’hui, **l’élevage sur ces zones se confronte à des difficultés techniques mais aussi à des difficultés d’organisation.** Techniquement, le territoire connaît un manque de fourrage et des complémentarités entre les différents étages du département doivent être recherchées. Le développement des friches en plaine que certaines collectivités aimeraient entretenir grâce au pâturage pourrait se traduire par une augmentation de la production fourragère. Néanmoins, le parcellaire concerné est souvent de trop petite surface pour amortir le déplacement des troupeaux. Sur le plan de l’organisation, les difficultés résident dans le maintien des associations foncières pastorales. Ces associations regroupent des propriétaires de terrains à destination agricole ou pastorale ainsi que des terrains boisés ou à boiser concourant à l’économie agricole, pastorale et forestière dans leur périmètre. Elles aménagent et louent les terrains à des éleveurs ou des groupements pastoraux qui les entretiennent.

### L’agriculture biologique : une conversion qui se confirme

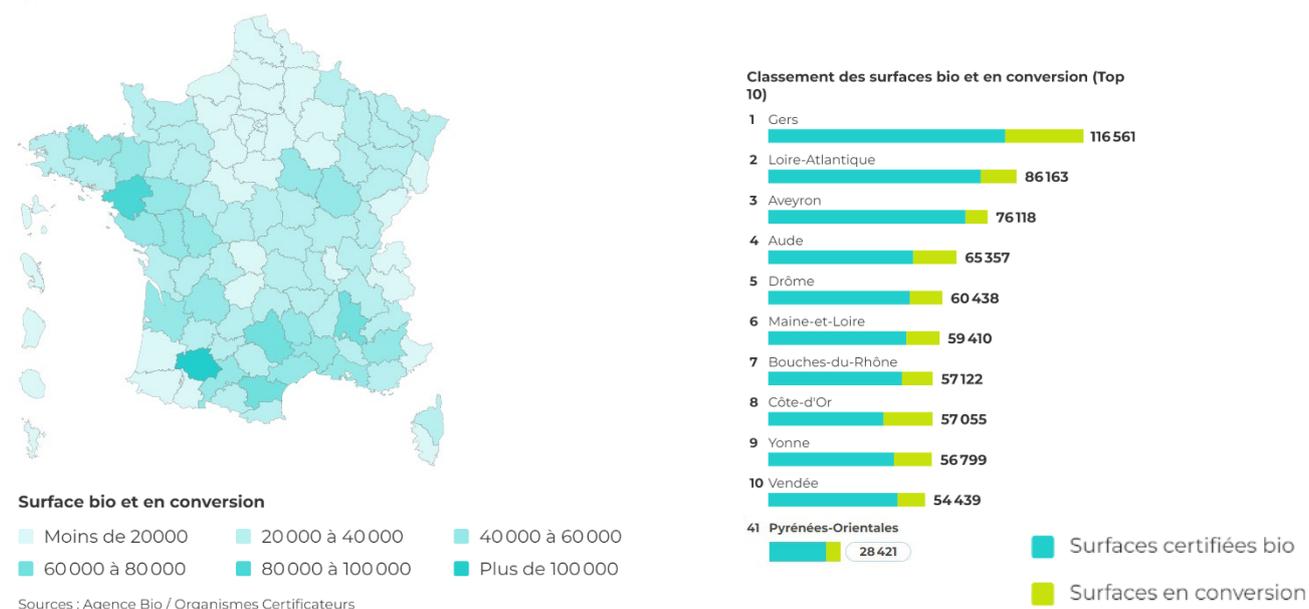


Figure 27 : Répartition géographique des surfaces bio ou en conversion en 2021 (l’Agence Bio)

L'agriculture biologique occupe une place croissante au sein de la filière agricole.

En 2021 d'après l'agence Bio, les surfaces cultivées en biologique sur le département représentent **22.812 ha de la SAU cultivée (et 5.600 ha en conversion)**. Les surfaces certifiées et en conversion atteignent 27% des SAU du département, ce qui permet à ce dernier d'atteindre la 2<sup>em</sup> position sur le classement national.

		Céréales, oléoprotéag. et légumes secs	Fruits (yc à coque)	Légumes frais	Vignes	Plantes à parfum, arom. et médicinales	Surfaces et cultures fourragères	Autres surfaces	Total
Ariège	Certifiées Bio	6125	377	265	101	33	53801	1077	30889
	Conversion	1409	51	34	33	5	12654	324	7256
Aude	Certifiées Bio	18285	953	707	13368	416	59029	7697	50227
	Conversion	5114	443	76	10004	229	12482	1911	15129
Aveyron	Certifiées Bio	17764	362	354	224	68	113086	5077	68468
	Conversion	1956	90	24	55	4	12941	229	7650
Gard	Certifiées Bio	4793	2901	1547	19423	369	25379	7983	31198
	Conversion	1350	1157	90	15089	179	9874	1810	14775
Gers	Certifiées Bio	114042	975	1421	1913	250	51252	5422	87638
	Conversion	34170	128	111	1073	2133	18207	2024	28923
Haute- Garonne	Certifiées Bio	39196	176	639	372	110	32785	2532	37905
	Conversion	10517	102	83	167	140	10677	705	11195
Hautes- Pyrénées	Certifiées Bio	7555	628	198	49	16	9051	397	8947
	Conversion	1038	57	10	53	10	1850	83	1551
Hérault	Certifiées Bio	2851	1318	1199	19721	388	27436	7348	30131
	Conversion	1010	495	55	11937	42	7708	1394	11321
Lot	Certifiées Bio	4148	1124	329	1364	92	32382	873	20156
	Conversion	1959	1172	23	2041	137	8310	312	6977
Lozère	Certifiées Bio	6378	884	88	15	34	72785	8226	44211
	Conversion	967	150	15	16	2	10458	311	5959
Pyrénées- Orientales	Certifiées Bio	942	4385	1318	7633	102	26594	4621	22812
	Conversion	120	1132	76	4370	18	4499	1002	5609
Tarn	Certifiées Bio	19834	668	704	2211	191	28160	2120	26944
	Conversion	3160	229	33	1516	92	7177	519	6363
Tarn-et- Garonne	Certifiées Bio	14692	2478	970	733	56	17644	2252	19412
	Conversion	4914	1735	67	606	100	5229	629	6640
OCCITANIE	Certifiées Bio	256605	17228	9738	67126	2125	549385	55626	478938
	Conversion	67685	6940	698	46959	3092	122066	11253	129347

Figure 28 : Les surfaces de productions végétales en mode de production biologique en 2021 (l'Agence Bio)

Concernant la répartition des surfaces, il est recensé **7.633 ha de vignes, 4.385 ha de fruitiers et 1.318 ha de maraîchage** qui étaient concernés en 2021 par une certification ou une conversion en agriculture biologique. La production départementale est notamment appuyée par le développement des surfaces commerciales dédiées à l'alimentation biologique, mais également des filières courtes.



Figure 29 : Pêchers en fleurs - Saint Feliu d'Avall (AURCA)



Figure 30 : Maillage agricole – Corbère (AURCA)



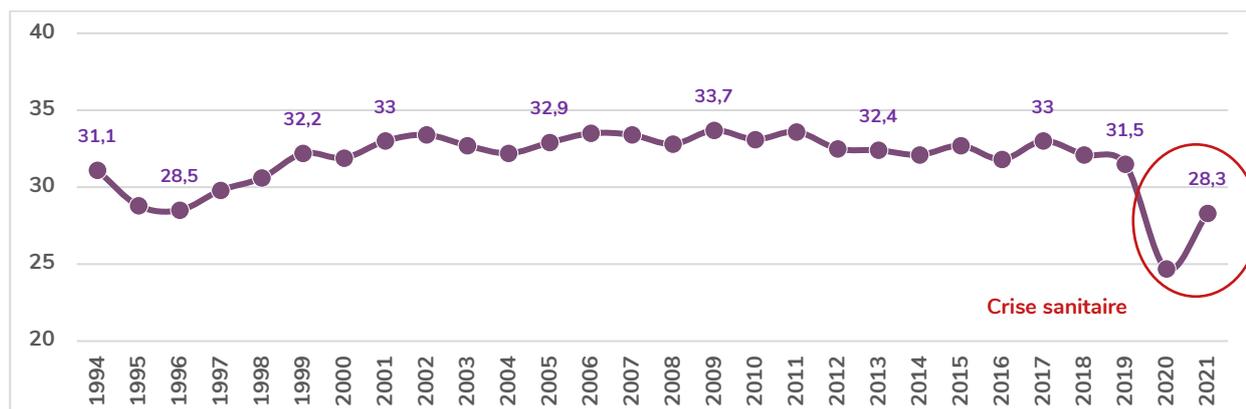
Figure 31 : Cultures sous tunnel – Pézilla-la-Rivière (AURCA)

## • Le tourisme

Selon l'Agence Départementale du Tourisme des Pyrénées-Orientales (ADT), le département se positionne au **second rang régional en termes de fréquentation touristique** (après l'Hérault), soit au **7<sup>e</sup> rang national en 2021**.

Après une baisse suite à la crise sanitaire, l'activité touristique semble repartir à la hausse. Le département accueille chaque année près de **7 millions de visiteurs dont 3,4 millions de touristes**.

Figure 32 : L'évolution de la fréquentation touristique des Pyrénées-Orientales depuis 1994, en millions de nuitées (ADT66 BET E Marchand – 2021)



L'ADT évalue que ce secteur génère près de **10.600 emplois touristiques**, soit l'équivalent de 9000 emplois temps plein en moyenne sur l'année (8% des emplois du département), ce chiffre étant largement supérieur en période estivale.

L'activité touristique est également à l'origine de **1 milliard d'euros consommés**, à raison de **42,30€ de dépense moyenne par jour et par touriste** contre 44,60€ en 2006. Les écarts avec les dépenses des touristes étrangers sont importants, tout comme les variations de dépenses liées à la saisonnalité. La faiblesse des dépenses par jour et par touriste est à mettre en relation avec un tourisme « littoral » très marqué générant un afflux estival prononcé en particulier dans les structures d'hébergements de plein air et dans les meublés touristiques, sans oublier l'hébergement non marchand (résidences secondaires essentiellement).

Ainsi, **l'économie touristique sur le territoire du SCOT est axée sur un tourisme balnéaire, peu générateur de dépenses** en raison des activités à la fois gratuites et peu diversifiées qui y sont pratiquées (plages, balades, cyclotourisme...). Les projets d'équipements structurants et le développement d'une offre d'arrière-pays participeront au rééquilibrage du tourisme, à la fois géographique (retombées pour les communes d'arrière-pays) et temporel (allongement de la saison touristique), mais aussi à une hausse des dépenses touristiques.

Le territoire du SCOT possède d'importants pôles touristiques, notamment **5 stations balnéaires sur le littoral sableux, un patrimoine historique important** (Palais des Rois de Majorque, village de Castelnou, prieuré de Serrabone...), **des musées** (Perpignan, Saint-Cyprien, Tautavel...) **ainsi que quelques sites naturels d'intérêt** (Lac de Villeneuve-de-la-Raho, Orgues d'Ille-sur-Têt, étangs de Canet ou de Salses-Leucate...). Il y est organisé des **manifestations de renommée internationale** (Festival Visa pour l'Image, Electrobeach au Barcarès).

Le territoire qui est doté d'une grande capacité d'accueil touristique, bénéficie également de la proximité de sites emblématiques comme la forteresse de Salses (84 000 visiteurs), la côte rocheuse et son joyau Collioure (149 000 visiteurs) et la baie de Paulilles (251 000 visiteurs), le Musée d'Art Moderne de Céret (79 500) ou encore au-delà du territoire des Pyrénées-Orientales les citadelles cathares aussi appelées « citadelles du vertige » 809.000 visiteurs-comprenant la cité de Carcassonne, le Musée Dali à Figueras (plus d'un million de visiteurs), la réserve africaine de Sigean (319 000 visiteurs)...

Figure 33 : Fréquentation des 10 sites touristiques et de loisirs les plus fréquentés sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon en 2021 (incluant des sites situés sur tout ou partie du territoire du SCOT- source ADT66)

Rand PO	TYPE	SITES	2021
1	Sites naturels	Retenue d'eau - Villeneuve-de-la-Raho	1.200.000
3	Parcs à thèmes	Aquarium Oniria - Canet-en-Roussillon	202.511
6	Sites naturels	site des orgues - Ille-sur-Têt	117.709
7	Parcs à thèmes	Aqualand - Saint-Cyprien	110.010
10	Sites et monuments historiques ou religieux	Palais des rois de Majorque - Perpignan	76.106
14	Musées et centres d'interprétation	Mémorial du Camp de Rivesaltes	42.630
15	Lieux de dégustation produits terroir	Caves Byrrh - Thuir	41.560
16	Parcs à thèmes	Écozonias - Cases de Pène	40.000
20	Musées et centres d'interprétation	Musée de la préhistoire - Tautavel	31.620
24	Musées et centres d'interprétation	Musée Hyacinthe Rigaud - Perpignan	23.275
	Évènement culturel	Electrobeach - Le Barcarès	196.000
	Évènement culturel	Festival Visa pour l'image - Perpignan	193.000

### Répartition de l'offre d'hébergement touristique au sein du SCOT

- Hôtel
- Hôtellerie de plein air
- Village vacances
- Résidence de tourisme
- Auberge de jeunesse

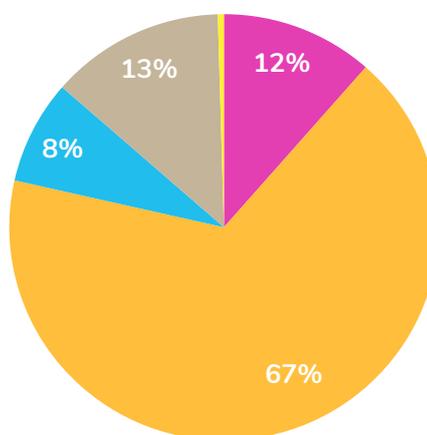


Figure 34 : Répartition de l'offre d'hébergement touristique (capacité en lits AURCA 2022 et INSEE 2021)

L'offre en hébergement touristique représente plus de **56.500 lits marchands**, les **2/3 concernant l'hôtellerie de plein air** (52 établissements pour une capacité d'environ 38.000 lits). Celle-ci est marquée par ailleurs par un haut niveau de standing liée à une montée en gamme générale des établissements ces dernières années et à la disparition de camping de petite envergure disposant d'une offre qualitative moindre. Ils ont ainsi laissé place à des programmes immobiliers en plein cœur de station.

L'offre est diversifiée en résidences de tourisme (26 établissements / 5.900 lits), en hôtellerie (81 établissements / 6.400 lits) et en villages vacances (8 établissements / 4.900 lits). Bien que certains établissements se distinguent par l'offre de qualité et de service qu'ils proposent (1 hôtel 5 étoiles), de manière générale **l'offre en haut de gamme et de charme est peu étendue, malgré le potentiel lié au patrimoine bâti urbain ou rural roussillonnais**. L'offre en hôtellerie économique et de moyenne gamme est relativement importante notamment aux abords des grandes infrastructures

routières. **La montée en gamme des établissements, en particulier dans l'hôtellerie, doit se poursuivre** ce qui permettra de développer davantage le tourisme d'affaires et la venue d'une clientèle plus aisée au pouvoir d'achat plus élevé.

Les meublés touristiques sont estimés par les services fiscaux au nombre de 1.250 sur le territoire du SCOT de la Plaine du Roussillon. Ce chiffre doit être largement sous-estimé car les locations meublées sont difficiles à recenser. En effet, beaucoup d'entre elles sont proposées par des particuliers, non-inscrits sur des réseaux professionnels de location et qui ne s'engagent pas dans des démarches de classification ou de labellisation. Le développement de plateformes de localisation saisonnière sur internet, de type Airbnb, facilite la mise en location de meublés ou de chambres, ce qui rend l'offre d'autant plus difficilement quantifiable.

Les hébergements touristiques marchands sont **concentrés à 83% dans les stations balnéaires de la plaine du Roussillon**, témoignant de l'attractivité touristique du territoire et de ces communes en particulier. Cela induit un afflux massif de vacanciers sur la saison estivale à l'origine d'importantes variations économiques, sociales et environnementales du territoire.

Cette situation de **concentration de la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace amène les acteurs locaux à promouvoir un rééquilibrage de l'offre touristique** en direction de « l'arrière-pays » mais aussi sur les périodes d'avant et d'arrière-saison. **L'accompagnement de la désaisonnalité apparaît comme un enjeu fort**, en influant par exemple sur les futurs modes d'hébergement à développer ou encore en offrant des produits touristiques plus variés : développement du tourisme vert, du tourisme de découverte économique (parc éolien) ou encore du tourisme vitivinicole en s'appuyant sur la renommée et sur les nombreux domaines viticoles du Roussillon...

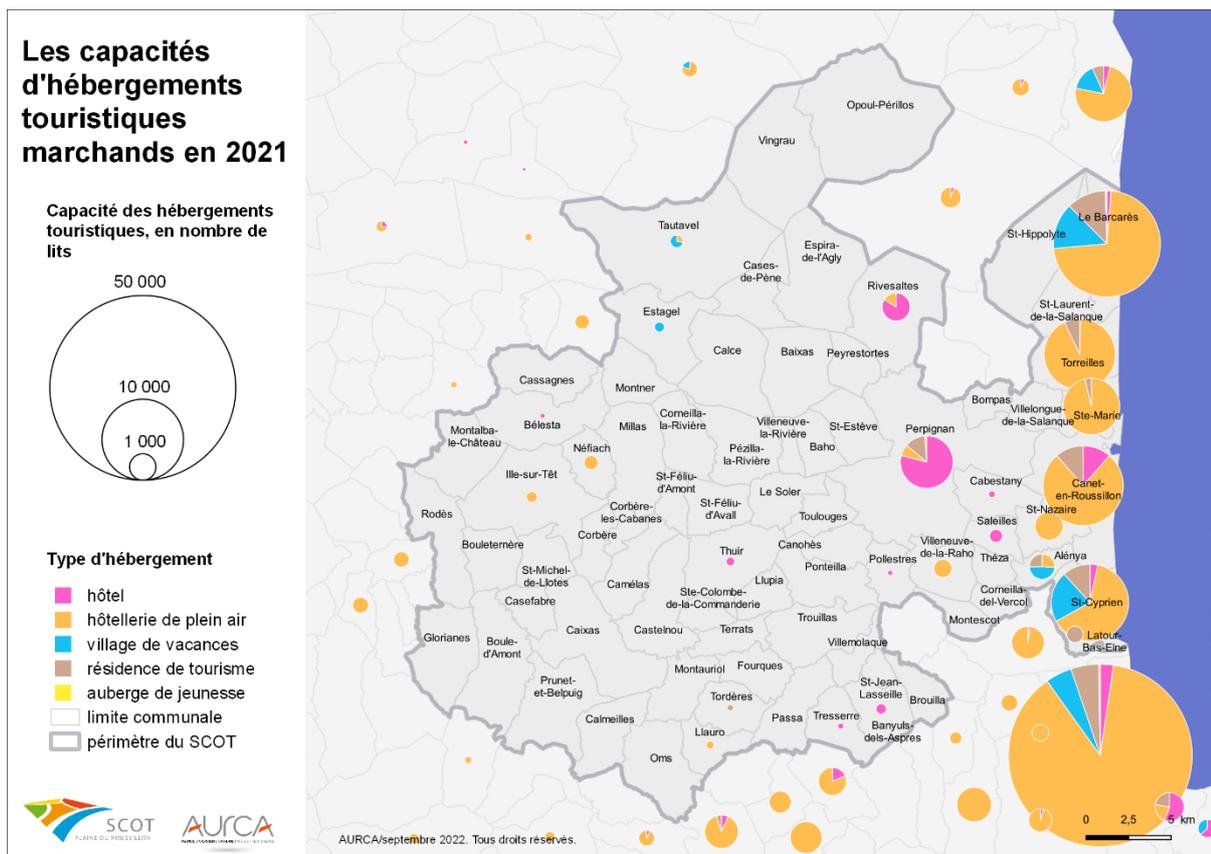


Figure 35 : Les capacités d'hébergements touristiques marchands en 2021 (INSEE 2021 - AURCA 2022)

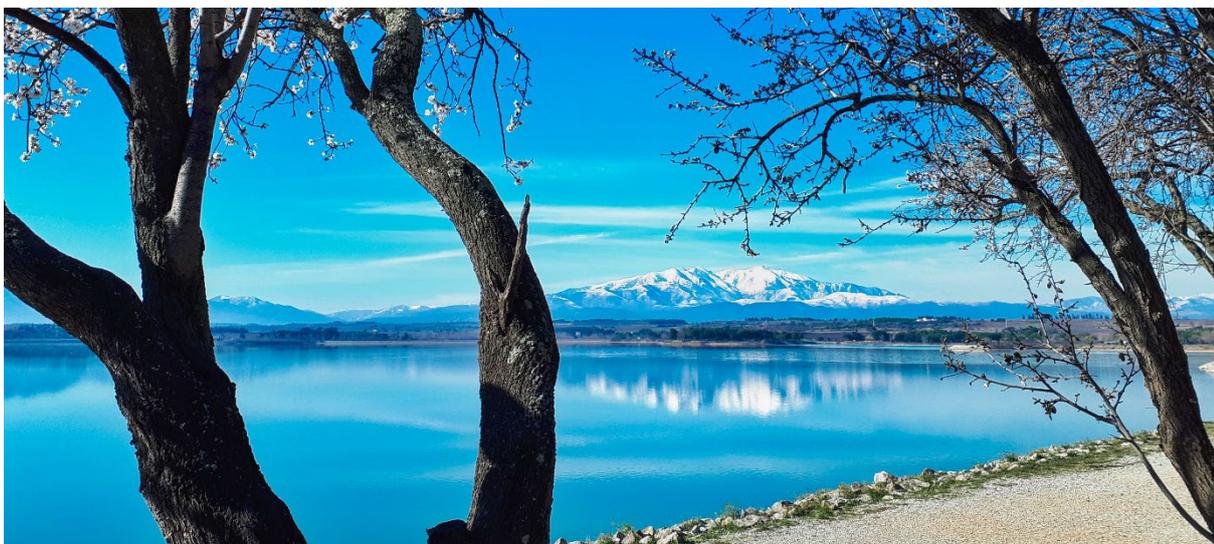


Figure 36 : Le Canigou et le Lac de Villeneuve-de-la-Raho (AURCA)

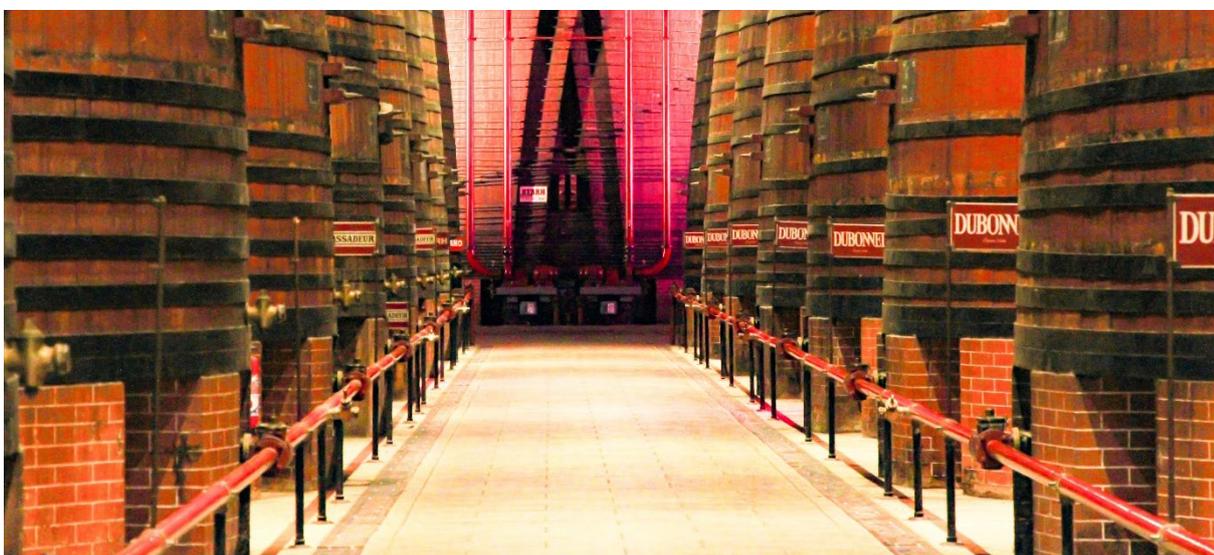


Figure 37 : Alignement de Foudres de la Cave BYRRH – Thuir (AURCA)



Figure 38 : Les Cheminées de Fée des Orgues – Ille sur Têt (AURCA)

## • La construction

Selon l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF) le secteur de la construction représente plus de **9.500 emplois en 2021 dans les Pyrénées-Orientales**, soit 20% de moins qu'en 2014. Il s'agit d'un secteur relativement dynamique sur le plan des recrutements offrant « de réelles opportunités professionnelles (60% de CDI) aussi bien aux jeunes qu'aux populations les moins qualifiées » selon l'OREF. Malgré une conjoncture difficile, **le nombre d'établissements spécialisés estimés à 7.100** au 31 décembre 2020 (données SIRÈNE/INSEE) continue de croître, il atteint sur les Pyrénées-Orientales.

La filière BTP<sup>7</sup> est constituée d'un tissu très dense de PME et de TPE bien réparties sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un secteur à forte dimension artisanale qui imprègne de nombreuses communes du SCOT mais également les territoires ruraux. La filière est donc génératrice d'emplois de proximité.

## • La grande logistique

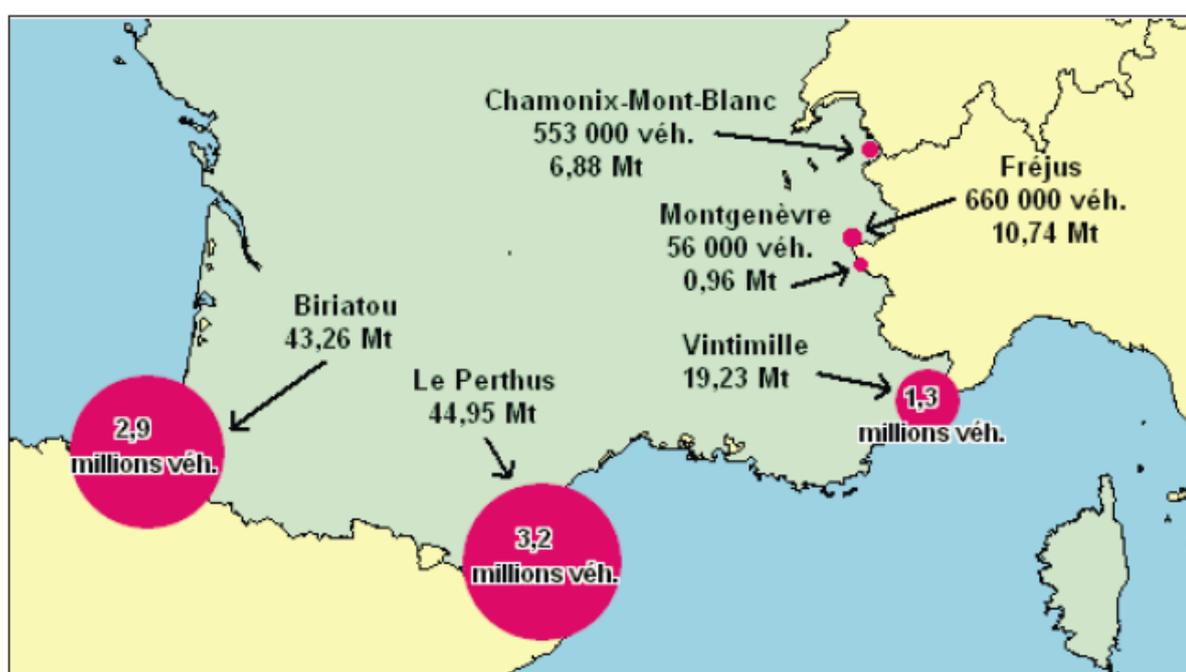


Figure 39 : Les flux d'échange entre la France et ses voisins (TRM-UE, Modev-calculs SoeS) – carte issue du service de l'observatoire et des statistiques du ministère de l'Environnement réalisé en mars 2016

Le territoire des Pyrénées-Orientales se situe sur un **corridor d'échanges majeurs entre la péninsule ibérique, le Maghreb et le Nord de l'Europe au cœur d'un triangle formé par les métropoles de Toulouse, Barcelone et Montpellier**. La plaine du Roussillon bénéficie donc d'une position géostratégique à l'échelle européenne et méditerranéenne.

L'espace Catalan formé de plaines littorales est structuré autour de pôles urbains en réseau (Perpignan, Figueres, Girona). La configuration politique, économique et administrative de cet espace transfrontalier (3 états différents France, Espagne, Andorre) d'organisation politique, territoriale et juridique différentes et avec de grandes disparités économiques, complexifie la gouvernance et l'émergence de projets dans le domaine de la logistique et du transport. Néanmoins, les flux d'échanges entre la France et la péninsule ibérique passant par Le Perthus sont majeurs puisqu'ils représentent **45 millions de tonnes par an**.

<sup>7</sup> Secteur économique regroupant toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non, et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations



## 1. Le transport routier

En 2014, **6,1 millions de poids lourds (PL) ont franchi les Pyrénées et 2,6 millions les Alpes françaises**. Par rapport à 2010, le nombre de poids lourds traversant les Pyrénées est en hausse de 2,2 % tandis qu'il baisse de 3,6 % dans les Alpes françaises. **Les tonnages acheminés progressent de 3,8 % dans les Pyrénées** et diminuent de 0,6 % dans les Alpes françaises. Dans ces flux, les échanges entre la France et ses voisins italiens et espagnols sont prépondérants. Les principaux flux de transit observés passent par la barrière pyrénéenne en direction de l'Allemagne et de l'Italie. Parmi les marchandises les plus transportées à ces points de passage, figurent les produits de l'agriculture et les produits alimentaires. En 2014, le total des poids-lourds ayant franchi la frontière franco-espagnole en passant par Perpignan s'élève à près de **10 000 par jour**.

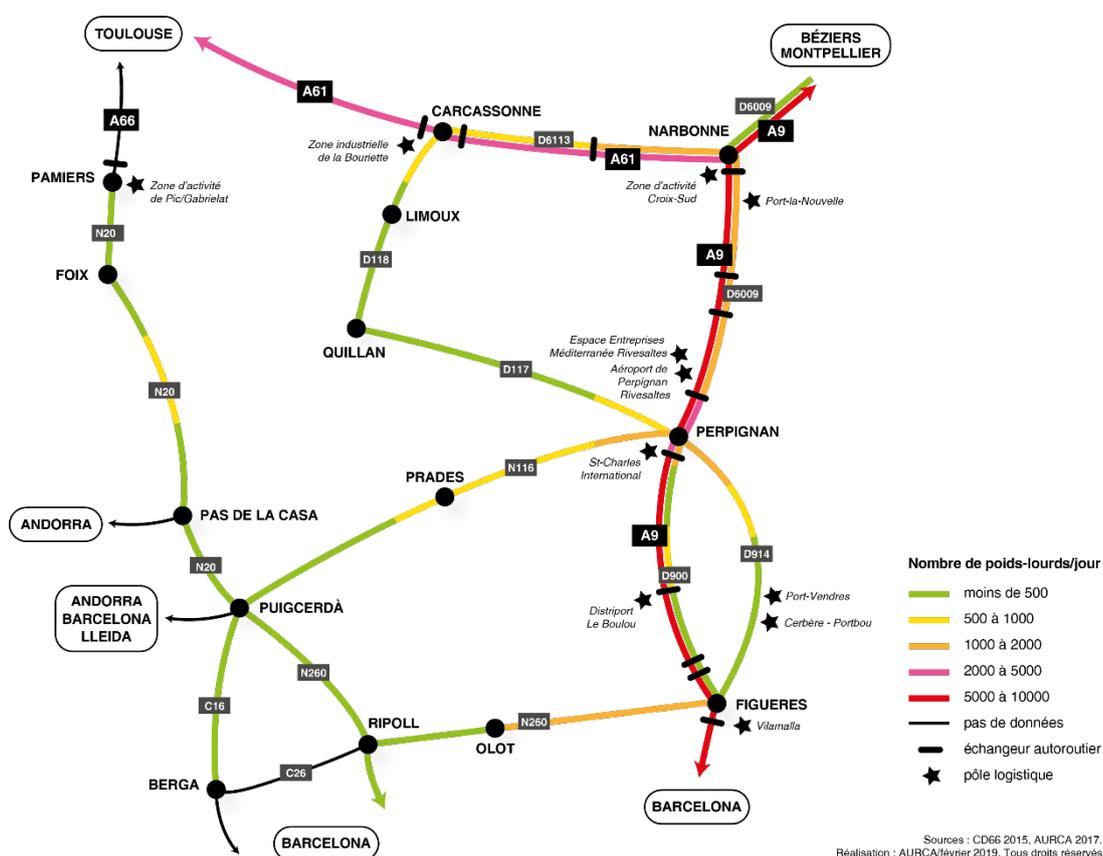
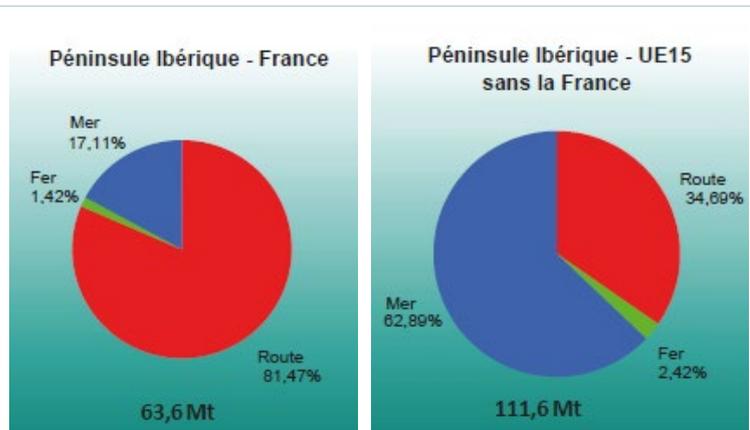


Figure 40 : Les infrastructures de transport de marchandises et la circulation des poids-lourds (Observatoire des déplacements - CD66 2015 / AURCA 2017 – Réalisation : AURCA 2019)

**La route reste majoritairement utilisée pour les échanges entre la France et la péninsule ibérique pour environ 81% des marchandises, 17% par voie maritime et 2% par voie ferroviaire.**

*Pour les échanges entre la péninsule ibérique et le reste de l'union européenne, la voie maritime demeure privilégiée pour environ 60%.*

Figure 41 : La part des marchandises transportées en fonction du mode de transport au sein des échanges entre la péninsule ibérique et l'Europe et entre la France et la péninsule ibérique (Observatoire franco-espagnol des trafics dans les Pyrénées 2015 - Document n°8 – publié en mai 2018)



## 2. Le transport de marchandise par voie ferroviaire

Situé à Perpignan, au cœur du Pôle économique Saint-Charles, le premier centre économique des Pyrénées-Orientales, le terminal de transport combiné rail/route permet de transborder les chargements des camions sur des trains à destination de la France (Toulouse, Lyon, Paris) et à l'international jusqu'en Allemagne notamment.

Le fret ferroviaire reste très limité au regard de la solution routière notamment vers l'international. Pour traverser la frontière franco-espagnole côté Méditerranée, **6 à 7% des transports de marchandises sont opérés par train**. Ce sont environ **47 millions de tonnes de marchandises qui transitent chaque année entre la France et l'Espagne** côté Atlantique, contre **17 millions de Tonnes** entre la France et l'Italie. En Catalogne, le système de transport de marchandises par voie ferroviaire s'avère couteux en raison des systèmes d'électrification et de signalisation différents d'un pays à l'autre et d'une pente importante dans le tunnel du Perthus.

En service depuis 2007, l'autoroute ferroviaire Lorry-Rail relie Le Boulou à Bettembourg (Luxembourg) à raison de 4 allers-retours directs quotidiens. Ce service est limité au sud par la frontière entre la France et l'Espagne. Ainsi, le terminal ferroviaire privé de l'entreprise AMBROGIO au Boulou est situé à la connexion des réseaux ferroviaires, routiers et autoroutiers du sud-est de la France qui relie la péninsule ibérique au reste de l'Europe en passant par les Pyrénées-Orientales. AMBROGIO propose ses services d'opérateur spécialisé en desservant l'Europe (Europe du Nord, Bénélux, Royaume-Uni, Italie notamment) et travaille pour le compte de VILIA<sup>8</sup> et du Terminal Saint-Charles.

### Le transport combiné

Le transport combiné est un système de transport qui **combine le mode routier avec d'autres modes comme la navigation intérieure, le ferroviaire ou le transport maritime courte distance**. Le régime d'aides vise à réduire le handicap notamment la perte de temps, l'augmentation du coût et des problèmes d'organisation (vol...) que constituent les ruptures de charge de la chaîne intermodale par rapport au transport routier de porte à porte. Ainsi, les terminaux de transport combiné sont des nœuds intermodaux stratégiques de massification, offrant une alternative au « tout route », et participant à la transition énergétique dans le domaine des transports et les chaînes logistiques. Leur performance est donc nécessaire pour assurer l'efficacité de la chaîne logistique intermodale.

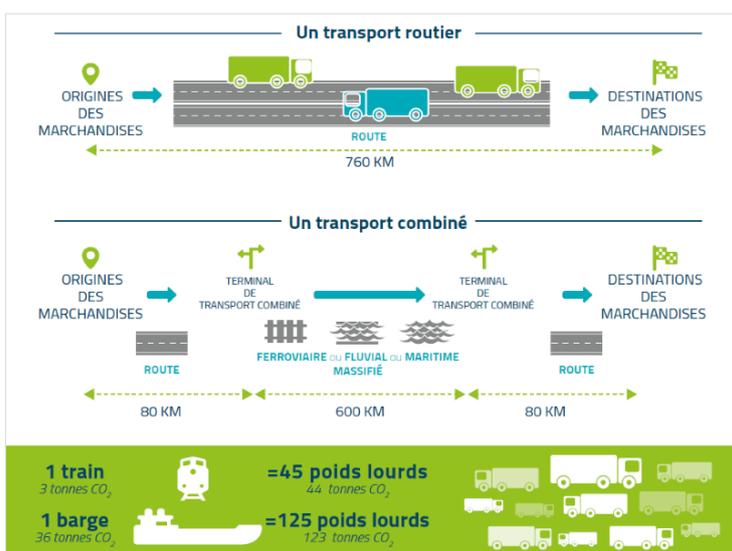


Figure 42 : Les transports combinés (UN/ECE, the European Conference of Ministers of Transport (ECMT) and the European Commission (EC))

<sup>8</sup> Filiale de SNCF Logistics



### 3. Les plateformes multimodales et grands équipements logistiques

Le secteur de la logistique est essentiel pour l'économie du territoire. Il **regroupe dans les Pyrénées-Orientales 6 infrastructures logistiques à vocation régionale, nationale et européenne, sites majeurs au cœur des échanges Européens et Méditerranéens**. Reconnus d'intérêt européen et situés à moins de 180 kilomètres du Port de Barcelone ils traitent un trafic de près de **10 millions de tonnes de marchandises par an**, que ce soit en routier, ferroviaire, maritime ou aérien.

Sur le territoire du SCOT, c'est **la plateforme de Saint-Charles** qui **concentre l'essentiel des activités** avec sa vocation de **première plateforme européenne d'éclatement des fruits et légumes** qui occupe de nombreux salariés dans les domaines du commerce de gros, du transport et de la logistique mais également de multiples activités intermédiaires qui gravitent autour de l'activité principale. Dans ce même domaine d'activité, **le marché des producteurs** met en relation les agriculteurs locaux avec les détaillants et les grossistes dans le cadre de circuits-courts.

La **plateforme de transport combiné** capte quant à elle des flux de produits essentiellement industriels arrivés par la route (containers, citernes...) et basculés sur le rail, dans le cadre de transports dits « massifiés ». **Le parc Arago à Rivesaltes** dispose également d'un embranchement fer et traite essentiellement des flux de véhicules neufs.

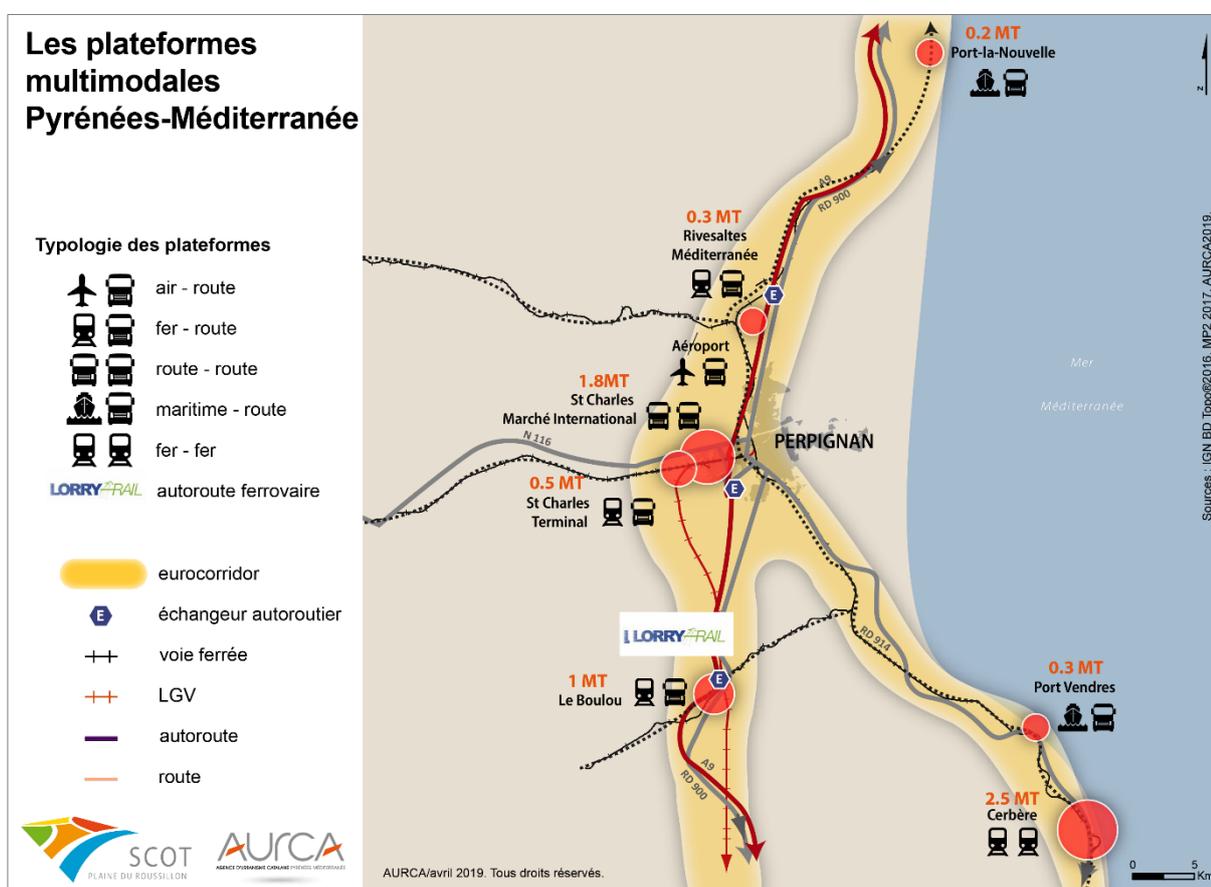


Figure 43 : Les plateformes multimodales Pyrénées – Méditerranée (AURCA 2019)

#### SAINT-CHARLES INTERNATIONAL : une dimension européenne

Ayant vécu jusque-là sur des fonds 100% privés, le Grand Saint-Charles bénéficie aujourd'hui du soutien des programmes européens, Interreg et Objectif 2, pour la climatisation et l'équipement en froid de la totalité de ses entreprises (200.000 m<sup>2</sup> d'entrepôts).

Saint Charles International est la 1ère plateforme de commercialisation, de transport et logistique de fruits et légumes en Europe. Saint-Charles International (marché international) représente :

- Un site de 840 hectares
- Environ 2 300 emplois directs
- 200 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts climatisés
- 1,95 milliard d'euros de chiffre d'affaire
- 1,77 million de tonnes de fruits et légumes transportés

La présence sur un même site de tous les modes de transport (ferroviaire, maritime, terrestre, aérien) permet aux opérateurs de Saint-Charles International de diversifier les sources d'approvisionnement, de réceptionner des produits de toutes origines, d'étendre leur gamme de produits, d'éclater sur tous les points d'Europe un colis dans des délais très courts et de limiter le coût carbone du transport des produits frais pour un développement durable.

## De la logistique internationale vers la logistique urbaine

La logistique, en tant que pilier de l'économie du territoire, est aussi une fonction essentielle aux activités économiques et au quotidien des habitants du territoire. La logistique urbaine, en lien avec les besoins locaux de la population et des entreprises, est présente aux abords des grandes villes et aux carrefours stratégiques des territoires.

**La logistique urbaine** se compose quant à elle de l'ensemble des activités visant à traiter les flux de marchandises irriguant les entreprises et la population du territoire, services de transports, de messageries, plateformes et transports spécialisés (alimentaire, santé, banques...).

La logistique urbaine est en constant développement en lien avec le développement du e-commerce mais aussi l'éclatement des circuits de commerces classiques (circuits-courts, circuits spécialisés...). La logistique urbaine est principalement présente sur les sites de Torremilà, Saint-Charles et Rivesaltes (parc Arago et Mas de la Garrigue).



Figure 44 : Entrepôt SOCAFNA – Marché International de St Charles – Perpignan



Figure 45 : Chantier combiné Marché St Charles – Perpignan (AURCA)

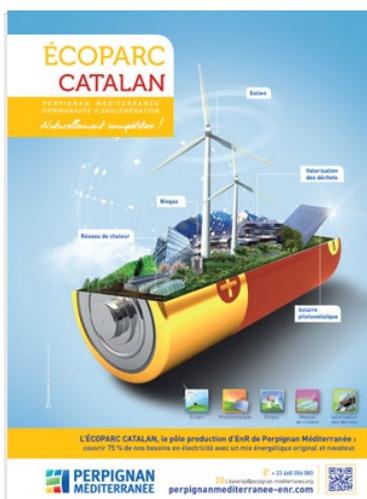


Figure 46 : ZAE Rivesaltes (AURCA 2019)

## • Les énergies renouvelables et le pôle DERBI

Le département bénéficie d'une attractivité et d'une légitimité historique et scientifique forte en matière de production d'Énergies Renouvelables (EnR) notamment dans le domaine du solaire. Une vraie stratégie filière se développe actuellement en lien notamment avec le pôle de compétitivité DERBI : création de petites unités de production et bureaux d'études d'ingénierie, attraction d'agences commerciales des fabricants et distributeurs nord-européens et l'école d'ingénieur spécialisé PolyENR...

Le potentiel qui est important s'appuie sur une **ressource exceptionnelle** tant du point de vue de l'ensoleillement, du vent, de la présence d'une grande couverture forestière (filrière bois énergie) ou d'eaux chaudes souterraines. Ce potentiel s'appuie également sur des infrastructures pionnières : la centrale solaire de Thémis à Targassonne et les fours solaires de Mont-Louis et d'Odeillo.



Tandis que la volonté publique et l'augmentation du prix des énergies fossiles contribuent au développement de la filière, **les résolutions locales sont fortes pour amplifier ce mouvement et positionner le territoire en chef de file des énergies renouvelables.**

Cette ambition se manifeste par un certain nombre de réalisations telles que le parc éolien de Rivesaltes mais surtout le développement de nombreux projets comme l'implantation de panneaux solaires sur les bâtiments publics ou privés (les entrepôts du marché international Saint-Charles dotés de 95 000 tuiles solaires...) la création de centrales photovoltaïques au sol et surtout l'implantation de **l'Écoparc Catalan.**

Cet ensemble éolien qui est l'un des plus importants de France doit couvrir **75% des besoins de Perpignan Méditerranée Métropole** grâce à un mix énergétique (production estimée à 240 000MWh/an pour ses 35 éoliennes, revalorisation du biogaz, valorisation des déchets via l'incinérateur de Calce et des

serres agricoles bénéficiant de la chaleur produit par l'UVE).



Figure 47 : L'Éco parc Catalan et l'usine de valorisation énergétique de Calce (AURCA)

Le **pôle de compétitivité Derbi** labellisé en 2006 est particulièrement dynamique. Il réunit en région Occitanie-Pyrénées Méditerranée les entreprises, laboratoires, universités, centres de formation, fédérations professionnelles, organismes financiers et collectivités territoriales impliqués dans le développement de la filière des énergies renouvelables. Il a pour mission de développer au niveau régional, national et international, l'innovation, la recherche, la formation, le transfert de technologie, le développement et la création d'entreprises dans le domaine des énergies renouvelables appliquées au bâtiment et à l'industrie (source : Derbi).

## • Le cas particulier de l'activité commerciale

Le commerce est une activité de services prépondérante sur le territoire qui ne cesse de se développer. La densité commerciale en m<sup>2</sup> des grandes et moyennes surfaces (GMS) représente 1.396 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants en 2021 contre 1.362 m<sup>2</sup> en 2012 (soit une augmentation de 2% en 9 ans). En 2021, la surface de GMS est d'environ 472.200 m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon. L'aire de chalandise des zones commerciales du SCOT rayonne sur l'ensemble du département et parfois au-delà sur le sud du département de l'Aude. Le SCOT Plaine du Roussillon concentre environ 85% des surfaces commerciales du département.

### 1. Une activité dynamique, génératrice d'emplois mais surtout de consommation d'espace

La densité commerciale en nombre de commerces est passée de **5,8 commerces pour 1.000 habitants en 2010 à 6,6 en 2020 (INSEE), soit 13% d'augmentation sur cette période.**

Source CCI le 6 à 8 de l'économie de la finance - février 2017	Population 2010	Surface de vente totale	Densité en m <sup>2</sup> pour 1000 habitants
Pyrénées-Orientales	447 194	518622	1160
Région Languedoc Roussillon	2610890	2845567	1090
Aude	358177		1049
Gard	630603	684092	1085
Hérault	1097753	1193449	1087
Lozère	77163	73525	953

En 2020, le nombre d'établissements commerciaux est estimé à **9.608** (source SIRÈNE/INSEE). Ils représenteraient **21.230 emplois salariés** sur le département, **soit 30% en plus en 10 ans (+ 2.100 emplois)**. À noter également que

la CCI estime que **les surfaces commerciales autorisées ont progressé de 16,5%** sur le département entre 2010 et 2016, cette croissance étant plus élevée que dans le reste de l'ex région Languedoc-Roussillon.

La surface consommée par l'activité commerciale augmente donc plus vite que les emplois qu'elle ne crée, d'autant qu'il est difficile d'affirmer que les emplois « créés » sont pérennes et n'aboutissent pas à la disparition d'autres emplois par ailleurs. Cette augmentation est également dé耦lée de la consommation et de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages.

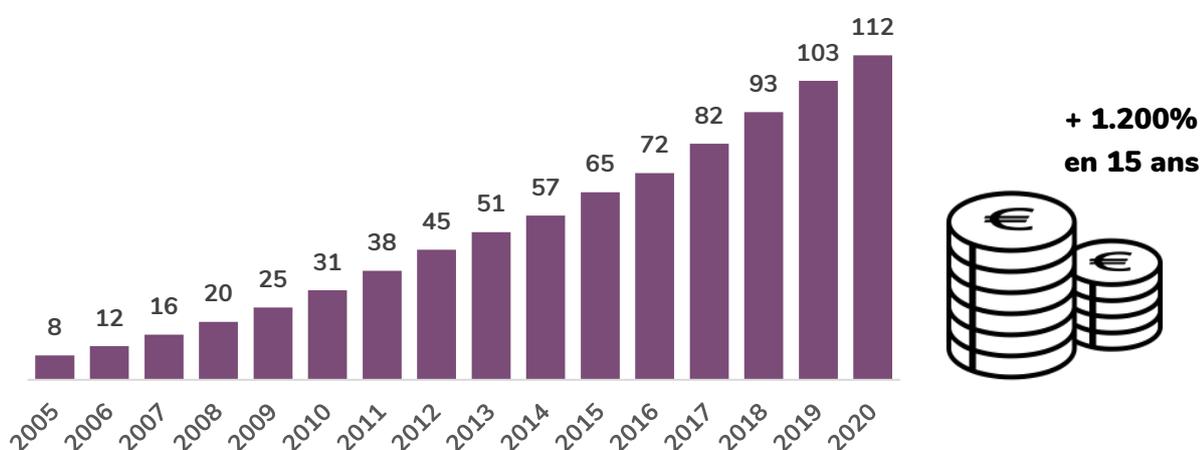
## 2. Des difficultés installées et des évolutions importantes à venir

Ce secteur est marqué par une concurrence forte. Le revenu des ménages progressant peu, une offre trop importante aboutit forcément à fragiliser certaines structures commerciales d'autant plus qu'aujourd'hui, la logique n'est plus la conquête des parts de marché mais la concurrence. Les circuits de vente traditionnels se voient ainsi fortement concurrencés, poussant les enseignes à développer une offre omnicanale en réponse aux évolutions des modes de consommation des ménages.

En 2011, la CCI avait estimé que l'évasion commerciale<sup>9</sup> atteignait pour le département 9% et représentait 218 millions d'euros. La principale destination de cette évasion était assimilée à internet et aux ventes à distance (40% de l'évasion totale – source CCI), mais se faisant aussi au bénéfice de l'Espagne (27% de l'évasion totale) et des départements limitrophes des Pyrénées-Orientales.

Or, si aujourd'hui les données disponibles ne permettent pas d'observer l'évolution de l'évasion commerciale notamment vers les territoires voisins, on sait pertinemment que les ventes à distance via internet ne cessent de progresser.

Figure 48 : Les chiffres d'affaire en milliards d'euro des sites de e-commerces (FEVAD, iCE)



En France, le e-commerce représenterait aujourd'hui l'équivalent **320 000 enseignes physiques** (AID – Le SCOT Plaine du Roussillon au défi des pratiques commerciales de demain), **le montant des achats sur internet des français a été multiplié par 14 en 15 ans**. Le e-commerce concerne principalement le tourisme par ailleurs pilier de l'économie de la Plaine du Roussillon. Il représente 44% des parts de marché de ce secteur en 2016. Viennent ensuite les produits culturels (43% des parts de marché du secteur en 2016, lié à la dématérialisation) (source : FEVAD /AID).

Si Internet connaît autant de succès, malgré certains de ses inconvénients (impossibilité d'essayer, de tester, de manipuler le produit, accès parfois contraint...), c'est essentiellement parce qu'il répond à **l'évolution de certains modes de consommation**. On assiste donc aujourd'hui à un développement d'une offre multicanal permettant de pallier au manque lié à l'offre en ligne.

<sup>9</sup> L'évasion commerciale est la part des dépenses effectuées par les ménages à l'extérieur du département

En effet, les crises sociétales, sanitaires et économiques ont participé à changer les modes de consommation et à faire émerger différents types de consommateurs avec des façons de consommer radicalement différentes impactant grandement les trajectoires de l'activité commerciale et notamment celle de la distribution, contrainte de s'adapter.

En effet, selon le bureau d'études AID, on observe aujourd'hui **8 tendances différentes de consommation** :

	<p>Le client attend de pouvoir acheter près de chez lui ou de son lieu de travail. Il n'a pas besoin d'un choix important (achats quotidiens et banalisés) mais il veut payer facilement, voire se faire livrer ses achats et surtout y avoir accès partout et tout le temps.</p>
<b>Les gagnants</b>	L'alimentaire spécialisé, les superettes, les drives des GMS, les supermarchés < 2000 m <sup>2</sup> , les commerces et lieux de flux, les marchés de plein air et les halles
<b>Les perdants</b>	Les hypermarchés, les supermarchés
<b>Formats innovants</b>	Les convenience store <sup>10</sup>

	<p>Le client attend de pouvoir sélectionner les produits en fonction de leur provenance, de connaître les conditions de fabrication ou de culture, la composition. Il souhaite aussi que son achat bénéficie au producteur ou au fabricant (quête de sens de l'achat)</p>
<b>Les gagnants</b>	L'alimentaire spécialisé, les marchés de plein air et les halles, l'artisanat alimentaire
<b>Les perdants</b>	Les hypermarchés, les supermarchés, les grandes surfaces spécialisées
<b>Formats innovants</b>	Les drives fermiers, les magasins de producteurs, les boutiques solidaires

	<p>Le client cherche à consommer malin et convivial, à mutualiser et rationaliser sa consommation (location au lieu de l'achat...)</p>
<b>Les gagnants</b>	La vente en ligne
<b>Les perdants</b>	Tous les autres circuits de distribution
<b>Formats innovants</b>	Les concept <sup>11</sup> store indépendants

	<p>Le client souhaite avoir le choix le plus large possible, y avoir accès en temps réel, en mouvement et tout le temps</p>
<b>Les gagnants</b>	La vente en ligne
<b>Les perdants</b>	Tous les autres circuits de distribution notamment lorsqu'ils sont faiblement digitalisés
<b>Formats innovants</b>	Les places de marchés

<sup>10</sup> Épiceries, magasins de « confort » ou de dépannage

<sup>11</sup> Souvent utilisé pour des magasins indépendants qui innove dans le domaine de l'offre et de la mise en scène de cette offre ou qui ont souvent une thématique ou une vocation particulière

 <p>Consommer au meilleur prix</p>	<p>Le client souhaite consommer malin, décalé, branché et optimiser son rapport qualité/prix</p>
<b>Les gagnants</b>	La vente en ligne et les magasins d'usines
<b>Les perdants</b>	Tous les autres circuits de distribution
<b>Formats innovants</b>	Les concept store de biens d'occasion

 <p>Consommer customisé</p>	<p>Le client souhaite acheter selon ses besoins spécifiques, coproduire le produit éventuellement, acheter un produit unique ou original en vue de vivre une expérience globale d'achat</p>
<b>Les gagnants</b>	Le commerce indépendant, les enseignes internationales « fast fashion »
<b>Les perdants</b>	Les formats généralistes
<b>Formats innovants</b>	Les concept store, les enseignes internationales qui pratiquent la customisation

 <p>Consommer plaisir</p>	<p>Le client attend de reprendre du plaisir en consommant, donc de consommer en confiance, d'être étonné par le lieu, le service, l'offre et souhaite bénéficier de conseils d'un vendeur</p>
<b>Les gagnants</b>	Les commerces indépendants, les enseignes internationales
<b>Les perdants</b>	Les GMS
<b>Formats innovants</b>	Les concept store

 <p>Consommer en communauté</p>	<p>Le client souhaite bénéficier de bons plans, de retours d'expérience. Il veut s'identifier à un groupe homogène et se sentir privilégier par la marque /l'enseigne</p>
<b>Les gagnants</b>	Les commerces indépendants, les enseignes internationales
<b>Les perdants</b>	Les GMS
<b>Formats innovants</b>	Internet

Avec tous ces modes de consommation qui tendent à se développer, on peut penser que le modèle de la grande surface commerciale devrait s'essouffler, ce qui induira nécessairement des façons de penser l'urbanisme et l'aménagement commercial différentes de celles opérées jusqu'à présent.

Avec la diversité de ces tendances et leur importance, on peut penser que l'hégémonie du modèle des grandes surfaces commerciales va s'essouffler appelant à penser et à repenser différemment l'aménagement commercial.

### 3. L'aménagement et l'urbanisme commercial : quel bilan ?

Le territoire actuel du SCOT (77 communes) comprend **22 zones d'aménagement commercial (ZACOM)**. Celles-ci représentent environ **507 ha**. Le foncier encore disponible dans ces zones (selon observation de l'occupation du sol de 2013 à 2021) est estimé à environ **90 ha** soit **18% du foncier total des ZACOM du SCOT sur son périmètre actuel**.

#### Quel bilan pour l'aménagement des surfaces commerciales dans les ZACOM ?

Au sein des 22 ZACOM du SCOT délimitées dans sa version à 77 communes, le bilan est le suivant :

- Au total, en 13 années (2009/2021 inclus) ce sont plus de **192.435 m<sup>2</sup> de surfaces de vente qui ont été autorisées sur le territoire du SCOT de la Plaine du Roussillon dont 74% des autorisations ont été délivrées avant l'approbation SCOT**. À noter que durant une certaine période de nombreux projets faisant l'objet d'autorisation n'avaient pas encore été réalisés. Pour la grande majorité d'entre eux, les travaux sont désormais en cours mais il reste près de 6% des surfaces autorisées qui n'ont pas encore été réalisées, soit 12.250 m<sup>2</sup> de surfaces de vente. Les dossiers déposés avant 2015 sont désormais caducs.
- Près des  $\frac{3}{4}$  des projets instruits en CDAC ont été autorisés entre 2009 et 2013. Depuis l'approbation du SCOT en 2013, le nombre de surfaces acceptées a largement diminué, **passant ainsi de 87m<sup>2</sup> autorisés pour 100m<sup>2</sup> instruits en CDAC avant l'approbation du SCOT à près de 32 m<sup>2</sup>**.
- **Perpignan polarise fortement ce développement commercial**. La ville centre concentre près d'un tiers des surfaces de vente autorisées, notamment sur ses franges (aucun projet déposé en CDAC n'a concerné le centre-ville). La zone de Pollestres regroupe 12% des surfaces de vente autorisées, Espace Roussillon à Rivesaltes 11% et le Mas Guérido à Cabestany 10%.

La progression des surfaces de vente autorisées et refusées depuis 2009 :

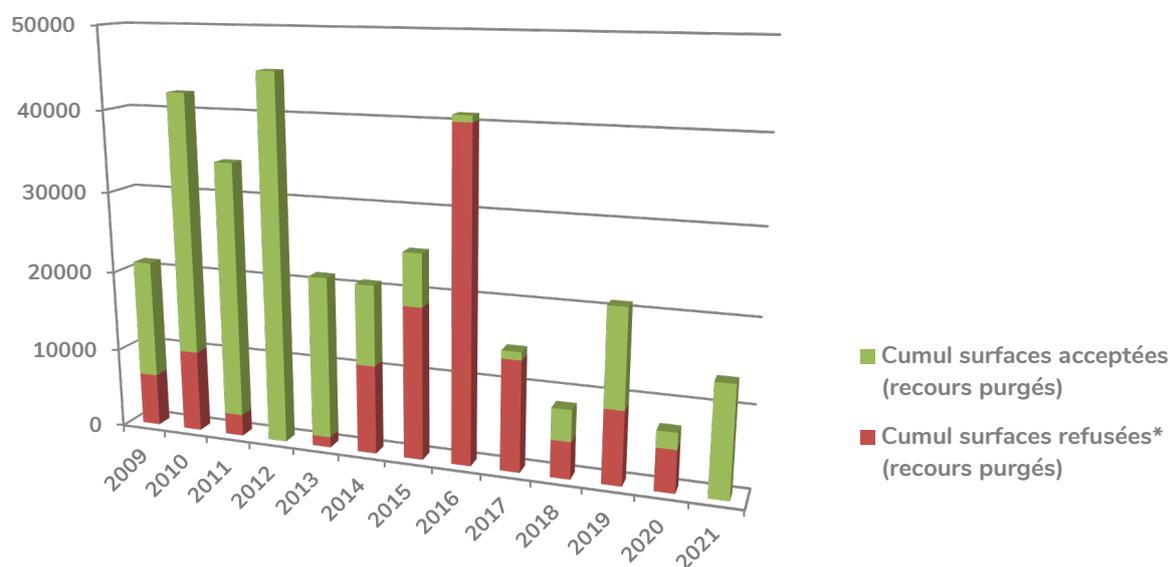


Figure 49 : Progression des surfaces de vente autorisées et refusées entre 2009 et 2021 inclus (AURCA 2022)

\* Certains projets à la surface strictement identique ont été refusés plusieurs fois





## Quid des centres-villes ?

Près de **7% des surfaces commerciales autorisées après l'approbation du SCOT se situent en dehors d'une ZACOM définies par celui-ci**. Cette faible proportion limite le risque de fragiliser l'armature territoriale définie dans le cadre de l'élaboration du SCOT et celui de disperser l'offre commerciale.

Les données concernant les commerces de proximité et de centres-villes sont relativement peu fournies et ne permettent pas de dresser un état des lieux fiable de leur santé économique. Néanmoins des signaux d'alarme sont récurrents (fermeture de locaux).

**Concernant le centre-ville de Perpignan, en 2015, la vacance commerciale y est estimée à 13% (source : PROCOS), certaines rues de l'hypercentre présentant des taux de vacance bien plus élevés.** Ce taux se situe bien au-delà de celui des agglomérations (au sens d'unité urbaine, et similaires à celle de Perpignan) qui connaissent un taux de vacance commerciale de l'ordre de 9 %, proche de la moyenne nationale. Cette forte vacance commerciale peut s'expliquer par un affaiblissement de la consommation locale, par des loyers élevés causant une baisse de rentabilité et dans le même temps un développement de la concurrence (e-commerce, zone périphérique et offre transfrontalière).

Le programme national Action Cœur de Ville pour lequel ont été retenues 222 villes moyennes, dont Perpignan, vise à redonner de l'attractivité aux centres-villes en difficulté par le biais de plusieurs leviers en matière d'habitat, d'accessibilité, d'économie, d'équipements...



Figure 52 : Locaux vacants rue des marchands à Perpignan (AURCA 2019)

Désertée des commerces depuis plusieurs années, la rue des Augustins par exemple fait l'objet de lourds investissements de la part de la ville et de la métropole en vue de reconquérir cet axe autrefois emblématique pour améliorer le cadre de vie et lui redonner l'attractivité commerciale qu'il a connu par le passé. À terme il s'agit de valoriser l'axe allant de la place du pont d'en Vestit à la place Cassanyes par une requalification intégrale.

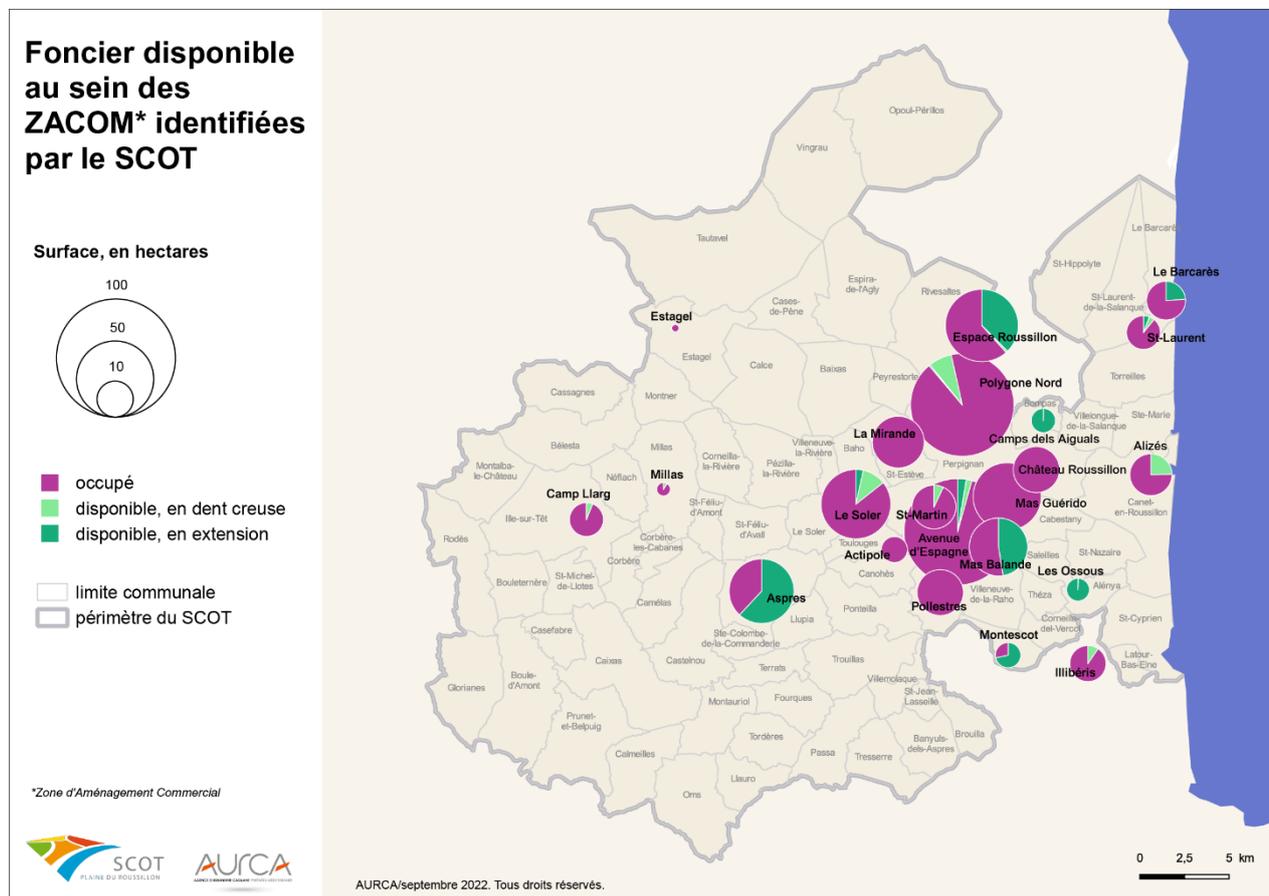
Bien que pris en main, des **menaces pèsent donc sur le destin, l'animation et l'attractivité du centre-ville**, mais aussi sur certaines zones commerciales périphériques compte-tenu des tendances de consommation amorcées. En effet, le phénomène de vacance commerciale concerne le centre-ville mais également les zones commerciales périphériques et les galeries commerciales. Il s'agit là d'un constat national.

L'analyse du foncier dans les ZACOM démontre qu'il reste encore des possibilités d'extension et de développement de celles-ci. En 2020, l'occupation du sol et la photo-interprétation permettent d'estimer que près de 90 ha seraient encore disponibles à la construction au sein des périmètres de ZACOM du périmètre du SCOT actuel (77 communes).

En l'absence d'observation exhaustive et régulière, il est impossible d'estimer de manière fiable la disponibilité des locaux et la vacance commerciale tant ces données sont fortement soumises aux rotations et turn-over des enseignes.

Cependant ces locaux commerciaux vacants pouvant être considérés comme de véritables friches commerciales, peuvent répondre à l'absence de foncier disponible. Leur mobilisation à travers des opérations de renouvellement urbain pour du commerce ou même pour une autre vocation permettrait d'économiser de l'espace et améliorerait l'image que ces locaux vacants peuvent générer.

Figure 53 : État de la disponibilité foncière au sein des ZACOM initiales – estimation par photo-interprétation de 2021 (AURCA 2022)



État des lieux réalisé par photo-interprétation sur le millésime 2021, basé sur le périmètre des ZACOM du premier SCOT (les ZACOM hors SCOT ne sont pas représentées)



Figure 54 : Zone commerciale Guérido 5 – Cabestany (AURCA)



Figure 55 : Zone Commerciale Espace Roussillon – Rivesaltes (AURCA)



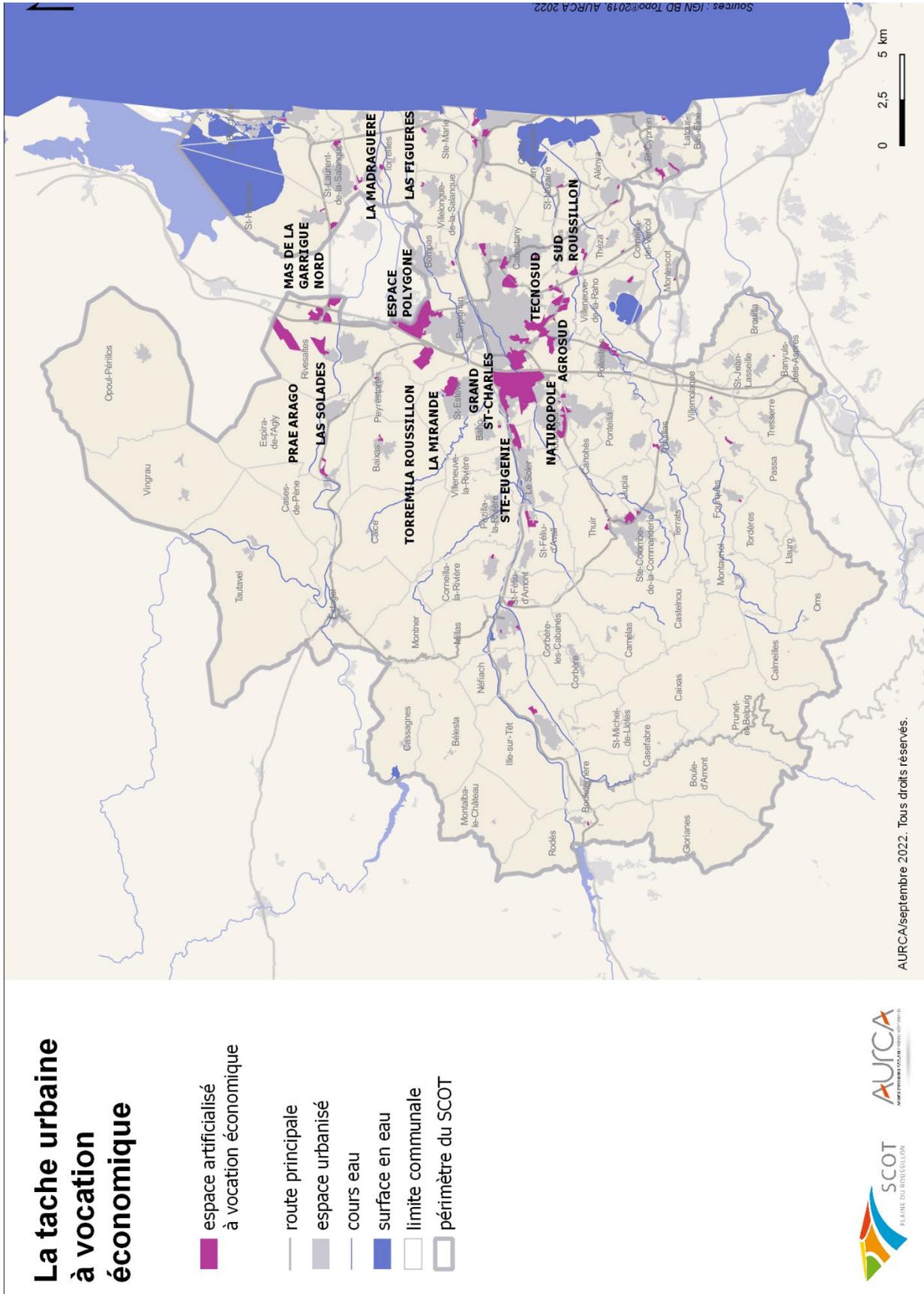
Figure 56 : Zone Commerciale Porte d'Espagne – Perpignan (AURCA)

# C. Espaces et infrastructures économiques

Le territoire du SCOT bénéficie d'un maillage relativement dense en matière de zones d'activités économiques, en particulier autour de la ville-centre. L'état initial de l'environnement démontre que la tache urbaine occupée par **les activités économiques représente près de 1 600 ha**. Entre 2011 et 2020 la consommation d'espaces à vocation économique est estimée à 380 ha environ dont 86% sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole qui regroupe l'essentiel de l'emploi.

Dans le précédent SCOT la consommation d'espaces envisagée pour l'économie oscillait entre 850 et 950 ha, soit au prorata entre 170 et 190 ha sur les 3 premières années de sa mise en application. Au final, cette consommation n'a été que de 100 ha, ce qui est révélateur d'une **dynamique d'extension des zones spécialisées moins rapide** que ce qu'elle était imaginée mais aussi potentiellement d'un redéploiement de l'activité dans les tissus déjà urbanisés (retours dans les centralités, renouvellement des zones d'activités existantes...).

Figure 57 : La tache urbaine à vocation économique en 2021 (AURCA 2022)



# C1. LES PRINCIPAUX PÔLES D'ACTIVITÉS

## • Les pôles identifiés par le SCOT

Le SCOT repère un réseau de parcs d'activités qui sont identifiés et hiérarchisés en fonction de leur envergure, soit :

- Comme Secteur de Projet Stratégique (SPS) à vocation économique
  - D'envergure internationale
  - D'envergure territoriale
  - Spécialisées
- Comme Parc d'activités de proximité

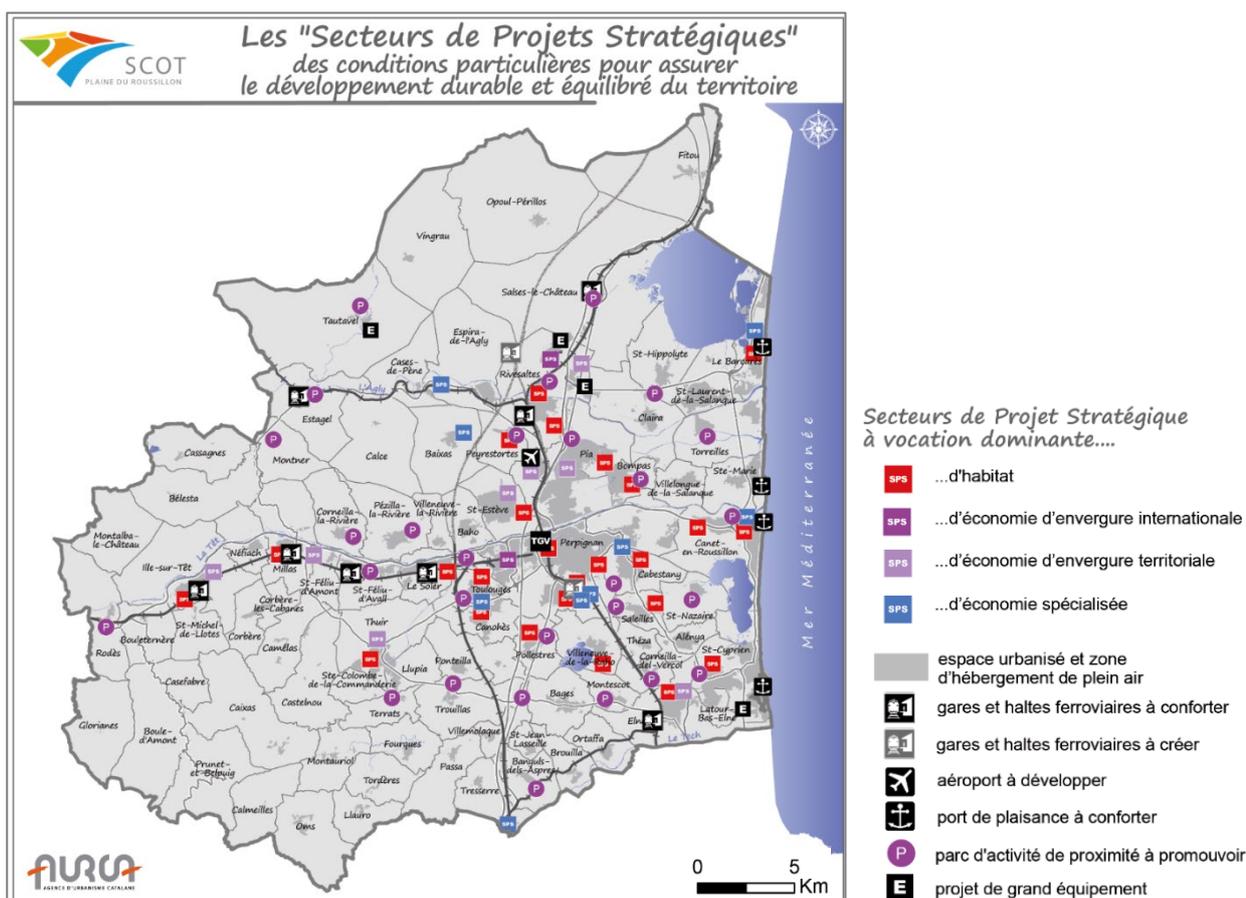


Figure 58 : Les Secteurs de Projets Stratégiques dans le SCOT en vigueur (AURCA 2013)

Avec la nouvelle cartographie du SCOT à 77 communes, 26 zones d'activités sont repérées comme parc d'activités de proximité et 20 zones d'activités repérées comme secteurs de projets stratégiques à vocation économique.

Pour les secteurs de projets stratégiques à vocation économique, le foncier disponible est estimé en 2021 (selon l'observation de l'occupation du sol et des nouveaux locaux bâtis depuis 2013) à 530 ha en extension et 68 ha en potentiel de densification (dent creuse uniquement), soit plus d'1/3 de leur surface totale identifiée par le SCOT. Concernant les parcs d'activités de proximité, le foncier disponible est à environ 190 ha en extension et 13 ha en dents creuses, soit presque la moitié de leur surface totales identifiées dans le SCOT.

Figure 59 : Le foncier disponible au sein des SPS à vocation économique identifiés par le SCOT (AURCA 2022)

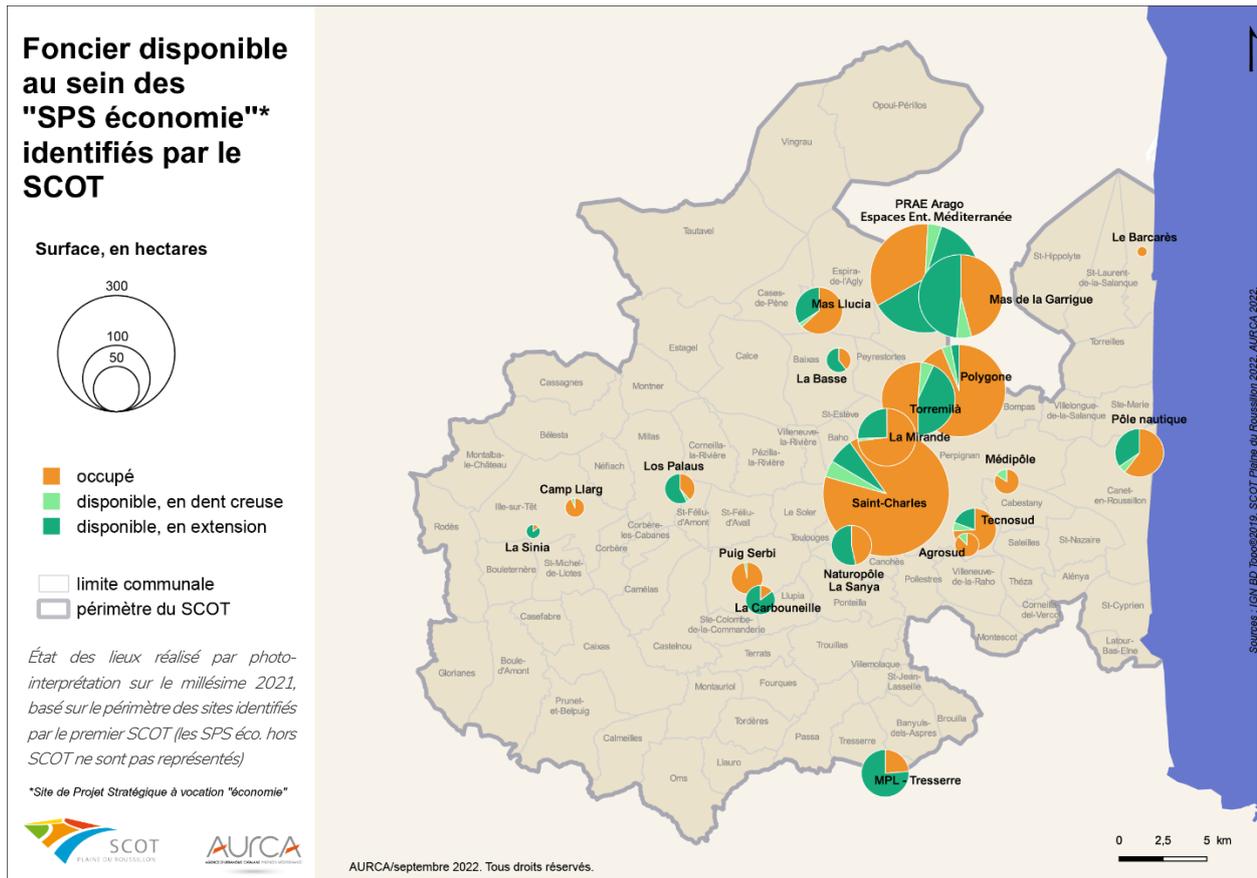
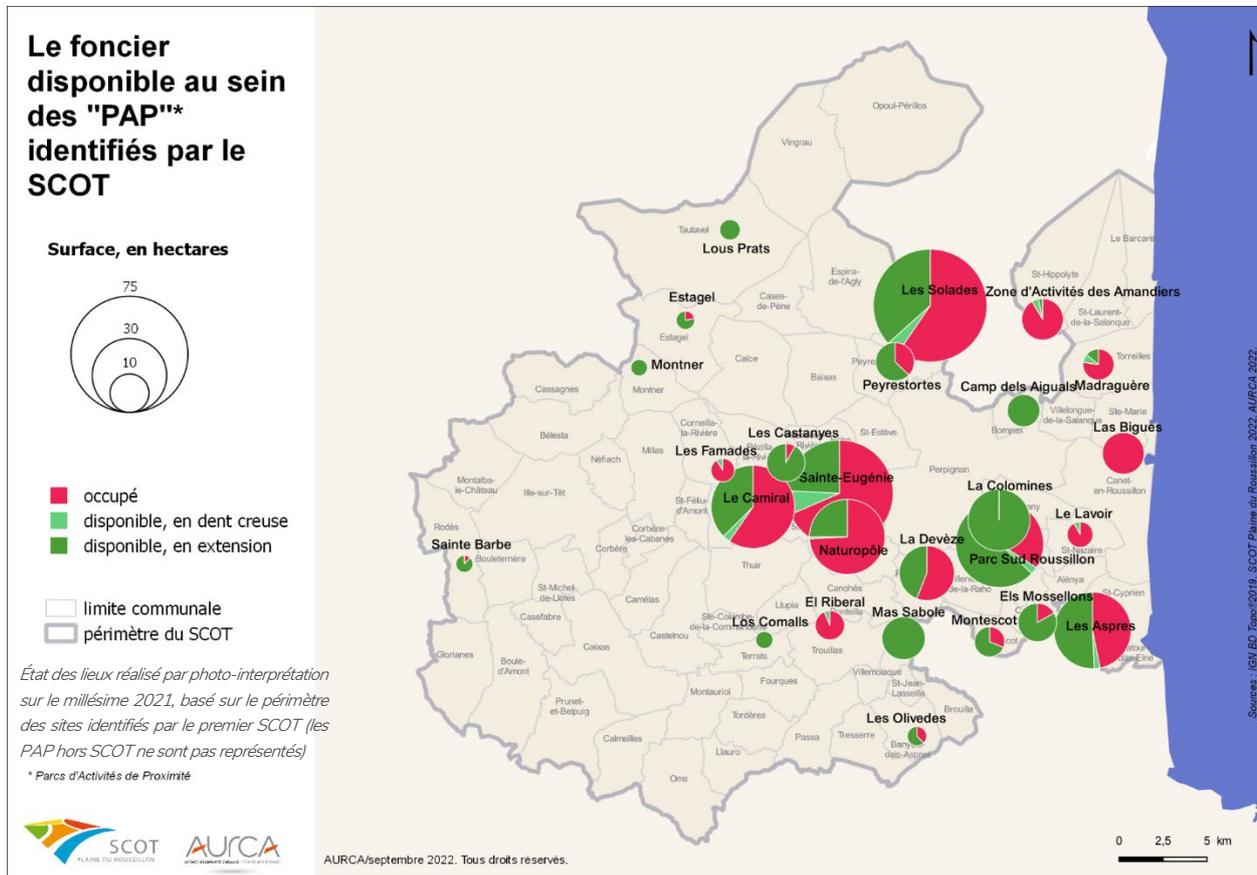


Figure 60 : Le foncier disponible au sein des parcs d'activités de proximité identifiés par le SCOT (AURCA 2022)



## • Les pôles d'activités majeurs

Cet état des lieux propose une hiérarchisation des zones d'activités du territoire, Saint-Charles et l'espace entreprise Méditerranée de Rivesaltes sont des pôles stratégiques qui dominent cette typologie avec un intérêt supra-départemental.

### 1. La zone économique Saint-Charles, un pôle logistique international stratégique

Situé à Perpignan, le marché international Saint-Charles est né en 1971. L'objectif était alors de mettre en place un outil performant spécialisé dans le commerce international de fruits et légumes.

Aujourd'hui **Saint-Charles International reste l'unique marché international privé d'Europe. Il s'est imposé comme le premier centre européen d'éclatement des fruits et légumes** (1,8 millions de tonnes par an).



Figure 61 : Le Nord de la zone économique Saint-Charles vu depuis l'Ouest de la métropole (AURCA)

La vocation de Saint-Charles est de regrouper les produits originaires du sud de l'Europe, notamment de la péninsule ibérique (régions productrices d'Almería et de Valencia), mais également du Maghreb et en particulier du Maroc pour les éclater sur le territoire national (notamment Rungis) et le nord de l'Europe. La production agricole locale bénéficie également de cet outil puissant mais reste peu importante au regard des volumes traités par le marché. Saint-Charles international regroupe en un même lieu les activités de négoce, de logistique et de distribution. La plateforme dispose à présent de plus de 200 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts climatisés.

Aujourd'hui Saint-Charles se positionne comme le **premier pôle économique départemental**. Son poids est estimé à 415 établissements répartis sur 870 hectares qui génèrent environ 5.400 emplois (à cette estimation il faut ajouter l'emploi temporaire et saisonnier). Il s'appuie sur une **forte accessibilité** routière grâce à sa proximité du péage autoroutier Perpignan-Sud, permettant l'accueil quotidien de près de 3.000 poids lourds en période de campagne.

Ce site majeur bénéficie également d'une puissance logistique organisée autour d'un terminal de transport combiné Rail-Route en capacité de traiter des trains entiers, et de nombreux services ferroviaires directs (SAEML Perpignan Saint-Charles Conteneur Terminal). La capacité de cet équipement est de 2 Millions de tonnes par an et de nombreux services ferroviaires directs sont proposés depuis ce terminal vers Tarragone, Barcelone, Paris-Valenton, Dourges, Avignon notamment.

La zone économique Saint-Charles fait l'objet d'un projet d'extension d'une soixantaine d'hectares dans le secteur d'Orline.

## 2. L'Espace Entreprises Méditerranée : un pôle stratégique à fort potentiel de développement

Situé à Rivesaltes, l'Espace Entreprises Méditerranée (EEM) est un **parc d'activités départemental de plus de 100 hectares principalement, concerné par les activités logistiques et l'éclosion de nouvelles entreprises**. Ce site bénéficie d'une excellente accessibilité de par sa proximité avec le péage autoroutier Perpignan Nord et son embranchement au réseau ferroviaire. Récemment, il a fait l'objet d'un travail de requalification de ses espaces publics en lien notamment avec la proximité du site du Mémorial de Rivesaltes.

Concernant l'activité logistique, l'EEM dispose de 30.000 m<sup>2</sup> de bâtiments dédiés. Il accueille également un important centre de préparation et de distribution d'automobiles neuves connecté au réseau ferroviaire. Par ailleurs, il abrite un centre de formation professionnelle aux métiers du transport et de la logistique. En matière d'éclosion de nouveaux établissements, il accueille une pépinière d'entreprises et un récent hôtel d'entreprises assorti d'ateliers-relais. Cet hôtel héberge notamment le Centre Européen d'Entreprises Innovantes (CEEI) Plein Sud Entreprises.



Figure 62 : L'Espace Entreprises Méditerranée vu depuis l'Est de la Métropole (AURCA)

Il est dissocié en **deux zones d'aménagement concerté : l'une de 48 ha commercialisé (ZAC1) et l'autre de 57 ha en grande majorité commercialisé (ZAC2)**. L'Espace jouit d'une offre foncière attractive abondée par son statut de Parc Régional d'Activités Économiques (PRAE).

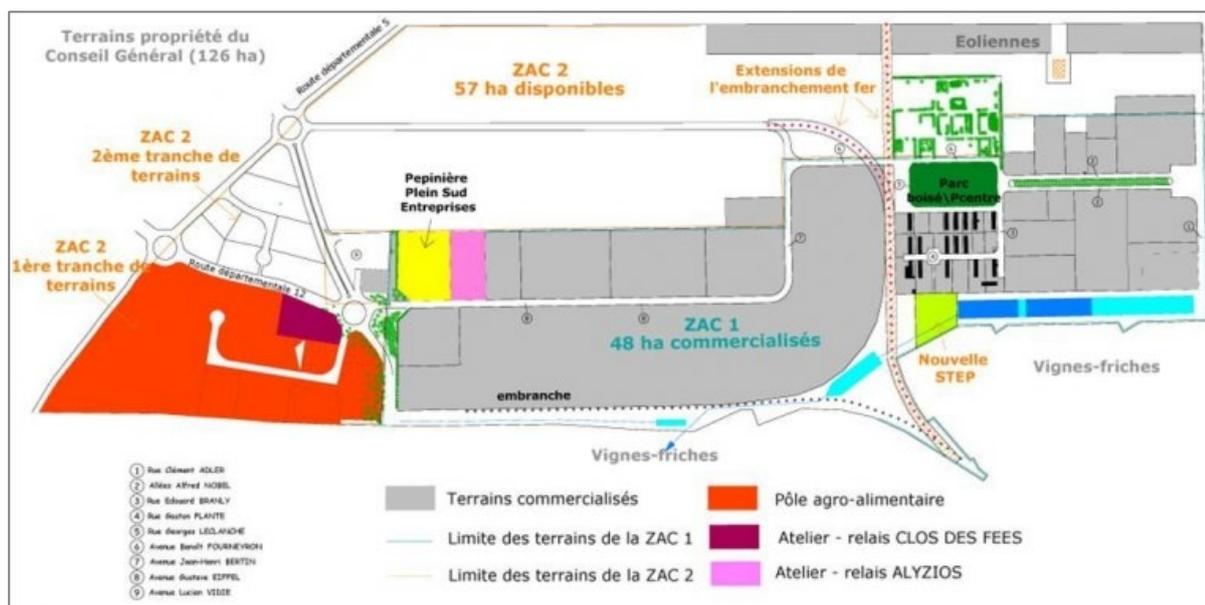


Figure 63 : L'Espace Entreprises Méditerranée (EEM) – Rivesaltes



Cette vaste zone permet au territoire d'être réactif face aux grands projets exogènes d'implantation d'établissements à fort potentiel et aux besoins de développement des entreprises locales. À la différence du Grand Saint-Charles, l'importance de cet espace réside plus dans son potentiel foncier et son accessibilité que sur son nombre d'emplois actuels.

### 3. Torremilà et l'aéroport international

La vocation initiale du parc d'activités Torremilà repose sur les **activités de santé, d'industrie, de logistique, de maintenance aéronautique et de services sur près de 70 ha** bénéficiant de la proximité de la plateforme aéroportuaire, membre du Syndicat MP2.

D'importants investissements ont été entrepris pour moderniser la plateforme aéroportuaire. Au-delà des lignes commerciales, des opérations de fret ponctuelles peuvent y être réalisées.

L'importance du parc d'activités Torremilà-Roussillon réside dans sa capacité à accueillir des activités notamment industrielles et fortement consommatrices d'espaces. Le site a ainsi permis d'assurer le desserrement de l'usine Cémoi ou encore de République-Technologies et plus récemment la construction d'un nouvel abattoir. Il s'agit d'un parc en plein essor avec une forte évolution de son nombre de salariés. De plus, ce parc d'activités est labélisé « sites industriels clés en main » est permet de faciliter l'installation de nouvelles entreprises en anticipant les procédures relatives à l'urbanisme, l'archéologie préventive et l'environnement afin de permettre l'instruction des autorisations nécessaires à l'implantation d'une nouvelle usine dans des délais fiables et maîtrisés



Figure 64 : Le parc d'activités Torremilà – l'entreprise CÉMOI- (AURCA 2019)

### 4. Mas de la Garrigue

Située à Rivesaltes, cette zone d'activités économiques **s'est développée autour d'un nœud routier attractif (péage de l'A9- RD900- RD83) à proximité de l'Espace Entreprises Méditerranée**. Occupant une superficie de près de 100 hectares, elle accueille une diversité d'activités : **hôtellerie, restauration, services aux entreprises, transport/logistique, enseignement, loisirs, agroalimentaire, commerces...**

Le secteur nord du Mas de la Garrigue, situé en bordure de l'autoroute A9 dispose de réserves importantes qui devraient accueillir à terme le **projet Vinipolis consistant à créer un pôle dédié aux activités liées à la viticulture mais également un nouveau centre pénitentiaire**.

**L'accessibilité et l'intégration paysagère de ce site représentent des enjeux majeurs déjà mis en évidence par le SCOT**. Cette zone a par ailleurs fait l'objet d'une réflexion spécifique en 2016-2017 dans le cadre de l'atelier des territoires menés par l'État sur l'entrée Nord du département.



Figure 65 : La Zone d'activités du Mas de la Garrigue de Rivesaltes vue depuis le Nord (AURCA)

## • Les pôles d'activités généralistes



Figure 66 : Zone d'activités de la Devèze à Pollestres (AURCA)

Les **surfaces vouées aux activités sont dominées par les ZAE mixtes**. Les zones économiques généralistes regroupent des activités artisanales, industrielles, commerciales sans véritable vocation dominante. Elles sont généralement organisées sous la forme de zones artisanales plus ou moins importantes selon la taille des communes et s'étalent parfois le long de certaines entrées de ville. **Les activités dominantes sont souvent liées aux artisans du BTP, aux entrepôts, aux garages automobiles mais également à des activités commerciales, industrielles (production), à l'agriculture et à l'agroalimentaire (hangars agricoles...)**

Leur répartition géographique est plus importante sur Perpignan Méditerranée Métropole. Elle peut être mise en relation avec la présence des infrastructures routières les plus importantes mais également avec les zones de peuplement.

Parmi les zones généralistes les plus importantes, on peut citer l'Espace Polygone situé au Nord de la commune de Perpignan, qui se déploie sur près de 188 ha, et constitue la première plate-forme économique généraliste du Roussillon. Dédié aux activités grand public et aux professionnels, Polygone compte plus de

**425 entreprises et près de 3 000 emplois.** La commercialisation de la ZAC Bel-Air ou les implantations de PMI-PME à Torremilà renforcent le poids et l'attractivité économique du Nord de la métropole.

**La Zone d'Activités Économiques perpignanaise de Bel-Air est un parc généraliste d'une dizaine d'hectares** en continuité de l'Espace Polygone. Elle est classée en Zone Franche Urbaine.

**La Mirande à Saint-Estève s'étend actuellement sur environ 58 ha. Sa vocation de prime abord industrielle (lors de sa création en 1965) s'est progressivement restructurée vers une orientation généraliste.** Elle constitue aujourd'hui un pôle économique communautaire important de la première couronne perpignanaise, jouissant d'une bonne accessibilité routière depuis l'A9 et la RD900, et de sa proximité de l'aéroport. **Perpignan Méditerranée souhaite la renforcer par une nouvelle extension de 6,9 hectares pour répondre localement à la demande de foncier économique** et pour rééquilibrer la structure économique de la métropole en articulation avec les sites de Torremilà, de l'Espace Polygone et de la ZAE Bel Air.

Outre la ville-centre, des villes telles que Rivesaltes, Thuir, Saint-Estève, Ille-sur-Têt ou encore Canet-en-Roussillon disposent d'importantes ZAE tandis que de nombreuses communes du territoire ont une petite zone artisanale intégrée au réseau des parcs d'activités de proximité repérés par le SCOT.

Les problématiques inhérentes à ce type de zones d'activités sont de plusieurs ordres : la première génération de zones artisanales souffre souvent d'une image dégradée et d'un manque de lisibilité. En de nombreux lieux, ces zones n'ont pas atteint une taille critique suffisante pour être en capacité d'entraîner le développement d'une offre de services à destination des entreprises. Enfin, un phénomène de vacance plus ou moins important peut s'y développer.

## • Les parcs d'activités économiques spécialisés

### 1. Les parcs dédiés aux énergies renouvelables et à la croissance verte (Tecnosud)

À l'entrée Sud de Perpignan, Tecnosud est initialement **une zone tertiaire qui s'organise autour d'activités de recherche, de formations, de technologies nouvelles, de multimédia et de services associés (avocats, experts-comptables, communication, restauration, etc.). Elle est devenue la plate-forme d'excellence des énergies renouvelables et des nouvelles technologies** : formations, entreprises, innovation et R&D. Implanté sur 23 ha, le parc accueille le pôle de compétitivité DERBI qui réunit les entreprises, laboratoires, universités, centres de formation, fédérations professionnelles, organismes financiers et collectivités territoriales impliqués dans le développement de la filière des énergies renouvelables. Tecnosud abrite également Sup'EnR, unique école publique d'ingénieurs dédiée spécifiquement au génie énergétique et aux énergies renouvelables en France (habilitation ministérielle). Tecnosud intègre également un ensemble immobilier d'entreprises dédié aux nouvelles technologies et aux énergies renouvelables (Site21). **Environ 900 personnes y travaillent aujourd'hui et plus de 1 200 y sont en formation. Le parc compte environ 70 entreprises.**

Arrivé à saturation, **ce parc fait l'objet d'une extension de 14 ha en cours de commercialisation** (Tecnosud2) destinée aux énergies renouvelables, aux nouvelles technologies et au tertiaire.

## 2. Les parcs dédiés aux industries agro-alimentaires et aux débouchés des filières agricoles

Pour soutenir l'activité agricole, plusieurs parcs accueillent des unités de transformation ou de valorisation des produits.

Agrosud : Situé à l'entrée Sud de Perpignan, à proximité immédiate de Tecnosud et de son extension, il s'agit d'**un Parc d'Activités de 9 hectares dédié à l'Agro-Alimentaire. Commercialisée à 80%, la zone Agrosud accueille 11 entreprises qui promeuvent les savoir-faire des meilleurs artisans locaux de gastronomie et de produits du terroir.** Depuis 2020, la zone connaît une diversification de son économie en direction du secteur de l'automobile sur son extension sud. On y retrouve près de 8 entreprises qui sont principalement des concessionnaires.

D'autres zones sont, en tout ou partie, dédiées ou associées au développement de l'industrie agro-alimentaire : notamment le Grand Saint-Charles et son marché de gros installé dans la toute nouvelle halle aux carreaux, Torremilà-Saint Joseph, le Mas de la Garrigue Nord de Rivesaltes complété par le projet Vinipolis, ou l'entreprise « Florette Food Service » à Torreilles.

## 3. Les parcs dédiés en tout ou partie au nautisme

Placée idéalement au centre de la zone de navigation du golfe du Lion, à mi-chemin entre les golfes de Gênes et de Valence, entre côtes languedociennes, catalanes et Baléares, **l'activité nautique a toute sa place dans le paysage économique de la Plaine du Roussillon. La création du Pôle Nautique de Canet-en-Roussillon s'inscrit dans la logique d'accroissement de la compétitivité du territoire, notamment de Perpignan Méditerranée Métropole, pour favoriser l'implantation des entreprises et le développement de leurs activités.** L'investissement dans le nautisme contribue à la mutation du modèle balnéaire exclusif à celui de villes touristiques et littorales complètes, animées toute l'année, au cœur d'un espace dynamique et entreprenant.

**Le Pôle d'excellence nautique de Canet-en-Roussillon compte plus de 40 entreprises** qui conjuguent leurs expertises sur cette plateforme rassemblant tous les savoir-faire de la filière du nautisme. C'est autour de l'implantation de Catana (constructeur de catamarans), et la présence d'autres acteurs de la construction que s'est peu à peu développé un tissu économique particulier conforté par le développement du pôle nautique (ZAC Pôle nautique de 35 ha, tranche I - SPL1) et par les investissements réalisés (nouveaux bassins, aire de carénage et nouvelle darse, etc.). Le Pôle accueille aujourd'hui un tissu économique de sous-traitants, d'équipementiers et de prestataires de services. Ingénierie, architecture navale, équipements et déconstruction des navires sont ainsi très présents (Quai Ouest, Phisa, HanseGroup, etc.). **À ce jour le pôle nautique regroupe près de 340 emplois pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 40 millions d'euros.** Une extension de la ZAC sur 24 ha est possible (Tranche II - SPL2/3 à l'Ouest du bassin). Le Pôle nautique dispose par ailleurs d'une aire de carénage de 14.000 m<sup>2</sup>, équipée de deux darses avec élévateurs de 50T et 200T de 12m de large, d'une cale de mise à l'eau de 40T, et de 600 ml de quai droit. Une extension de cette aire est par ailleurs envisagée par la SPL Sillages (20 places de carénage supplémentaires et construction d'un atelier portuaire de 300 m<sup>2</sup>). **Le Pôle nautique peut également s'appuyer depuis la rentrée 2007 sur le Lycée des métiers de la mer qui dispense trois formations spécifiques au nautisme.**

**La zone d'activité nautique du Barcarès compte également une zone dédiée au nautisme** en bordure de la RD 83. Le projet d'aménagement du Port compte influencer sur sa modernisation et redynamisation.





Figure 67 : Pôle Nautique de Canet-en-Roussillon (AURCA 2019)

#### 4. Les parcs dédiés en tout ou partie à la santé

Une concentration liée au regroupement de structures de santé illustre l'émergence d'une **nouvelle géographie de l'offre de santé organisée désormais en trois grands pôles** : **L'hôpital de Perpignan**, modernisé et théâtre d'importants investissements, **Torremilà-Fraternité** auquel peut être associé le secteur de La Pinède et de Supervaltech à Saint-Estève, et enfin la zone **Médipôle-Avicenne**. **Ce sont ainsi près d'un millier d'emplois qui concernent cette filière.**

Médipôle-Avicenne à Cabestany a une vocation à dominante médicale. Plusieurs établissements à caractère commercial et des prestataires de services diversifient l'offre économique du site. Un nouveau lotissement dédié aux activités médicales et paramédicales créé en 2003 est venu enrichir cette zone d'activité (Médicentre/Avicenne). Autour de la Polyclinique, **la concentration de médecins spécialistes font de cette zone une référence dans le sud-est régional. Plus d'une centaine d'établissements et de spécialistes y sont regroupés.** Cette zone reste très attractive et est en expansion.

**La vocation de Torremilà-Fraternité à Perpignan est ouverte aux secteurs d'activités tels que les équipements dédiés aux soins à la personne et à la santé,** avec notamment l'implantation des Cliniques mutualistes catalanes.

#### 5. Les parcs à vocation dominante tertiaire

Les zones tertiaires comme Naturopole-la Sanya ou Tecnosud à Perpignan sont peu nombreuses mais tirent leur épingle du jeu grâce aux besoins de desserrement exprimés par les entreprises et l'image positive de ces

**zones très accessibles et de bonne qualité paysagère.** Elles se développent cependant au détriment de la mixité fonctionnelle des quartiers et des centralités en accueillant dans des zones spécialisées nombre d'activités parfaitement compatibles avec la vie urbaine des centralités.

**Naturopôle à Toulouges (à proximité du péage autoroutier Perpignan Sud), est un parc d'activités de 35 ha dédié aux entreprises artisanales, industrielles et aux services. Il est complété par les Bureaux de Clairfont et les bureaux du parc, soit 5 ha de part et d'autre du parc de Clairfont à vocation tertiaire et de services.** Il convient de souligner que Perpignan Méditerranée et les communes de Canohès et de Toulouges ont confié en 2016 à l'Établissement Public Foncier (EPF) une mission d'anticipation foncière sur le secteur « Naturopole la Sanya » (Canohès), afin d'accueillir sur le long terme et en plusieurs phases, une zone d'activité économique d'intérêt communautaire, en articulation avec la ZAE Naturopole de Toulouges.

Tecnosud est initialement **une zone tertiaire qui s'organise autour d'activités de recherche, de formations, de technologies nouvelles, de multimédia et de services associés (avocats, experts-comptables, communication, restauration, etc).** Environ 900 personnes y travaillent aujourd'hui et plus de 1 200 y sont en formation. Le parc compte environ 70 entreprises. Arrivé à saturation, ce parc fait l'objet d'une extension de 14 ha en cours de commercialisation (Tecnosud2) destinée aux énergies renouvelables, aux nouvelles technologies et au tertiaire.

## 6. Les parcs à vocation dominante industrielle

**Le tissu industriel est relativement limité.** Toutefois, les principaux établissements industriels s'insèrent dans des zones généralistes ou mixtes (Torremilà, Grand Saint-Charles, Mas de la Garrigue, Polygone...).

**La zone Mas Lluçia à Espira-de-l'Agly (bordée par la RD117), est la seule zone industrielle spécialisée dans le traitement des matériaux issus des carrières environnantes. Elle se développe en lien avec la présence de carrières exploitées à ciel ouvert dans le secteur et avec leur transformation autour notamment de l'usine Semin.** À proximité immédiate, le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) génère également de l'activité et des circulations poids-lourds. D'autres secteurs de la métropole sont concernés par les activités industrielles liées aux carrières, sablières et au stockage sans pour autant intégrer une ZAE (à Saint-Estève, Baho, Baixas, Néfiach, Sainte-Colombe, Vingrau et Cases-de-Pène).

Quant aux zones commerciales (voir § précédent), les plus importantes se positionnent au sud-est de Perpignan (de l'avenue d'Espagne à Château Roussillon en passant par le Mas Balande et le Mas Guérido) ainsi qu'au nord de la ville-centre (du Polygone Nord à l'espace Roussillon). D'autres pôles commerciaux de proximité se renforcent tels ceux de Saint-Laurent-de-la-Salanque ou les Alizés à Canet-en-Roussillon.



Figure 68 : Tecnosud 2 – Perpignan (AURCA)

## C2. ESSAI DE PROSPECTIVE ET IDENTIFICATION DES BESOINS

### • État des lieux et besoins

Il n'existe pas à l'échelle du territoire du SCOT d'étude globale portant sur les prévisions de demande en matière d'implantation économique et de perspectives de développement des zones économiques. Chaque communauté de communes dispose généralement d'un listing de demande d'implantation en zone d'activité, demandes le plus souvent formulées par des entreprises endogènes désireuses de développer leurs activités. Les services du Conseil départemental ont élaboré un schéma départemental des ZAE (approuvé en 2009) qui évalue la demande prévisionnelle en matière de foncier d'activités à l'horizon de 15 ans à 510 hectares environ sur l'ensemble du département. Il s'agit de surfaces commercialisables, d'autre part, les besoins commerciaux ne sont pas pris en compte. Ces 510 hectares seraient générés à 82 % par une demande endogène et à 18 % par la demande exogène.

Il faut rappeler en conclusion **la difficulté d'établir des prévisions en matière de développement économique, l'apport du SCOT résidant plus dans la manière d'organiser les conditions spatiales d'une croissance économique plus intense et équilibrée dans le cadre d'un projet global** associant les trois piliers du développement durable au service du territoire. L'état initial des surfaces occupées par les activités est estimé à 1.760 hectares en 2021 sur le territoire du SCOT plaine du Roussillon.

**Les projets conduits par les différentes collectivités peuvent être estimés à 1.150 ha actuellement ouverts à l'urbanisation.** Cette estimation des zones à vocation économique future a été établie au regard des zones actuellement ouvertes à l'urbanisation et inscrites dans les différents documents d'urbanisme approuvés. À cela s'ajoute 430 ha de zones d'activités, actuellement bloquées à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme mais qui peuvent potentiellement être ouvertes d'ici l'approbation de la révision du SCOT en cours.

**Ce potentiel ne peut cependant pas être rapproché de l'estimation des zones immédiatement opérationnelles pour l'accueil des activités. De même, cette estimation ne préjuge pas du rapport de compatibilité ultérieur avec les orientations du SCOT.**

On sait par ailleurs qu'une bonne partie des zones d'activités économiques et commerciales existantes dispose encore de foncier disponible : environ 800 ha pour les secteurs de projets stratégiques et les parcs d'activités de proximité et environ 90 ha au sein des ZACOM repérées par le SCOT.

À cela s'ajoute, dans des proportions aujourd'hui inestimables au regard des données et informations disponibles, un potentiel en termes de surfaces économiques et commerciales lié aux locaux vacants qui représentent un gisement qu'il conviendrait d'exploiter mais sur lesquels les collectivités ont peu de moyens d'agir (propriétés privées).

### • Enjeux et problématiques

Que ce soit en matière commerciale ou en matière économique, l'effet de sur-l'offre foncière a nécessairement des effets néfastes, que ce soit sur :

- L'aménagement du territoire : une offre surdimensionnée peut perturber les équilibres et engendrer des situations de concurrence ainsi que des besoins en termes d'équipements par exemple qui ne se seraient pas toujours nécessaires en situation d'équilibre. Cette problématique peut également générer des friches urbaines en entraînant l'abandon des zones d'activités les plus anciennes sans générer leur renouvellement, mais aussi dans certains cas contribuer à diminuer l'attractivité des centralités urbaines ;
- Ou du point de vue économique : concurrence et fragilisation des structures liées à une surabondance par rapport aux besoins ou aux montant du portefeuille des ménages, ou besoins des structures. En revanche, **la multiplicité de l'offre et des sites d'accueil doit permettre de se mettre en capacité de répondre aux opportunités en matière de nouvelles implantations et de satisfaire la diversité des besoins liés aux entreprises** qui peuvent fortement varier selon leur activité (industrie, logistique, artisanat...).

Dans le domaine du commerce, l'évolution des modes de consommation laisse entrevoir la mutation progressive du modèle de la grande surface commerciale. Cela nécessite dès à présent une réflexion sur l'offre encore disponible et même sur la reconversion potentielle de certaines zones, d'autant plus qu'un certain nombre de projets qui font l'objet d'autorisations commerciales délivrées et valables n'ont pas encore vu le jour.

Quant aux zones d'activité économique, leur qualité et leur accessibilité ne peuvent être que des facteurs positifs quant à leur attractivité vis-à-vis de structures exogènes potentiellement créatrices d'emplois et de valeur ajoutée pour le territoire.

## Ce qu'il faut retenir...

La croissance du nombre d'emplois même si elle se maintient, s'est considérablement ralentie ces dernières années, le chômage ayant repris son ascension depuis 2008 et le dynamisme de la création d'entreprises s'étant aussi ralenti.

Perpignan, 3<sup>e</sup> pôle urbain régional, polarise la majeure partie des emplois du territoire tandis que les pôles d'équilibre définis dans le précédent SCOT et la 1<sup>ère</sup> couronne préservent leur place de « pôles secondaires », confortant de ce fait l'armature territoriale mais aboutissant aussi à rendre les migrations pendulaires importantes au sein du territoire du SCOT.

L'emploi comme l'économie locale restent majoritairement tournés vers la sphère présente, c'est-à-dire axés sur la production de biens et de services destinés aux populations locales et donc sont assez peu porteuses de valeur ajoutée. Les structures en place peuvent s'avérer fragiles avec un tissu d'autoentrepreneurs et de TPE et PME dense.

Les piliers de l'économie locale résident dans le tourisme, l'agriculture, la logistique et le transport principalement, mais d'autres secteurs tendent à se développer tels que celui des énergies renouvelables.

Le commerce fait également partie de ces piliers et ne cesse d'évoluer. Le territoire apparaît en tête du top régional en matière de densité commerciale, interrogeant quant aux orientations à donner à l'aménagement commercial au vu des tendances de consommation observables à l'échelle nationale.

Le foncier économique (hors commercial) est également très bien représenté sur le territoire qui dispose à la fois de zones d'activités d'envergure internationale ou supra-départementale, de zones d'activités de proximité, de zones d'activités généralistes ou spécialisées, bénéficiant encore aujourd'hui de capacités d'urbanisation ou faisant l'objet de projets d'extension souvent déjà prévus dans les documents d'urbanisme en vigueur.

L'offre prévisionnelle globale semble satisfaisante du point de vue quantitatif. Néanmoins la question des équilibres entre territoires est souvent mise en exergue tout comme le faible niveau qualitatif de certaines zones d'activités (architecture, intégration au site, services et accompagnement des entreprises...), les dispositions du précédent SCOT n'ayant pas eu encore l'occasion d'être déclinées dans l'ensemble de ces zones souvent préexistantes au SCOT.

Ainsi, et au même titre que les zones à vocation d'habitat, des questions légitimes se posent en termes de recomposition urbaine (zones d'activités de première génération), de maîtrise de la consommation d'espace ou encore en matière de desserte par des transports en commun performants.

Un des défis à relever sera de participer à la définition d'une stratégie de développement économique fédératrice sur le territoire du SCOT et au-delà, en articulation avec les territoires voisins y compris transfrontaliers, et de composer une offre commerciale en anticipant les évolutions pressenties des modes de consommation et leurs répercussions sur l'activité commerciale et la distribution.

# LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le ratio emplois SCOT PR / emplois Pyrénées Orientales (INSEE 2019) .....	6
Figure 2 : La répartition des emplois sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon en 2019 (INSEE 2009 et 2019) .....	7
Figure 3 : Les effectifs salariés selon le secteur d'activité en 2019 (INSEE, FLORES) .....	8
Figure 4 : Les effectifs salariés par secteur d'activité (INSEE, FLORES 2019) .....	9
Figure 5 : La concentration de l'emploi (INSEE 2019) .....	9
Figure 6 : La population active par CSP sur le SCOT PR (INSEE 2019) .....	10
Figure 7 : La population active de 15 à 64 ans par CSP, comparaison (INSEE 2019) .....	10
Figure 8 : La répartition des chômeurs par CSP (INSEE 2019) .....	11
Figure 9 : La part de chaque secteur géographique dans la répartition des actifs (INSEE 2019) .....	12
Figure 10 : Les flux domicile-travail du SCOT PR en 2019 (INSEE) .....	12
Figure 11 : Densité de l'emploi en 2020 (CCI).....	14
Figure 12 : Les systèmes territoriaux dans la grande région (INSEE).....	15
Figure 13 : La répartition des établissements et postes associés par sphère de l'économie en 2019 (INSEE, FLORES).....	17
Figure 14 : Les établissements par secteur d'activité en 2019 (INSEE ; FLORES) .....	18
Figure 15 : Les entreprises comptant plus de 200 salariés dans le 66 (annuaire des entreprises CCI) .....	19
Figure 16 : Les entreprises par tranche d'effectifs salariés (INSEE / FLORES / SIRÈNE 2019).....	20
Figure 17 : « In Cube » (AURCA 2018).....	20
Figure 18 : Les entreprises sur le territoire du SCOT PR par tranche d'âge en 2014 (INSEE 2014) .....	21
Figure 19 : Évolution du nombre d'établissements créés entre 2012 et 2021 (INSEE / SIRÈNE).....	21
Figure 20 : Les taux de création d'établissements comparés (INSEE / SIRÈNE).....	22
Figure 21 : La répartition des établissements créés en 2021 par secteur (SIRÈNE / INSEE) .....	22
Figure 22 : Les terroirs dans le périmètre du SCOT (Chambre de l'Agriculture du 66) .....	24
Figure 23 : L'évolution des superficies agricoles utilisées sur le territoire du SCOT (AGRESTE) .....	25
Figure 24 : La répartition des exploitants par tranche d'âge – comparaison 2010-2020 (RGA 2020).....	26
Figure 25 : La production de vin dans les Pyrénées-Orientales (AGRESTE, INSEE, La semaine du Roussillon °1123) .....	27
Figure 26 : Les principales productions des PO en 2016 (CCI) .....	28
Figure 27 : Répartition géographique des surfaces bio ou en conversion en 2021 (l'Agence Bio) .....	29
Figure 28 : Les surfaces de productions végétales en mode de production biologique en 2021 (l'Agence Bio).....	30
Figure 29 : Pêchers en fleurs - Saint Feliu d'Avall (AURCA).....	31
Figure 30 : Maillage agricole – Corbère (AURCA).....	31
Figure 31 : Cultures sous tunnel – Pézilla-la-Rivière (AURCA).....	31
Figure 32 : L'évolution de la fréquentation touristique des Pyrénées-Orientales depuis 1994, en millions de nuitées (ADT66 BET E Marchand – 2021).....	32
Figure 33 : Fréquentation des 10 sites touristiques et de loisirs les plus fréquentés sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon en 2021 (incluant des sites situés sur tout ou partie du territoire du SCOT- source ADT66) .....	33
Figure 34 : Répartition de l'offre d'hébergement touristique (capacité en lits AURCA 2022 et INSEE 2021) .....	33
Figure 35 : Les capacités d'hébergements touristiques marchands en 2021 (INSEE 2021 - AURCA 2022).....	34



Figure 36 : Le Canigou et le Lac de Villeneuve-de-la-Raho (AURCA).....	35
Figure 37 : Alignement de Foudres de la Cave BYRRH – Thuir (AURCA) .....	35
Figure 38 : Les Cheminées de Fée des Orgues – Ille sur Têt (AURCA) .....	35
Figure 39 : Les flux d'échange entre la France et ses voisins (TRM-UE, Modev-calculs SoeS) – carte issue du service de l'observatoire et des statistiques du ministère de l'Environnement réalisé en mars 2016.....	36
Figure 40 : Les infrastructures de transport de marchandises et la circulation des poids-lourds (Observatoire des déplacements - CD66 2015 / AURCA 2017 – Réalisation : AURCA 2019).....	37
Figure 41 : La part des marchandises transportées en fonction du mode de transport au sein des échanges entre la péninsule ibérique et l'Europe et entre la France et la péninsule ibérique (Observatoire franco-espagnol des trafics dans les Pyrénées 2015 - Document n°8 – publié en mai 2018).....	37
Figure 42 : Les transports combinés (UN/ECE, the European Conference of Ministers of Transport (ECMT) and the European Commission (EC).....	38
Figure 43 : Les plateformes multimodales Pyrénées – Méditerranée (AURCA 2019).....	39
Figure 44 : Entrepôt SOCAFNA – Marché International de St Charles – Perpignan .....	40
Figure 45 : Chantier combiné Marché St Charles – Perpignan (AURCA) .....	40
Figure 46 : ZAE Rivesaltes (AURCA 2019).....	41
Figure 47 : L'Éco parc Catalan et l'usine de valorisation énergétique de Calce (AURCA) .....	42
Figure 48 : Les chiffres d'affaire en milliards d'euro des sites de e-commerces (FEVAD, iCE) .....	43
Figure 49 : Progression des surfaces de vente autorisées et refusées entre 2009 et 2021 inclus (AURCA 2022) .....	46
Figure 50 : les principaux pôles commerciaux du SCOT (AURCA 2022 et INSEE BPE 2020) .....	47
Figure 51 : Surfaces de vente autorisées par Zone d'Aménagement Commercial entre 2009 et 2021 (AURCA 2022).....	47
Figure 52 : Locaux vacants rue des marchands à Perpignan (AURCA 2019).....	48
Figure 53 : État de la disponibilité foncière au sein des ZACOM initiales – estimation par photo-interprétation de 2021 (AURCA 2022) .....	49
Figure 54 : Zone commerciale Guérido 5 – Cabestany (AURCA).....	50
Figure 55 : Zone Commerciale Espace Roussillon – Rivesaltes (AURCA).....	50
Figure 56 : Zone Commerciale Porte d'Espagne – Perpignan (AURCA).....	50
Figure 57 : La tache urbaine à vocation économique en 2021 (AURCA 2022).....	52
Figure 58 : Les Secteurs de Projets Stratégiques dans le SCOT en vigueur (AURCA 2013) .....	53
Figure 59 : Le foncier disponible au sein des SPS à vocation économique identifiés par le SCOT (AURCA 2022) .....	54
Figure 60 : Le foncier disponible au sein des parcs d'activités de proximité identifiés par le SCOT (AURCA 2022) .....	54
Figure 61 : Le Nord de la zone économique Saint-Charles vu depuis l'Ouest de la métropole (AURCA) .....	55
Figure 62 : L'Espace Entreprises Méditerranée vu depuis l'Est de la Métropole (AURCA) .....	56
Figure 63 : L'Espace Entreprises Méditerranée (EEM) – Rivesaltes.....	56
Figure 64 : Le parc d'activités Torremilà – l'entreprise CÉMOI- (AURCA 2019) .....	57
Figure 65 : La Zone d'activités du Mas de la Garrigue de Rivesaltes vue depuis le Nord (AURCA) .....	58
Figure 66 : Zone d'activités de la Devèze à Pollestres (AURCA) .....	58
Figure 67 : Pôle Nautique de Canet-en-Roussillon (AURCA 2019).....	61
Figure 68 : Tecnosud 2 – Perpignan (AURCA) .....	62

**MAÎTRE D'OUVRAGE**



Syndicat Mixte du SCOT Plaines du Roussillon  
9, Espace Méditerranée - étage 6  
66000 PERPIGNAN  
tél. 04 68 37 79 52 - fax. 04 68 55 38 22

**PARTICIPATION AUX ÉTUDES ET  
CONCEPTION GRAPHIQUE**



Agence d'Urbanisme Catalane  
19, Espace Méditerranée - étage 6  
66000 PERPIGNAN  
tél. 04 68 87 75 52 - fax. 04 68 56 49 52

